

Département de l'Yonne**Canton d'Avallon****COMMUNAUTÉ DE COMMUNES AVALLON-VÉZELAY-MORVAN
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**

Le mardi 26 mai 2026, à 17 heures 30, le Conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du marché couvert à Avallon sous la présidence de Monsieur Pascal GERMAIN.

49 Conseillers communautaires titulaires présents : Angélo ARENA, François BARBANCE, Dominin BENOIT, Olivier BERTRAND, Ysoline BIERRY, Alain BILLAUDEL, Camille BOÉRIO, Michel BRICAGE, Paule BUFFY, Françoise CHORON, Alain COMMARET (arrivé à l'OJ n°4), Ludivine DELHOSTAL, Gérard DELORME, Bernard DESCHAMPS, André DURUT, Alain GARNIER, Loïc GAUTHIER, Pascal GERMAIN, Chantal GUIGNEPIED, Alain GUITTET, Jamilah HABSAOUI, Isabelle HOUÉ-HUBERDEAU (arrivée à l'OJ n°3), Jérôme HUCHARD, Nicole JEDYNSKI, Julien LANDRÉ, Jean-Claude LANDRIER, Laétitia LEVOY, Serge LUCY, Alain MARC, Bernard MASSOL, Florent MATHIEU, Patrice MENGONI, Nathalie MILLET, Patrick MOREAU, Serge NASSELEVITCH, Maryse OLIVIERI, Gérard PAILLARD, Marc PAUTÉT, Christian PERDU, Robert PUNGIER (arrivé à l'OJ n°3), Emmanuel REGNAULT, François ROUX, Philippe RUIZ, Céline SALMON, Sylvain SOLARO, Philippe VEYSSIÈRE, Louis VIGOUREUX, Élise VILLIERS et Paul-Hervé VINTROU.

12 Conseillers communautaires titulaires absents excusés en ayant donné un pouvoir de vote : Stéphane BERTHELOT a donné pouvoir à Alain MARC, Régis BOURGINE a donné pouvoir à Christian PERDU, Christophe DARENNE a donné pouvoir à Serge NASSELEVITCH, Jean-Paul FILLION a donné pouvoir à Paule BUFFY, Sylvie GUILLOU a donné pouvoir à Alain GUITTET, Françoise LAURENT a donné pouvoir à Bernard DESCHAMPS, Olivier MAGUET a donné pouvoir à Pascal GERMAIN, Isabelle MARIANI a donné pouvoir à Alain COMMARET, Franck MOINARD a donné pouvoir à Olivier BERTRAND, Martial RENAULT a donné pouvoir à Florent MATHIEU, Didier SEILLIER a donné pouvoir à Gérard PAILLARD et Éric STÉPHAN a donné pouvoir à François ROUX.

7 Conseillers communautaires titulaires absents excusés sans avoir donné un pouvoir de vote : Laure AUDRY, Thierry BILLOT, Odile DOZOLME, Jordan HEITZMANN, Didier IDEs, Sonia PATOURET et Sébastien PAUTRE.

2 Conseillers communautaires titulaires absents non excusés : Damien BRIZARD et Roger HUARD.

12 Conseillers communautaires titulaires présents ayant un pouvoir de vote : Olivier BERTRAND, Paule BUFFY, Alain COMMARET, Bernard DESCHAMPS, Pascal GERMAIN, Alain GUITTET, Alain MARC, Florent MATHIEU, Serge NASSELEVITCH, Gérard PAILLARD, Christian PERDU et François ROUX.

Date de la convocation	20 mai 2026
Conseillers titulaires en fonction	70
Conseillers titulaires présents	49
Conseillers titulaires présents ayant un pouvoir de vote	12
Conseillers suppléants présents ayant un pouvoir de vote	0

Secrétaire de séance : Camille BOÉRIO.

Délibération 2026-85**Objet : Commissions intercommunales 2026-2032**

Conformément à l'article 20 du règlement intérieur actuellement en vigueur, le Président propose au Conseil communautaire, avec un avis favorable de principe du Bureau communautaire, de délibérer pour :

- Créer les 16 commissions intercommunales suivantes :
 - Commission des finances,
 - Commission du développement économique,
 - Commission d'urbanisme,
 - Commission de la transition écologique et solidaire et du plan climat air énergie territorial,
 - Commission de la mobilité,
 - Commission des déchets ménagers et assimilés, de la protection de l'environnement et du cadre de vie,
 - Commission des aires d'accueil des gens du voyage,
 - Commission de la voirie communale et intercommunale et des espaces verts,
 - Commission de l'eau et l'assainissement,
 - Commission de la petite enfance, de l'enfance et de la jeunesse,
 - Commission de la piscine intercommunale,
 - Commission du service technique et des bâtiments intercommunaux,



- Commission de la communication,
 - Commission de la formation des élus,
 - Commission de la stratégie et du plan d'actions 2026-2032,
 - Commission du schéma de mutualisation,
 - Coopter les Conseillers communautaires titulaires et suppléants qui se sont inscrits dans les différentes commissions en précisant :
 - Ne pas limiter le nombre d'inscrits par commission,
 - Dire que tout membre absent, excusé ou non, à 3 réunions consécutives d'une même commission, ne sera plus convié aux réunions suivantes,
 - Confirmer le renouvellement et l'installation des 2 commissions intercommunales suivantes en date du mercredi 29 avril 2026 :
 - Commission d'appel d'offres,
 - Commission de délégation de service public,
 - Prendre acte des organes suivants et de leurs modalités de renouvellement :
 - Commission des attributions des places dans les structures d'accueil de la petite enfance (*composition proposée à partir de la commission de la petite enfance, de l'enfance et de la jeunesse*),
 - Conseil inter-structures d'accueil de la petite enfance (*composition proposée à partir de la commission de la petite enfance, de l'enfance et de la jeunesse*),
 - Commission intercommunale d'accessibilité aux personnes en situation de handicap et à mobilité réduite (*composition par délibération ultérieure à intervenir*),
 - Commission intercommunale des impôts directs (*création et proposition d'une liste de commissaires titulaires et suppléants par délibération du Conseil communautaire du mardi 26 mai 2026*),
 - Comité social territorial (*élection à prévoir pour les représentants des agents en décembre 2026, les élus étant désignés par arrêté du Président*),
 - Commission locale des sites patrimoniaux remarquables (*Avallon et Vézelay - composition par délibération ultérieure à intervenir*),
 - Commission locale d'évaluation des charges transférées (*composée de 48 membres, un élu par commune désigné par chaque Conseil municipal, qui éliront le Président et le Vice-président*),
- Et, le cas échéant,
- L'autoriser à mettre en œuvre la présente délibération.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré et par un vote à main levée à l'unanimité :

- **CRÉE les 16 commissions intercommunales suivantes :**
 - Commission des finances,
 - Commission du développement économique,
 - Commission d'urbanisme,
 - Commission de la transition écologique et solidaire et du plan climat air énergie territorial,
 - Commission de la mobilité,
 - Commission des déchets ménagers et assimilés, de la protection de l'environnement et du cadre de vie,
 - Commission des aires d'accueil des gens du voyage,
 - Commission de la voirie communale et intercommunale et des espaces verts,
 - Commission de l'eau et l'assainissement,
 - Commission de la petite enfance, de l'enfance et de la jeunesse,
 - Commission de la piscine intercommunale,
 - Commission du service technique et des bâtiments intercommunaux,
 - Commission de la communication,
 - Commission de la formation des élus,
 - Commission de la stratégie et du plan d'actions 2026-2032,
 - Commission du schéma de mutualisation,
- **COOPE les Conseillers communautaires titulaires et suppléants qui se sont inscrits dans les différentes commissions (cf. : tableau arrêté au 26 mai 2026 et annexé au présent procès-verbal), en précisant :**
 - Ne pas limiter le nombre d'inscrits par commission,
 - Dire que tout membre absent, excusé ou non, à 3 réunions consécutives d'une même commission, ne sera plus convié aux réunions suivantes,

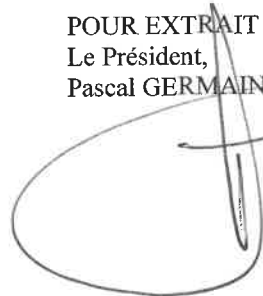
- CONFIRME le renouvellement et l'installation des 2 commissions intercommunales suivantes en date du mercredi 29 avril 2026 :
 - Commission d'appel d'offres,
 - Commission de délégation de service public,
- PREND acte des organes suivants et de leurs modalités de renouvellement :
 - Commission des attributions des places dans les structures d'accueil de la petite enfance (*composition proposée à partir de la commission de la petite enfance, de l'enfance et de la jeunesse*),
 - Conseil inter-structures d'accueil de la petite enfance (*composition proposée à partir de la commission de la petite enfance, de l'enfance et de la jeunesse*),
 - Commission intercommunale d'accessibilité aux personnes en situation de handicap et à mobilité réduite (*composition par délibération ultérieure à intervenir*),
 - Commission intercommunale des impôts directs (*création et proposition d'une liste de commissaires titulaires et suppléants par délibération du Conseil communautaire du mardi 26 mai 2026*),
 - Comité social territorial (*élection à prévoir pour les représentants des agents en décembre 2026, les élus étant désignés par arrêté du Président*),
 - Commission locale des sites patrimoniaux remarquables (*Avallon et Vézelay - composition par délibération ultérieure à intervenir*),
 - Commission locale d'évaluation des charges transférées (*composée de 48 membres, un élu par commune désigné par chaque Conseil municipal, qui éliront le Président et le Vice-président*),
- AUTORISE le Président à mettre en œuvre la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits

Le secrétaire
Camille BOÉRIO



POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME
Le Président,
Pascal GERMAIN



Composition des Commissions - 2020-2022

Envoyé en préfecture le 28/05/2028
Reçu en préfecture le 28/05/2028
Publié le 03/06/2028
ID : 089-200039798-20260528-DCC2020_85A-DE

Intitulés des Commissions	Finances	Développement économique	Urbanisme	Transition écologique et solidaire - Plan climat air énergie territorial	Mobilité	Déchets ménagers et assimilés - Protection de l'environnement - Cadre de vie	Alcôves d'accueil des gens du voyage	Vie communale et intercommunale - Espaces verts	Eau et assainissement	Petite enfance - Enfance-Jeunesse	Piscine intercommunale	Service technique - Bâtiments intercommunaux	Communication	Formation des élus	Stratégie de territoire et Plan d'actions	Schéma de mutualisation
Élus référents	Camille BOÉRIO	Christophe DARENNE	Le Président	Paule BUFFY	Paule BUFFY	Olivier BERTRAND	Le Président	Gérard PAILLARD	Camille BOÉRIO	Isabelle HOUE- HUBERDEAU	Le Président	François ROUX	Le Président	Le Président	Le Président	Camille BOÉRIO
Agents référents	Michèle TERRELLÉ	Cédric SIRIN	Services ADS et PLUJ	Marie RAVAIL	Sophie REYNAUD	Tristan BESSONNE- MASSELOT	Cotinine BONNOT	Cotinine BONNOT	Marie RAVAIL	Audrey Cousy	Alexandre JOURDAN	Cotinine BONNOT	Solène FASSIER	Cédric SIRIN	Cédric SIRIN Sophie REYNAUD	Sandra CHANVIN Michèle TERRELLÉ Hélène VIGNAUD
1	BILLAUEL Alain	BILLAUEL Alain	AUDRY Laure	BENOIT Dominin	GUITTET Alain	ARENA Angéla	BARBANCE François	AMORES Manolète	ARENA Angéla	ARENA Angéla	BOÉRIO Camille	AMORES Manolète	DELOME Gérard	BUFFY Paule	BILLOT Thierry	CHORON Françoise
2	DARENNE Christophe	BILLOT Thierry	BILLAUEL Alain	BONIN Aurélie	IDES Didier	COMMARET Alain	MASSOL Bernard	ARENA Angéla	BOUBAKER Eric	BALACÉ Emille	GUIGNERD Chantal	HUCHARD Jérôme	MAREC Thibaud	GAUTHIER Loïc	DARENNE Christophe	de FÉRALDY Pierre
3	DIECHAMPS Bernard	BOÉRIO Camille	BONIN Aurélie	COMMARET Alain	MAGUET Olivier	DOLZOME Odile	VEYSSEIRE Philippe	BRICASSE Michel	COMMARET Alain	BERTHELOT Stéphane	HUCHARD Jérôme	IDES Didier	SALMON Céline	IDES Didier	DELOME Gérard	HABSAQUI Jamilah
4	HABSAQUI Jamilah	BONIN Aurélie	DICOUIN Bruno	DOLZOME Odile	MASSOL Bernard	GUILLLOU Sylvie	DIURUT André	GAUTHIER Loïc	GARNIER Alain	DELOSTAL Ludvine	JEDYNSKI Nicole	RUZ Philippe	SOLANO Sylvain	JEDYNSKI Nicole	GAUTHIER Loïc	ROUX François
5	IDES Didier	BOURGINE Régis	GAUTHIER Loïc	DICOUIN Bruno	PEROU Chédrian	JEDYNSKI Nicole	GAUTHIER Loïc	HUCHARD Jérôme	GUIGNERD Chantal	GUILLLOU Sylvie	LEVOY Laetitia	MARECHAL Lydiane	MARECHAL Lydiane	MARECHAL Lydiane	GUIGNERD Chantal	SALMON Céline
6	JEDYNSKI Nicole	CARNOY Brigitte	GUIGNERD Chantal	GUIGNERD Chantal	VEYSSEIRE Philippe	MARECHAL Lydiane	MARECHAL Lydiane	LUCY Serge	GUIGNERD Chantal	LEVOY Laetitia	MARECHAL Lydiane	MARECHAL Lydiane	MARECHAL Lydiane	MARECHAL Lydiane	MARECHAL Lydiane	SALMON Céline
7	LANDRIER Jean-Claude	DELOME Gérard	GUITTET Alain	GUILLLOU Sylvie	VIGOUREUX Louis	MATHEU Florent	MASSOL Bernard	HUCHARD Jérôme	GUIGNERD Chantal	LEVOY Laetitia	MARECHAL Lydiane	MARECHAL Lydiane	MARECHAL Lydiane	MARECHAL Lydiane	MARECHAL Lydiane	SALMON Céline
8	LEVOY Laetitia	DELOME Gérard	IDES Didier	IDES Didier	VILLIERS Elise	ROUX François	MASSOL Bernard	LUCY Serge	GUIGNERD Chantal	MAGUET Olivier	MARECHAL Lydiane	MARECHAL Lydiane	MARECHAL Lydiane	MARECHAL Lydiane	MARECHAL Lydiane	SALMON Céline
9	MOREAU Patrick	GAUTHIER Loïc	LANDRIER Jean-Claude	MASSOL Bernard	MASSOL Bernard	ROUX François	MENGONI Patrick	MENGONI Patrick	IDES Didier	SALMON Céline	SALMON Céline	VEYSSEIRE Philippe	VEYSSEIRE Philippe	VEYSSEIRE Philippe	VEYSSEIRE Philippe	SALMON Céline
10	ROUX François	HOUE-HUBERDEAU Isabelle	MAGUET Olivier	SALLÉ Marc	SALLÉ Marc	VEYSSEIRE Philippe	VEYSSEIRE Philippe	PAUTET Marc	LANDRIER Jean-Claude	VEYSSEIRE Philippe	VEYSSEIRE Philippe	VEYSSEIRE Philippe	VEYSSEIRE Philippe	VEYSSEIRE Philippe	VEYSSEIRE Philippe	SALMON Céline
11	VEYSSEIRE Philippe	IDES Didier	MASSOL Bernard	VEYSSEIRE Philippe	VEYSSEIRE Philippe	VEYSSEIRE Philippe	VEYSSEIRE Philippe	PAUTET Marc	MAGUET Olivier	VEYSSEIRE Philippe	VEYSSEIRE Philippe	VEYSSEIRE Philippe	VEYSSEIRE Philippe	VEYSSEIRE Philippe	VEYSSEIRE Philippe	SALMON Céline
12	MAREC Thibaud	MAREC Thibaud	MATHEU Florent	VIGOUREUX Louis	VIGOUREUX Louis	VIGOUREUX Louis	SALLÉ Marc	SALLÉ Marc	MATHEU Florent	MATHEU Florent	MATHEU Florent	MATHEU Florent	MATHEU Florent	MATHEU Florent	MATHEU Florent	SALMON Céline
13	NASSELVITCH Serge	NASSELVITCH Serge	PAUTET Marc	VILLIERS Elise	VILLIERS Elise	VILLIERS Elise	ROUX François	ROUX François	MENGONI Patrick	MENGONI Patrick	MENGONI Patrick	MENGONI Patrick	MENGONI Patrick	MENGONI Patrick	MENGONI Patrick	SALMON Céline
14	PEROU Chédrian	PEROU Chédrian	VIGOUREUX Louis	VIGOUREUX Louis	VIGOUREUX Louis	VIGOUREUX Louis	ROUX François	ROUX François	MENGONI Patrick	MENGONI Patrick	MENGONI Patrick	MENGONI Patrick	MENGONI Patrick	MENGONI Patrick	MENGONI Patrick	SALMON Céline
15	SOLANO Sylvain	SOLANO Sylvain	SOLANO Sylvain	SOLANO Sylvain	SOLANO Sylvain	SOLANO Sylvain	ROUX François	ROUX François	MENGONI Patrick	MENGONI Patrick	MENGONI Patrick	MENGONI Patrick	MENGONI Patrick	MENGONI Patrick	MENGONI Patrick	SALMON Céline
16							ROUX François	ROUX François	MENGONI Patrick	MENGONI Patrick	MENGONI Patrick	MENGONI Patrick	MENGONI Patrick	MENGONI Patrick	MENGONI Patrick	SALMON Céline
17							ROUX François	ROUX François	MENGONI Patrick	MENGONI Patrick	MENGONI Patrick	MENGONI Patrick	MENGONI Patrick	MENGONI Patrick	MENGONI Patrick	SALMON Céline
18							ROUX François	ROUX François	MENGONI Patrick	MENGONI Patrick	MENGONI Patrick	MENGONI Patrick	MENGONI Patrick	MENGONI Patrick	MENGONI Patrick	SALMON Céline
19							ROUX François	ROUX François	MENGONI Patrick	MENGONI Patrick	MENGONI Patrick	MENGONI Patrick	MENGONI Patrick	MENGONI Patrick	MENGONI Patrick	SALMON Céline
20							ROUX François	ROUX François	MENGONI Patrick	MENGONI Patrick	MENGONI Patrick	MENGONI Patrick	MENGONI Patrick	MENGONI Patrick	MENGONI Patrick	SALMON Céline
21							ROUX François	ROUX François	MENGONI Patrick	MENGONI Patrick	MENGONI Patrick	MENGONI Patrick	MENGONI Patrick	MENGONI Patrick	MENGONI Patrick	SALMON Céline

Version approuvée lors du Conseil Communautaire du mardi 26 mai 2026

Département de l'Yonne**Canton d'Avallon****COMMUNAUTÉ DE COMMUNES AVALLON-VÉZELAY-MORVAN
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**

Le mardi 26 mai 2026, à 17 heures 30, le Conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du marché couvert à Avallon sous la présidence de Monsieur Pascal GERMAIN.

49 Conseillers communautaires titulaires présents : Angélo ARENA, François BARBANCE, Domnin BENOIT, Olivier BERTRAND, Ysoline BIERRY, Alain BILLAUDEL, Camille BOÉRIO, Michel BRICAGE, Paule BUFFY, Françoise CHORON, Alain COMMARET (*arrivé à l'OJ n°4*), Ludivine DELHOSTAL, Gérard DELORME, Bernard DESCHAMPS, André DURUT, Alain GARNIER, Loïc GAUTHIER, Pascal GERMAIN, Chantal GUIGNEPIED, Alain GUITTET, Jamilah HABSAOUI, Isabelle HOUÉ-HUBERDEAU (*arrivée à l'OJ n°3*), Jérôme HUCHARD, Nicole JEDYNSKI, Julien LANDRÉ, Jean-Claude LANDRIER, Laétitia LEVOY, Serge LUCY, Alain MARC, Bernard MASSOL, Florent MATHIEU, Patrice MENGONI, Nathalie MILLET, Patrick MOREAU, Serge NASSELEVITCH, Maryse OLIVIERI, Gérard PAILLARD, Marc PAUTET, Christian PERDU, Robert PUNGIER (*arrivé à l'OJ n°3*), Emmanuel REGNAULT, François ROUX, Philippe RUIZ, Céline SALMON, Sylvain SOLARO, Philippe VEYSSIÈRE, Louis VIGOUREUX, Élise VILLIERS et Paul-Hervé VINTROU.

12 Conseillers communautaires titulaires absents excusés en avant donné un pouvoir de vote : Stéphane BERTHELOT a donné pouvoir à Alain MARC, Régis BOURGINE a donné pouvoir à Christian PERDU, Christophe DARENNE a donné pouvoir à Serge NASSELEVITCH, Jean-Paul FILLION a donné pouvoir à Paule BUFFY, Sylvie GUILLOU a donné pouvoir à Alain GUITTET, Françoise LAURENT a donné pouvoir à Bernard DESCHAMPS, Olivier MAGUET a donné pouvoir à Pascal GERMAIN, Isabelle MARIANI a donné pouvoir à Alain COMMARET, Franck MOINARD a donné pouvoir à Olivier BERTRAND, Martial RENAULT a donné pouvoir à Florent MATHIEU, Didier SEILLIER a donné pouvoir à Gérard PAILLARD et Éric STÉPHAN a donné pouvoir à François ROUX.

7 Conseillers communautaires titulaires absents excusés sans avoir donné un pouvoir de vote : Laure AUDRY, Thierry BILLOT, Odile DOZOLME, Jordan HEITZMANN, Didier IDEs, Sonia PATOURET et Sébastien PAUTRE.

2 Conseillers communautaires titulaires absents non excusés : Damien BRIZARD et Roger HUARD.

12 Conseillers communautaires titulaires présents avant un pouvoir de vote : Olivier BERTRAND, Paule BUFFY, Alain COMMARET, Bernard DESCHAMPS, Pascal GERMAIN, Alain GUITTET, Alain MARC, Florent MATHIEU, Serge NASSELEVITCH, Gérard PAILLARD, Christian PERDU et François ROUX.

Date de la convocation	20 mai 2026
Conseillers titulaires en fonction	70
Conseillers titulaires présents	49
Conseillers titulaires présents ayant un pouvoir de vote	12
Conseillers suppléants présents ayant un pouvoir de vote	0

Secrétaire de séance : Camille BOÉRIO.

Délibération 2026-86**Objet : Renouvellement de la commission intercommunale des impôts directs**

Conformément au 1 de l'article 1650A du code général des impôts (CGI), le Président explique qu'une commission intercommunale des impôts directs doit être instituée dans chaque EPCI soumis de plein droit ou sur option au régime fiscal prévu à l'article 1609 nonies C du CGI. Il indique que :

- La commission est composée :
 - Du Président de l'EPCI ou de son représentant délégué, Président de la commission,
 - De 10 commissaires titulaires et de 10 commissaires suppléants,
- La durée du mandat des membres de la commission est la même que celle du mandat de l'organe délibérant,
- La commission tient une place centrale dans la fiscalité directe locale : depuis la mise en œuvre au 1^{er} janvier 2017 de la révision des valeurs locatives des locaux professionnels, elle participe à la détermination des nouveaux paramètres départementaux d'évaluation (*secteurs, tarifs ou coefficients de location*),
- La désignation des commissaires doit être effectuée par la Direction départementale des finances publiques de l'Yonne dans un délai de 2 mois à compter de l'installation de l'organe délibérant de l'EPCI,
- La désignation est réalisée à partir d'une liste de contribuables, en nombre double (*2 fois 20*), proposée par délibération de l'organe délibérant.

En conséquence, le Président propose au Conseil communautaire, avec un avis favorable de principe du Bureau communautaire, de délibérer pour :

- Instituer une commission intercommunale des impôts directs,
- Et, le cas échéant,
- Arrêter une liste de 40 personnes maximum dont 10 seront retenues pour être commissaires titulaires et 10 seront retenues pour être commissaires suppléants par la Direction départementale des finances publiques de l'Yonne,
 - L'autoriser à transmettre ladite liste à la Direction départementale des finances publiques de l'Yonne.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré et par un vote à main levée à l'unanimité :

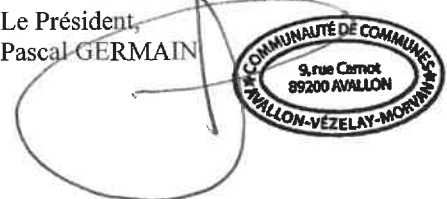
- **INSTITUE** une commission intercommunale des impôts directs,
- **ARRÊTE** la liste des candidatures suivante (*cf. : classée par ordre alphabétique*) dont 10 seront retenues pour être commissaires titulaires et 10 seront retenues pour être commissaires suppléants par la Direction départementale des finances publiques de l'Yonne : Alain BILLAUDEL (*Merry-sur-Yonne*), Camille BOÉRIO (*Avallon*), Jean-Jacques COMTE (*Merry-sur-Yonne*), Jacques COURTOIS (*Merry-sur-Yonne*), Bernard DESCHAMPS (*Avallon*), Chantal GUIGNEPIED (*Annay-la-Côte*), Jérôme HUCHARD (*Avallon*), Nicole JEDYNSKI (*Avallon*), Sylvie JOUBLIN (*Arcy-sur-Cure*), Julien LANDRÉ (*Givry*), Laëtitia LEVOY (*Avallon*), Alain MARC (*Brosses*), Stéphane MICHEL (*Arcy-sur-Cure*), Joël MONTENAT (*Lucy-le-Bois*), Patrick MOREAU (*Foissy-les-Vézelay*), Annick PRADERES (*Merry-sur-Yonne*), Sylvie STÉPHANT (*Givry*), François ROUX (*Asnières-sous-Bois*), Hélène ROUX (*Merry-sur-Yonne*), Yvonne SOURD (*Annéot*) et Philippe VEYSSIÈRE (*Asquins*).
- **AUTORISE** le Président à transmettre ladite liste à la Direction départementale des finances publiques de l'Yonne.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits

Le secrétaire
Camille BOÉRIO



POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME
Le Président,
Pascal GERMAIN



Département de l'Yonne**Canton d'Avallon****COMMUNAUTÉ DE COMMUNES AVALLO-N-VÉZELAY-MORVAN
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**

Le mardi 26 mai 2026, à 17 heures 30, le Conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du marché couvert à Avallon sous la présidence de Monsieur Pascal GERMAIN.

49 Conseillers communautaires titulaires présents : Angélo ARENA, François BARBANCE, Domin BENOIT, Olivier BERTRAND, Ysoline BIERRY, Alain BILLAUDEL, Camille BOÉRIO, Michel BRICAGE, Paule BUFFY, Françoise CHORON, Alain COMMARET (arrivé à l'OJ n°4), Ludivine DELHOSTAL, Gérard DELORME, Bernard DESCHAMPS, André DURUT, Alain GARNIER, Loïc GAUTHIER, Pascal GERMAIN, Chantal GUIGNEPIED, Alain GUITTET, Jamilah HABSAOUI, Isabelle HOUÉ-HUBERDEAU (arrivée à l'OJ n°3), Jérôme HUCHARD, Nicole JEDYNSKI, Julien LANDRÉ, Jean-Claude LANDRIER, Laétitia LEVOY, Serge LUCY, Alain MARC, Bernard MASSOL, Florent MATHIEU, Patrice MENGONI, Nathalie MILLET, Patrick MOREAU, Serge NASSELEVITCH, Maryse OLIVIERI, Gérard PAILLARD, Marc PAUTET, Christian PERDU, Robert PUNGIER (arrivé à l'OJ n°3), Emmanuel REGNAULT, François ROUX, Philippe RUIZ, Céline SALMON, Sylvain SOLARO, Philippe VEYSSIÈRE, Louis VIGOUREUX, Élise VILLIERS et Paul-Hervé VINTROU.

12 Conseillers communautaires titulaires absents excusés en ayant donné un pouvoir de vote : Stéphane BERTHELOT a donné pouvoir à Alain MARC, Régis BOURGINE a donné pouvoir à Christian PERDU, Christophe DARENNE a donné pouvoir à Serge NASSELEVITCH, Jean-Paul FILLION a donné pouvoir à Paule BUFFY, Sylvie GUILLOU a donné pouvoir à Alain GUITTET, Françoise LAURENT a donné pouvoir à Bernard DESCHAMPS, Olivier MAGUET a donné pouvoir à Pascal GERMAIN, Isabelle MARIANI a donné pouvoir à Alain COMMARET, Franck MOINARD a donné pouvoir à Olivier BERTRAND, Martial RENAULT a donné pouvoir à Florent MATHIEU, Didier SEILLIER a donné pouvoir à Gérard PAILLARD et Éric STÉPHAN a donné pouvoir à François ROUX.

7 Conseillers communautaires titulaires absents excusés sans avoir donné un pouvoir de vote : Laure AUDRY, Thierry BILLOT, Odile DOZOLME, Jordan HEITZMANN, Didier IDEs, Sonia PATOURET et Sébastien PAUTRE.

2 Conseillers communautaires titulaires absents non excusés : Damien BRIZARD et Roger HUARD.

12 Conseillers communautaires titulaires présents ayant un pouvoir de vote : Olivier BERTRAND, Paule BUFFY, Alain COMMARET, Bernard DESCHAMPS, Pascal GERMAIN, Alain GUITTET, Alain MARC, Florent MATHIEU, Serge NASSELEVITCH, Gérard PAILLARD, Christian PERDU et François ROUX.

Date de la convocation	20 mai 2026
Conseillers titulaires en fonction	70
Conseillers titulaires présents	49
Conseillers titulaires présents ayant un pouvoir de vote	12
Conseillers suppléants présents ayant un pouvoir de vote	0

Secrétaire de séance : Camille BOÉRIO.

Délibération 2026-87**Objet : Conditions de mise en place du droit à la formation des élus communautaires**

Conformément à l'article L.5214-8 du code général des collectivités territoriales, le Président explique que le Conseil communautaire doit délibérer dans les trois mois suivant son renouvellement sur l'exercice du droit à la formation de ses membres, en déterminant les orientations et les crédits ouverts à ce titre. Il précise que le montant des dépenses de formation, incluant les frais de déplacement, de séjour et d'enseignement ainsi que les pertes de revenu subies du fait de l'exercice de ce droit, ne peut excéder 20% du montant total des indemnités de fonction pouvant être allouées aux élus communautaires. Un débat sur la formation des membres du Conseil communautaire doit avoir lieu chaque année à l'appui du tableau récapitulatif les actions de formation des élus financées par la Communauté de Communes. Le Président propose au Conseil communautaire, avec un avis favorable de principe du Bureau communautaire, de délibérer pour :

- Inscrire le droit à la formation dans les orientations suivantes :
 - Être en lien avec les compétences de la collectivité,
 - Favoriser l'efficacité de l'élue(e) (ex : informatique),
 - Renforcer la compréhension de la gestion des politiques locales (ex : marchés publics, finances),
- Fixer les montants des dépenses de formation à 2 % par an du montant total des indemnités de fonction pouvant être allouées aux élus de la Communauté de Communes,
- L'autoriser à signer tout acte nécessaire à la mise en œuvre du droit de formation.



Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré et par un vote à main levée,

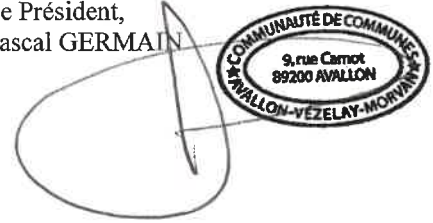
- **INSCRIT** le droit à la formation dans les orientations suivantes :
 - Être en lien avec les compétences de la collectivité,
 - Favoriser l'efficacité de l'élue(e) (*ex : informatique*),
 - Renforcer la compréhension de la gestion des politiques locales (*ex : marchés publics, finances*),
- **FIXE** les montants des dépenses de formation à 2 % par an du montant total des indemnités de fonction pouvant être allouées aux élus de la Communauté de Communes,
- **AUTORISE** le Président à signer tout acte nécessaire à la mise en œuvre du droit de formation.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits

Le secrétaire
Camille BOÉRIO

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

Le Président,
Pascal GERMAIN



Département de l'Yonne**Canton d'Avallon****COMMUNAUTÉ DE COMMUNES AVALLON-VÉZELAY-MORVAN
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**

Le mardi 26 mai 2026, à 17 heures 30, le Conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du marché couvert à Avallon sous la présidence de Monsieur Pascal GERMAIN.

49 Conseillers communautaires titulaires présents : Angélo ARENA, François BARBANCE, Domnin BENOIT, Olivier BERTRAND, Ysoline BIERRY, Alain BILLAUDEL, Camille BOÉRIO, Michel BRICAGE, Paule BUFFY, Françoise CHORON, Alain COMMARET (*arrivé à l'OJ n°4*), Ludvine DELHOSTAL, Gérard DELORME, Bernard DESCHAMPS, André DURUT, Alain GARNIER, Loïc GAUTHIER, Pascal GERMAIN, Chantal GUIGNEPIED, Alain GUITTET, Jamilah HABSAOUI, Isabelle HOUÉ-HUBERDEAU (*arrivée à l'OJ n°3*), Jérôme HUCHARD, Nicole JEDYNSKI, Julien LANDRÉ, Jean-Claude LANDRIER, Laëtitia LEVOY, Serge LUCY, Alain MARC, Bernard MASSOL, Florent MATHIEU, Patrice MENGONI, Nathalie MILLET, Patrick MOREAU, Serge NASSELEVITCH, Maryse OLIVIERI, Gérard PAILLARD, Marc PAUTET, Christian PERDU, Robert PUNGIER (*arrivé à l'OJ n°3*), Emmanuel REGNAULT, François ROUX, Philippe RUIZ, Céline SALMON, Sylvain SOLARO, Philippe VEYSSIÈRE, Louis VIGOUREUX, Élise VILLIERS et Paul-Hervé VINTROU.

12 Conseillers communautaires titulaires absents excusés en avant donné un pouvoir de vote : Stéphane BERTHELOT a donné pouvoir à Alain MARC, Régis BOURGINE a donné pouvoir à Christian PERDU, Christophe DARENNE a donné pouvoir à Serge NASSELEVITCH, Jean-Paul FILLION a donné pouvoir à Paule BUFFY, Sylvie GUILLOU a donné pouvoir à Alain GUITTET, Françoise LAURENT a donné pouvoir à Bernard DESCHAMPS, Olivier MAGUET a donné pouvoir à Pascal GERMAIN, Isabelle MARIANI a donné pouvoir à Alain COMMARET, Franck MOINARD a donné pouvoir à Olivier BERTRAND, Martial RENAULT a donné pouvoir à Florent MATHIEU, Didier SEILLIER a donné pouvoir à Gérard PAILLARD et Éric STÉPHAN a donné pouvoir à François ROUX.

7 Conseillers communautaires titulaires absents excusés sans avoir donné un pouvoir de vote : Laure AUDRY, Thierry BILLOT, Odile DOZOLME, Jordan HEITZMANN, Didier IDES, Sonia PATOURET et Sébastien PAUTRE.

2 Conseillers communautaires titulaires absents non excusés : Damien BRIZARD et Roger HUARD.

12 Conseillers communautaires titulaires présents avant un pouvoir de vote : Olivier BERTRAND, Paule BUFFY, Alain COMMARET, Bernard DESCHAMPS, Pascal GERMAIN, Alain GUITTET, Alain MARC, Florent MATHIEU, Serge NASSELEVITCH, Gérard PAILLARD, Christian PERDU et François ROUX.

Date de la convocation	20 mai 2026
Conseillers titulaires en fonction	70
Conseillers titulaires présents	49
Conseillers titulaires présents ayant un pouvoir de vote	12
Conseillers suppléants présents ayant un pouvoir de vote	0

Secrétaire de séance : Camille BOÉRIO.

Délibération 2026-88**Objet : Désignation des représentants des prestataires et des professionnels du tourisme au Comité de Direction de l'Office de tourisme intercommunal du Grand Vézelay**

Le Président rappelle que la Communauté de Communes Avallon-Vézelay-Morvan est représentée au Comité de Direction de l'Office de tourisme intercommunal du Grand Vézelay par 18 membres titulaires et 18 membres suppléants répartis en 2 collèges comme suit :

- Collège des élus de la CCAVM (10 représentants) : le Président et son suppléant (membres de droit), 9 membres titulaires et 9 membres suppléants élus en binôme, après appel à candidatures,
- Collège des prestataires et des professionnels du tourisme (8 représentants) : 8 membres titulaires et 8 membres suppléants cooptés en binômes.

Après avoir rappelé que le collège des élus a été élu lors du Conseil communautaire en date du mercredi 29 avril 2026, le Président propose au Conseil communautaire de délibérer pour :

- Capter la liste des candidatures en binômes des représentants des prestataires et des professionnels du tourisme, pour siéger au Comité de Direction de l'Office de tourisme intercommunal du Grand Vézelay, telle que proposée ci-dessous :

Candidats titulaires	Candidats suppléants
Pauline CLÉRIN	Emmanuel REGNAULT
Geoffrey CHOPARD	Floriane BRULOIS
Paul FARRUGIO	Kilian GODART
Sylvie JOUBLIN	Emmanuel de la VARENDE
Stéphane OUDOT	Étienne BÉRA
Sylvain PÉCHERY	Lise VIGNAUD
Sophie PLOUZOT	Annette UNGEWITTER
Sophie WOILLEZ	Lorant HECQUET

Et, le cas échéant,

- L'autoriser à transmettre la délibération à la présidence de l'Office de tourisme intercommunal du Grand Vézelay.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré et par un vote à main levée à l'unanimité,

- **COOPE** la liste des candidatures en binômes des représentants des prestataires et des professionnels du tourisme, pour siéger au Comité de Direction de l'Office de tourisme intercommunal du Grand Vézelay, telle que proposée ci-dessous :

Candidats titulaires	Candidats suppléants
Pauline CLÉRIN	Emmanuel REGNAULT
Geoffrey CHOPARD	Floriane BRULOIS
Paul FARRUGIO	Kilian GODART
Sylvie JOUBLIN	Emmanuel de la VARENDE
Stéphane OUDOT	Étienne BÉRA
Sylvain PÉCHERY	Lise VIGNAUD
Sophie PLOUZOT	Annette UNGEWITTER
Sophie WOILLEZ	Lorant HECQUET

- **AUTORISE** le Président à transmettre la délibération à la présidence de l'Office de tourisme intercommunal du Grand Vézelay.

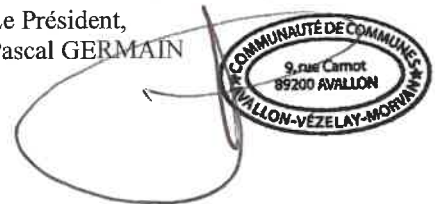
Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits

Le secrétaire
Camille BOERIO



POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

Le Président,
Pascal GERMAIN



Département de l'Yonne**Canton d'Avallon****COMMUNAUTÉ DE COMMUNES AVALLO-N-VÉZELAY-MORVAN****EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**

Le mardi 26 mai 2026, à 17 heures 30, le Conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du marché couvert à Avallon sous la présidence de Monsieur Pascal GERMAIN.

49 Conseillers communautaires titulaires présents : Angélo ARENA, François BARBANCE, Domin BENOIT, Olivier BERTRAND, Ysoline BIERRY, Alain BILLAUDEL, Camille BOÉRIO, Michel BRICAGE, Paule BUFFY, Françoise CHORON, Alain COMMARET (arrivé à l'OJ n°4), Ludivine DELHOSTAL, Gérard DELORME, Bernard DESCHAMPS, André DURUT, Alain GARNIER, Loïc GAUTHIER, Pascal GERMAIN, Chantal GUIGNEPIED, Alain GUITTET, Jamilah HABSAOUI, Isabelle HOUÉ-HUBERDEAU (arrivée à l'OJ n°3), Jérôme HUCHARD, Nicole JEDYNSKI, Julien LANDRÉ, Jean-Claude LANDRIER, Laëticia LEVOY, Serge LUCY, Alain MARC, Bernard MASSOL, Florent MATHIEU, Patrice MENGONI, Nathalie MILLET, Patrick MOREAU, Serge NASSELEVITCH, Maryse OLIVIERI, Gérard PAILLARD, Marc PAUTET, Christian PERDU, Robert PUNGIER (arrivé à l'OJ n°3), Emmanuel REGNAULT, François ROUX, Philippe RUIZ, Céline SALMON, Sylvain SOLARO, Philippe VEYSSIÈRE, Louis VIGOUREUX, Élise VILLIERS et Paul-Hervé VINTROU.

12 Conseillers communautaires titulaires absents excusés en ayant donné un pouvoir de vote : Stéphane BERTHELOT a donné pouvoir à Alain MARC, Régis BOURGINE a donné pouvoir à Christian PERDU, Christophe DARENNE a donné pouvoir à Serge NASSELEVITCH, Jean-Paul FILLION a donné pouvoir à Paule BUFFY, Sylvie GUILLOU a donné pouvoir à Alain GUITTET, Françoise LAURENT a donné pouvoir à Bernard DESCHAMPS, Olivier MAGUET a donné pouvoir à Pascal GERMAIN, Isabelle MARIANI a donné pouvoir à Alain COMMARET, Franck MOINARD a donné pouvoir à Olivier BERTRAND, Martial RENAULT a donné pouvoir à Florent MATHIEU, Didier SEILLIER a donné pouvoir à Gérard PAILLARD et Éric STÉPHAN a donné pouvoir à François ROUX.

7 Conseillers communautaires titulaires absents excusés sans avoir donné un pouvoir de vote : Laure AUDRY, Thierry BILLOT, Odile DOZOLME, Jordan HEITZMANN, Didier IDES, Sonia PATOURET et Sébastien PAUTRE.

2 Conseillers communautaires titulaires absents non excusés : Damien BRIZARD et Roger HUARD.

12 Conseillers communautaires titulaires présents ayant un pouvoir de vote : Olivier BERTRAND, Paule BUFFY, Alain COMMARET, Bernard DESCHAMPS, Pascal GERMAIN, Alain GUITTET, Alain MARC, Florent MATHIEU, Serge NASSELEVITCH, Gérard PAILLARD, Christian PERDU et François ROUX.

Date de la convocation	20 mai 2026
Conseillers titulaires en fonction	70
Conseillers titulaires présents	49
Conseillers titulaires présents ayant un pouvoir de vote	12
Conseillers suppléants présents ayant un pouvoir de vote	0

Secrétaire de séance : Camille BOÉRIO.

Délibération 2026-89**Objet : Appel à projets « éducation à l'environnement » - demande de subvention**

Dans le cadre des actions visant à la réduction des déchets sur le territoire, Monsieur Olivier BERTRAND présente au Conseil communautaire le projet « De la terre à la terre », porté par la Communauté de Communes Avallon-Vézelay-Morvan en partenariat avec la structure « Les Cartes en Main ». Il explique que ce projet, destiné aux enfants de 3 à 12 ans fréquentant les Accueils de loisirs sans hébergement intercommunaux d'Avallon, Châtel-Censoir et Quarré-les-Tombes :

- A pour objectif de sensibiliser les jeunes publics à la réduction des déchets, à l'économie circulaire et à la lutte contre le gaspillage alimentaire,
- S'inscrit dans les orientations stratégiques de la collectivité, notamment le Plan climat air énergie territorial, la politique de prévention et de gestion des déchets et le Projet éducatif de territoire,
- Se déroulera sur l'année scolaire 2026-2027,
- Proposera un programme mensuel d'actions pédagogiques (ateliers, expérimentations et sorties sur le territoire).

Il indique que ce projet pourrait faire l'objet d'un financement par la Région Bourgogne Franche-Comté à hauteur de 80%, soit une subvention de 5 083,33 euros sur une dépense éligible de 6 354,17 euros HT, le solde étant financé par la collectivité. Monsieur Olivier BERTRAND propose au Conseil communautaire, avec un avis favorable de principe du Bureau communautaire, de délibérer pour :

- Approuver le projet « De la terre à la terre » tel qu'il est présenté,

- Prendre acte que le Président va mettre en œuvre, pour ce présent projet, sa délégation l'autorisant à solliciter toutes subventions inférieures à 20 000,00 euros.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré et par un vote à main levée à l'unanimité,

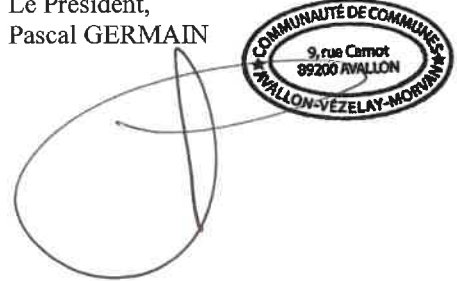
- **APPROUVE** le projet « De la terre à la terre » tel qu'il est présenté (*cf. : présentation ci-annexée*),
- **PREND ACTE** que le Président va mettre en œuvre, pour ce présent projet, sa délégation l'autorisant à solliciter toutes subventions inférieures à 20 000,00 euros.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits

Le secrétaire
Camille BOÉRIO



POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME
Le Président,
Pascal GERMAIN



Appel à projets régional 2026

PROJETS EN MATIERE D'EDUCATION A L'ENVIRONNEMENT

Projet hors cadre scolaire – De la terre à la terre

La structure porteuse du projet est celle qui conduit l'action, sollicite la subvention, engage les dépenses financières et est l'interlocuteur de la Région pour ce projet. Dans le cas du présent dossier, il s'agit de la **structure bénéficiaire**.

1/ Structure d'éducation à l'environnement



Nom : les cartes en main

Statut juridique : micro-entreprise d'éducation et de sensibilisation à l'environnement

Adresse : 6, rue de la planche 21460 Corrombles

Personne contact lié au projet :

Pierre-Henri VELUT

Educateur à l'environnement

contact@lescarteresenmain.fr

06.87.02.45.72

Objet(s) / finalité de la structure : la structure a pour finalité de sensibiliser et d'éduquer tous les publics aux enjeux environnementaux, en proposant des animations pédagogiques favorisant la compréhension, l'éveil à la nature et le passage à l'action en faveur de pratiques durables.

2/ Structure bénéficiaire



Statut : Etablissement Public de Coopération Intercommunale

Nom : Communauté de communes Avallon-Vézelay-Morvan

Adresse : 9 rue carnot 89200 Avallon

Personne contact lié au projet :

Tristan BESSONE-MASSELOT

Directeur du service des déchets ménagers et assimilés

direction.dechets@cc-avm.fr

03.79.04.00.70

Objet(s) / finalité de la structure : **structure de coopération intercommunale**

Présentation des spécificités de la structure en lien avec le projet présenté dans ce dossier (historique éventuel, enjeux locaux, situation géographique...)

La Communauté de Communes Avallon-Vézelay-Morvan (CCAVM) est un territoire rural du sud de l'Yonne qui regroupe 48 communes. Marquée par une **forte identité environnementale** et un **patrimoine naturel exceptionnel**, entre forêts, bocages et rivières, elle est située aux portes du Parc naturel régional du Morvan. Dans ce cadre de nature préservée, de nombreux acteurs font vivre le territoire : associations culturelles et environnementales, artisans, producteurs et agriculteurs locaux qui représentent autant d'opportunités pour notre projet.

Forte de son **Plan Climat Air Energie territorial** (PCAET) 2021-2027, la CCAVM a mis en place une politique en faveur de la transition écologique sur son territoire. Des actions ponctuelles ont jusqu'ici été menées, mais aucune démarche structurée et annuelle n'a encore été proposée dans le cadre parascolaire. Notre projet comble ce manque en offrant un fil rouge cohérent sur l'année scolaire, en lien avec les ressources et acteurs locaux. Il s'appuie également sur plusieurs objectifs de la CCAVM.

Depuis 2016, la collectivité s'est ainsi engagée dans une **politique ambitieuse de réduction des déchets**, marquée par la mise en place de la redevance incitative. Cette démarche a porté ses fruits : les tonnages d'ordures ménagères ont diminué de près de 35 %, témoignant de son efficacité. Pour aller plus loin, et afin de comprendre le contenu des bacs d'ordures ménagères des habitants pour identifier les leviers d'accompagnement au changement, une caractérisation des ordures ménagères a été réalisée en 2025. Il en est alors ressorti que les biodéchets en constituaient la part majoritaire. Il nous est alors paru nécessaire d'appuyer sur cet axe. Sur ce sujet, la CCAVM travaille en étroite collaboration avec le Pôle d'Équilibre Territorial et Rural (PETR) du Pays Avallonnais qui est doté d'un Projet Alimentaire Territorial dont la lutte contre le gaspillage alimentaire est un axe majeur, lequel a été associé au projet.

Parallèlement, la CCAVM, en lien avec la ville d'Avallon, est en train de rédiger son nouveau **Projet Educatif de Territoire** (PEDT). Son objectif principal est de coordonner l'ensemble des actions éducatives menées sur le territoire — qu'elles soient scolaires, périscolaires ou extrascolaires — afin de garantir la cohérence, la complémentarité et la qualité de l'offre éducative proposée aux enfants. Ce document souhaite intégrer un **axe sur l'éco-citoyenneté**. C'est en lien avec cet objectif que nous avons choisi de viser l'ensemble des enfants des Accueils de loisirs sans hébergement intercommunaux (ALSHi) afin de garantir une équité territoriale.

3/ Thématiques du projet

Notre projet s'inscrit dans une démarche globale et concrète pour sensibiliser les enfants des ALSHi à la **réduction des déchets**, à l'**économie circulaire** et à la **lutte contre le gaspillage alimentaire**. Au travers du fil rouge annuel « **de la terre à la terre** », nous proposons un **voyage immersif et pédagogique** : d'où viennent nos aliments ? Comment les cuisiner sans gaspiller ? Que faire des surplus et des emballages ? Trier, recycler, réutiliser, composter... Chaque étape devient une opportunité d'apprendre à rendre à la terre ce qu'elle nous offre pour créer un **cycle vertueux**.

En impliquant directement les enfants mais aussi les équipes des structures et les familles, ce projet vise à ancrer des gestes durables dans le quotidien. Il ne s'agit pas seulement de comprendre les enjeux, mais d'agir autour de projets concrets pour **transformer ses habitudes**.

4/ Publics ciblés par le projet

Notre projet vise les **160 enfants âgés de 3 à 12 ans** que peuvent accueillir simultanément les ALSHi d'Avallon, de Châtel-Censoir et de Quarré-les-Tombes. Il s'agit d'un **public non captif**, dont la présence relève du loisir, de la détente, du jeu et non de la sensibilisation aux thématiques environnementales. A ce jour, les enfants ne bénéficient pas d'ateliers spécifiques sur le sujet ni de programmes structurés.

Notre projet mise sur une approche ludique et immersive pour embarquer les enfants dans une **aventure collective**, tout en sensibilisant **les parents et les équipes encadrantes**. En intégrant des activités créatives, des défis et des explorations autour du cycle « de la terre à la terre », nous transformons l'apprentissage en **expérience partagée**. L'objectif est de faire des enfants des **ambassadeurs de bonnes pratiques** auprès de leur entourage. Il s'agit également d'impliquer pleinement les 14 animateurs des différents accueils qui vont accompagner les enfants tout au long du projet. Ainsi, les ALSHi deviennent un terrain d'expérimentation où chaque geste appris peut essaimer bien au-delà des murs des structures.

5/ Type de projet (plusieurs choix possibles)

Projet coconstruit à partir des attentes du public cible, autour d'un sujet local ou propre à une problématique de la structure concernée (s'il s'agit de publics captifs)

Le projet aborde des **problématiques locales** :

- La **réduction des déchets**, enjeu fort depuis la mise en place de la redevance incitative,

- La **lutte contre le gaspillage alimentaire**, axe majeur du Projet Alimentaire Territorial porté par le PETR du Pays Avallonnais,
- La volonté du PEDT de faire des enfants du territoire des **éco-citoyens**.

Projet expérimental et/ou innovant

Notre projet se distingue par une approche à la fois innovante et expérimentale, conçue pour rendre l'éducation à l'environnement aussi naturelle que ludique. D'un côté, nous misons sur une **pédagogie « invisible »** : les enfants apprennent sans s'en rendre compte. L'écologie devient une aventure plutôt qu'une leçon. De l'autre, nous expérimentons un **système « zéro déchet »** : tous les ateliers utilisent des matériaux de récupération, et les déchets générés sont systématiquement traçables et valorisés, transformant chaque activité en une boucle vertueuse.

6/ Présentation détaillée du projet (cette section correspond aux critères de sélection, soyez aussi précis que possible)

a/ Descriptif et lieu du projet - Précisez si l'action se déroule à l'extérieur ou non - Vous pouvez joindre un planning, rétroplanning ou calendrier prévisionnel du déroulement du projet (*qu'allez-vous faire, où, quand ?*)

Notre projet s'étendra sur **l'année scolaire 2026-2027**, avec un rythme **d'une journée par mois** de septembre 2026 à juin 2027. Il combinera des activités en intérieur, qui se dérouleront au sein de l'ALSHi « 1,2,3... Soleil ! » à Avallon et des activités en extérieur sur le territoire de la communauté de communes. Ce choix s'explique par le fait que l'Accueil de loisirs d'Avallon offre les espaces les plus adaptés pour mener à bien les activités avec un **groupe élargi d'enfants**, tout en garantissant une logistique optimale.

Pour favoriser **l'inclusion de tous les enfants du territoire**, les enfants des Accueils de loisirs de **Châtel-Censoir** et de **Quarré-les-Tombes** seront acheminés jusqu'à Avallon pour chaque séance mensuelle, permettant ainsi une dynamique collective et fédératrice entre les trois sites. Cette organisation centralisée à Avallon facilite les partenariats locaux (interventions d'associations, visites de sites) et la coordination des activités, tout en offrant une expérience homogène et riche à l'ensemble des enfants concernés.

Chaque séance mêlera **ateliers pratiques** (cuisine anti-gaspi, création d'objets upcyclés, jeux sur le tri...) et **visites ou explorations locales** (découverte d'un composteur, rencontre avec un producteur local, observation du jardin...). Les lieux choisis mettront en valeur les spécificités du territoire.

Des projets fil rouge, portés sur toute l'année, seront adaptés à chaque tranche d'âge (3-6 ans, 7-12 ans) pour garantir l'engagement de tous, avec des défis et des supports pédagogiques différenciés.

L'objectif est de créer un lien fort entre les enjeux écologiques et le quotidien des participants, en s'appuyant sur les ressources locales pour rendre le projet à la fois concret et inspirant.

Sur l'ensemble des séances, nous serons accompagnés par la structure « Les Cartes en Main ».

L'ensemble des actions prévues, ainsi que le calendrier associé, sont détaillés dans le tableau présenté en annexe.

b/ Objectifs (dans quels buts ?)

Notre projet vise à **sensibiliser** les enfants, les familles et les équipes encadrantes aux enjeux de la réduction des déchets, de l'économie circulaire et de la lutte contre le gaspillage alimentaire, tout en les rendant **acteurs du changement**. L'objectif principal est de faire comprendre, par l'expérience et le jeu, que chaque geste compte : d'où viennent nos aliments ? Comment éviter de les gaspiller ? Que faire de nos déchets pour les valoriser plutôt que les jeter ? À travers des activités ludiques, des défis concrets et des explorations locales, nous cherchons à déclencher une prise de conscience collective et à ancrer des habitudes durables dans le quotidien des enfants, mais aussi dans la vie des accueils de loisirs en général.

Le projet a pour but de créer un cercle vertueux : les enfants, une fois embarqués, deviennent des relais naturels auprès de leurs familles et de leur entourage, amplifiant ainsi l'impact bien au-delà des accueils de loisirs.

En s'appuyant sur les ressources et les acteurs locaux, nous souhaitons montrer que la transition écologique est accessible, concrète et même source de plaisir, tout en renforçant le lien entre les enfants et leur territoire.

Les objectifs associés à chaque action prévue sont détaillés dans le tableau présenté en annexe.

c/ Méthodologie, approches, pédagogie, outils prévus... le tout en adéquation avec le public ciblé – Le cas échéant, précisez ici les aspects innovants et expérimentaux du projet (comment ?)

Pour que les enfants, les équipes et les parents s'approprient pleinement les enjeux liés à la réduction des déchets, l'économie circulaire et la lutte contre le gaspillage alimentaire, nous

misons sur des **méthodes actives, participatives et très variées** pour susciter l'engagement de tous tout au long de l'année scolaire et même au-delà via :

➤ **L'immersion par le jeu et l'expérimentation, adaptée à chaque âge :**

- Des ateliers de **cuisine anti-gaspi**,
- La **création d'objets** à partir de matériaux récupérés (ex : porte-monnaie en brique de jus de fruits, enveloppes en papier journal, décoration de Noël avec du papier mâché),
- Des **jeux de rôle** (ex : comprendre l'impact de notre consommation sur les ressources terrestres).

➤ **La co-construction avec les enfants :**

- Un **projet fil rouge adapté à chaque âge** : la création d'une sculpture en déchets pour les 3-7 ans et la rédaction d'une gazette pour les 8-12 ans. Le personnel des accueils de loisirs accompagnera les enfants tout au long de l'année sur leurs projets, en-dehors des séances mensuelles, afin d'en assurer la continuité,
- Des **projets collectifs** : création d'un carré potager dans le jardin de l'accueil de loisirs « 1,2,3... Soleil ! » à Avallon, expériences pour observer comment vit ce potager et le jardin, visites extérieures,
- Des **défis communs** : peser le pain gâché à chaque repas et tenter d'en diminuer le poids tout au long de l'année.

➤ **L'implication des adultes :**

- Des **formations pour les équipes encadrantes** (ex : comment animer un atelier zéro déchet, les astuces pour réduire les déchets au quotidien),
- La **valorisation des progrès par un événement de clôture** : exposition des créations, présentation de la gazette, partage d'un goûter zéro déchet préparé par les enfants, organisation de jeux parents/enfants, remise de diplômes à tous les éco-héros.

Notre projet innove en rendant l'écologie ludique et omniprésente. Notre objectif est de créer une **aventure collective**, de la terre à la terre. Les enfants deviennent **les héros d'une histoire** où chaque geste compte, sans même réaliser qu'ils apprennent.

Nous expérimentons un **écosystème "zéro déchet"**. Tout est conçu pour que rien ne soit jeté : les jeux et supports sont fabriqués à partir de matériaux récupérés (cartons, bouteilles, tissus), les épiluchures sont cuisinées ou deviennent du compost et les emballages sont upcyclés en

objets utiles. Il s'agit d'une **logique systémique** où chaque activité génère des ressources pour la suivante.

L'originalité réside aussi dans l'**essaimage naturel**. Les enfants ramènent à la maison des objets et des expériences, comme des recettes anti-gaspillage, qu'ils peuvent présenter ou reproduire chez eux. Les équipes encadrantes sont embarquées via les défis des enfants mais aussi par des formations animées par l'éducateur à l'environnement. Ainsi, **l'engagement se propage** par l'exemple et la fierté, plutôt que par des discours. Une méthode partant des enfants.

La méthodologie, la pédagogie et les outils prévus par action sont détaillés dans le tableau présenté en annexe.

d/ Impact sur le public visé (*vos attentes pour les bénéficiaires à l'issue du projet ?*)

À l'issue du projet, nous attendons des enfants, des familles et des équipes encadrantes, une prise de **conscience active et durable** des enjeux liés à la réduction des déchets et à l'économie circulaire.

Pour les enfants, l'objectif est qu'ils intègrent naturellement des gestes écologiques (comme le tri, le compostage ou la réutilisation des matériaux) et qu'ils deviennent de **fiers ambassadeurs** de ces pratiques auprès de leur entourage. Nous espérons aussi qu'ils développent un regard critique et créatif sur leur consommation.

Pour les familles, nous visons une adoption concrète de **nouveaux réflexes** (ex : réduire le gaspillage alimentaire, privilégier le réemploi), inspirés par l'enthousiasme des enfants et les outils simples partagés qu'ils auront acquis tout au long de l'année.

Pour les équipes encadrantes, notre objectif est de faire évoluer durablement les pratiques quotidiennes grâce à une immersion dans le projet. Nous souhaitons ainsi qu'ils adoptent des **réflexes anti-gaspillage** lors des repas (ex : ajustement des portions, valorisation des restes, sensibilisation des enfants au gaspillage). Nous souhaitons également qu'ils s'approprient les **ateliers « zéro déchet »** en les intégrant naturellement à leur programmation. Enfin, pour l'équipe de l'ALSHi d'Avallon, notre objectif est qu'ils continuent à **faire vivre le potager** qui sera construit : qu'ils assurent l'entretien, qu'ils l'utilisent comme support d'animation (ex : ateliers semis, récoltes) et le fassent prospérer au-delà du projet, en impliquant les enfants dans son suivi saisonnier. L'enjeu est de transformer les équipes en ambassadrices de ces démarches pour que ces nouvelles habitudes deviennent une **culture partagée** au sein des ALSHi.

Enfin, nous souhaitons que ce projet renforce, pour tous, le sentiment d'appartenance au territoire, en montrant comment les ressources locales et les acteurs peuvent être des leviers

pour agir au quotidien. À terme, notre ambition est que ces changements de comportement dépassent le cadre du projet et s'inscrivent dans la durée, faisant des accueils de loisirs un véritable laboratoire d'innovations écologiques partagées.

L'impact attendu sur le public visé pour chacune des actions est détaillé dans le tableau présenté en annexe.

e/ Ancrage territorial, gouvernance, partenaires associés et niveau d'implication, implication éventuelle du public cible à la définition du projet (*quels enjeux locaux sont mis en avant, quels partenaires sont impliqués, à quels niveaux de coopération, à quelles étapes du projet ?*)

Le projet « De la terre à la terre » **souhaite mettre en lumière les acteurs et les richesses du territoire**. Toutes les activités s'y dérouleront.

Porté par la **CCAVM**, le projet bénéficie d'une **gouvernance collaborative** qui mobilise plusieurs services clés de la collectivité. La **Direction du service des déchets ménagers et assimilés** apporte son expertise technique sur la gestion des déchets, le **Pôle Petite Enfance-Enfance-Jeunesse** assure le lien avec les enfants et les familles, en intégrant les activités au sein des ALSHi. Enfin, le **service transition écologique** veille à l'alignement du projet avec les objectifs environnementaux de la CCAVM, tout en facilitant les synergies avec d'autres initiatives locales. Cette **coordination inter-services** garantit une approche à la fois pédagogique, technique et territoriale, permettant de créer un projet cohérent, ambitieux et ancré dans les réalités locales.

Notre projet s'appuie sur de **nombreux partenaires locaux** pour le faire vivre dont des **associations** : le cousin.e.s de la vallée encadreront la session de ramassage des déchets, Ciné-cyclo projettera des films pour sensibiliser les enfants tout en les faisant pédaler, Traverse fera visiter les jardins pédagogiques d'Avallon. Le **conservatoire d'espaces naturels de Bourgogne** assurera une visite d'un espace remarquable protégé. Nous irons visiter l'exploitation d'un maraîcher en agriculture biologique situé à Avallon, grâce au **PETR** du Pays Avalonnais. Ce dernier co-animera également les pesées pour suivre le gaspillage alimentaire tout au long de l'année ainsi que les formations auprès des équipes encadrantes. **L'implication de l'ensemble des partenaires pour chaque action est précisée dans le tableau présenté en annexe.**

Dès le début du projet, les enfants seront invités à se l'approprier pleinement, en commençant par lui donner un nom qu'ils auront choisi ensemble. Lors de la première séance, ils créeront ainsi **une affiche** qui les accompagnera tout au long de l'année, marquant ainsi leur appropriation du projet. Ils choisiront également **les graines à planter** dans le potager qu'ils construiront et cultiveront dans le jardin de l'ASLHi « 1,2,3... Soleil ! » situé à Avallon. Tout au

long de l'année, ils porteront les activités fil rouge. Ce sont eux qui décideront de la sculpture qu'ils vont réaliser et avec quels déchets ou qui imagineront le contenu et la forme de la gazette. L'objectif est clair : faire des enfants des **co-créateurs de l'aventure qu'ils vont vivre**.

f/ Actions de communication, bilan de restitution ou événement de clôture en collectif, évaluation finale et modalités d'essaimage (*quels moyens pour faire connaître votre projet, à quelles étapes de son déroulé, comment allez-vous l'évaluer et comment allez-vous faire profiter de votre expérience à d'autres structures ?*)

Dès le lancement du projet, une **stratégie de communication multicanale** sera déployée pour assurer la visibilité et susciter l'adhésion. Le **site internet** de la CCAVM, l'application **IntraMuros** et le **portail familles** relaieront régulièrement les actualités. Une **liste de diffusion** dédiée aux familles sera utilisée pour partager les avancées, les défis en cours et les réussites, créant ainsi un lien continu entre les accueils de loisirs et les foyers. Par ailleurs, le PETR du Pays Avallonnais communiquera sur sa page internet dédiée au Projet Alimentaire Territorial. Enfin, le journal **l'Yonne Républicaine** sera invité à couvrir deux temps forts : le démarrage du projet, pour en marquer le coup d'envoi et la fête finale, afin de valoriser les réalisations et d'inspirer d'autres initiatives. Il pourra également être invité au fil de l'eau du programme. Le projet fera également l'objet d'un article dans le magazine de la CCAVM publié une fois par an. Cette communication vise à créer une dynamique collective.

Pour clore l'année, une grande **fête finale** sera organisée, à laquelle les parents seront conviés pour découvrir les réalisations de leurs enfants. Au programme : des **jeux collaboratifs** mêlant enfants et adultes, une présentation des **résultats des fils rouges** menés toute l'année (sculptures en déchets et gazette retraçant l'année), ainsi qu'un **bilan du suivi anti-gaspillage**, illustrant les progrès accomplis. Les enfants se verront remettre des diplômes d'éco-héros, symbolisant leur engagement tout au long du projet. Un **goûter** sera préalablement préparé par les enfants, à partir des **récoltes de leur potager** et complétées par des produits locaux, mettant en lumière le cycle "de la terre à la terre". Cet événement, à la fois **festif et pédagogique**, permettra de célébrer les apprentissages, de renforcer les liens entre les familles et les accueils de loisirs et de montrer concrètement l'impact du projet sur les comportements.

À l'issue du projet, un bilan complet sera réalisé en deux temps. D'abord, un **retour d'expérience** avec les **équipes des trois ALSHi** permettra d'identifier ce qui a particulièrement bien fonctionné (activités plébiscitées, méthodes pédagogiques efficaces), les difficultés rencontrées (logistique, participation) et les pistes d'amélioration pour les futures éditions. **Les enfants**, quant à eux, seront associés à ce bilan à travers un **temps d'échange ludique** afin de recueillir leur ressenti et leurs suggestions. Ces retours serviront à affiner le projet pour l'étendre, à terme, à d'autres structures comme les crèches du territoire. Parallèlement, un

compte-rendu synthétique sera adressé aux **maires** de la CCAVM pour les inciter à reproduire cette dynamique dans les écoles de leurs communes. L'objectif est de faire de cette expérience un levier pour essaimer les bonnes pratiques à l'échelle de tout le territoire.

En partageant les outils pédagogiques, les retours d'expérience et les bonnes pratiques avec les communes et d'autres structures éducatives, nous souhaitons créer une **dynamique territoriale** autour de l'éducation à l'environnement, faisant de ce projet une véritable vitrine des possibles en matière de transition écologique ludique et inclusive.

g) Moyens pour limiter l'empreinte carbone du projet (*comment votre projet sera-t-il vraiment écologique ?*)

Notre projet intègre la réduction de son empreinte carbone de manière intrinsèque, en cohérence avec les objectifs de sensibilisation à la réduction des déchets et à l'économie circulaire qu'il porte.

Les ateliers seront conçus pour **limiter au maximum la production de déchets** : cuisiner avec des épiluchures, fabriquer des jeux ou des objets à partir de matériaux de récupération (bouteilles en plastique, cartons, tissus, etc.), et éviter les achats superflus. Nous ferons appel aux dons des familles pour **récupérer ces ressources**, transformant ainsi ce qui est habituellement jeté en supports pédagogiques. Les rares déchets générés par les activités seront systématiquement triés et valorisés (compost, recyclage, réemploi), afin de fermer la boucle du gaspillage.

Les achats nécessaires aux ateliers de cuisine (fruits, légumes, œufs, farine...) seront achetés en direct auprès des **producteurs locaux** via le magasin le silo rouge situé à Avallon.

Les déplacements liés aux sorties sont quant à eux pensés pour minimiser leur impact. Ils seront surtout accessibles par la **marche**. Pour aller visiter les jardins terrasses d'Avallon, les enfants seront emmenés en **calèche**. Seule la visite de la réserve Naturelle Nationale du Bois du Parc sera réalisée en mini-bus. Nous avons également fait le choix de faire appel à des acteurs locaux ou bien se déplaçant de manière douce. L'association Cyclo-vélo viendra ainsi de Dijon à **vélo**. Ces choix permettront non seulement de réduire les émissions de carbone, mais aussi de sensibiliser les enfants à des modes de mobilité doux et alternatifs, tout en renforçant les liens avec les acteurs locaux.

L'ensemble du projet sera conçu pour être **sobre en ressources** : limitation des impressions, utilisation de supports numériques partagés et mutualisation des outils avec les partenaires, dont le kit « anti-gaspi » du PETR du Pays Avallonnais. Le matériel qui devra être acheté sera réutilisé par la suite : pinces et gants pour ramasser les déchets, outils de jardinage...

Chaque étape du projet deviendra une démonstration concrète de ce que signifie agir de manière écologique, tout en restant accessible et inspirante pour les enfants comme pour les adultes.

7/ Budget

Le budget est présenté toutes taxes comprises. Nous paierons nos dépenses en TTC.

Le plan de financement est présenté en annexe.

8/ Pièces fournies

Les pièces fournies en annexe du présent dossier sont les suivantes :

- Calendrier des actions,
- Plan de financement TTC,
- Courrier adressé à Monsieur le Président du Conseil Régional de la Bourgogne-Franche-Comté, sollicitant l'aide de la Région,
- Relevé d'identité bancaire (RIB),
- Numéro SIRET,
- Attestation assujettissement ou non à la TVA pour les dépenses relatives à l'opération présentée,
- Document de présentation de la personne professionnelle de l'éducation à l'environnement intervenant dans le projet,
- Diplôme BPJEPS – Education à l'environnement vers un développement durable de l'éducateur à l'environnement,
- Délibération sollicitant l'aide de la Région – **ce document sera fourni ultérieurement**,
- Code APE,
- Coordonnées du comptable assignataire.

**Département de l'Yonne
Canton d'Avallon**

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES AVALLON-VÉZELAY-MORVAN
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**

Le mardi 26 mai 2026, à 17 heures 30, le Conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du marché couvert à Avallon sous la présidence de Monsieur Pascal GERMAIN.

49 Conseillers communautaires titulaires présents : Angélo ARENA, François BARBANCE, Domin BENOIT, Olivier BERTRAND, Ysoline BIERRY, Alain BILLAUDEL, Camille BOÉRIO, Michel BRICAGE, Paule BUFFY, Françoise CHORON, Alain COMMARET (*arrivé à l'OJ n°4*), Ludivine DELHOSTAL, Gérard DELORME, Bernard DESCHAMPS, André DURUT, Alain GARNIER, Loïc GAUTHIER, Pascal GERMAIN, Chantal GUIGNEPIED, Alain GUITTET, Jamilah HABSAOUI, Isabelle HOUÉ-HUBERDEAU (*arrivée à l'OJ n°3*), Jérôme HUCHARD, Nicole JEDYNSKI, Julien LANDRÉ, Jean-Claude LANDRIER, Laétitia LEVOY, Serge LUCY, Alain MARC, Bernard MASSOL, Florent MATHIEU, Patrice MENGONI, Nathalie MILLET, Patrick MOREAU, Serge NASSELEVITCH, Maryse OLIVIERI, Gérard PAILLARD, Marc PAUTET, Christian PERDU, Robert PUNGIER (*arrivé à l'OJ n°3*), Emmanuel REGNAULT, François ROUX, Philippe RUIZ, Céline SALMON, Sylvain SOLARO, Philippe VEYSSIÈRE, Louis VIGOUREUX, Élise VILLIERS et Paul-Hervé VINTROU.

12 Conseillers communautaires titulaires absents excusés en avant donné un pouvoir de vote : Stéphane BERTHELOT a donné pouvoir à Alain MARC, Régis BOURGINE a donné pouvoir à Christian PERDU, Christophe DARENNE a donné pouvoir à Serge NASSELEVITCH, Jean-Paul FILLION a donné pouvoir à Paule BUFFY, Sylvie GUILLOU a donné pouvoir à Alain GUITTET, Françoise LAURENT a donné pouvoir à Bernard DESCHAMPS, Olivier MAGUET a donné pouvoir à Pascal GERMAIN, Isabelle MARIANI a donné pouvoir à Alain COMMARET, Franck MOINARD a donné pouvoir à Olivier BERTRAND, Martial RENAULT a donné pouvoir à Florent MATHIEU, Didier SEILLIER a donné pouvoir à Gérard PAILLARD et Éric STÉPHAN a donné pouvoir à François ROUX.

7 Conseillers communautaires titulaires absents excusés sans avoir donné un pouvoir de vote : Laure AUDRY, Thierry BILLOT, Odile DOZOLME, Jordan HEITZMANN, Didier IDEs, Sonia PATOURET et Sébastien PAUTRE.

2 Conseillers communautaires titulaires absents non excusés : Damien BRIZARD et Roger HUARD.

12 Conseillers communautaires titulaires présents avant un pouvoir de vote : Olivier BERTRAND, Paule BUFFY, Alain COMMARET, Bernard DESCHAMPS, Pascal GERMAIN, Alain GUITTET, Alain MARC, Florent MATHIEU, Serge NASSELEVITCH, Gérard PAILLARD, Christian PERDU et François ROUX.

Date de la convocation	20 mai 2026
Conseillers titulaires en fonction	70
Conseillers titulaires présents	49
Conseillers titulaires présents ayant un pouvoir de vote	12
Conseillers suppléants présents ayant un pouvoir de vote	0

Secrétaire de séance : Camille BOÉRIO.

Délibération 2026-90

Objet : Convention de délégation de gestion de la navette touristique à la commune de Vézelay

Par arrêté préfectoral N°PREF/DCL/BCL/2021/0709 en date du 29 juin 2021, Madame Paule BUFFY rappelle que la CCAVM a pris la compétence « Autorité Organisatrice de la Mobilité (AOM) » sur son territoire, que la commune de Vézelay assure, depuis 2018, un service gratuit de navette de transport pendant la saison touristique, et dispose d'une expertise locale avérée dans sa gestion. Elle rappelle également que la CCAVM a précédemment délégué la gestion de ce service à la commune de Vézelay par une convention qui est aujourd'hui caduque et qu'il est opportun de reconduire cette délégation de service pour la saison à venir afin d'assurer la continuité du service public de mobilité touristique. Elle précise que la convention proposée est limitée à la saison estivale 2026 afin de permettre à la nouvelle municipalité d'analyser son fonctionnement avant de s'engager sur une éventuelle convention d'une durée plus longue. Enfin, elle indique que la convention prévoit un mécanisme comptable permettant de mettre à la charge de la commune de Vézelay l'ensemble des frais inhérents à cette navette, s'agissant d'un service limité géographiquement à la commune. Madame Paule BUFFY propose au Conseil communautaire, avec un avis favorable de principe du Bureau communautaire, de délibérer pour :

- Approuver le renouvellement de la convention, pour une l'année 2026, telle qu'elle est présentée en cours de séance,

Et, le cas échéant,

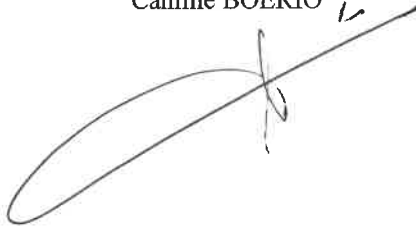
- Autoriser le Président à signer ladite convention avec la commune de Vézelay.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré et par un vote à main levée à l'unanimité,

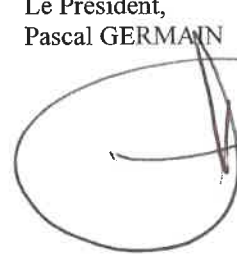
- **APPROUVE** le renouvellement de la convention, pour l'année 2026, telle qu'elle est présentée (cf. : convention ci-annexée),
- **AUTORISE** le Président à signer ladite convention avec la commune de Vézelay.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits

Le secrétaire
Camille BOÉRIO



POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME
Le Président,
Pascal GERMAIN





CONVENTION DE GESTION DE LA NAVETTE TOURISTIQUE

(Saison 2026)

Entre

La Communauté de Communes AVALLOM-VÉZELAY-MORVAN (CCAVM), sise 9 rue Carnot, 89200 AVALLOM, représentée par son Président, Monsieur Pascal GERMAIN, dûment habilité par délibération du Conseil Communautaire en date du 28 Mai 2026,

Ci-après dénommée « **la CCAVM** »,

Et

La Commune de VÉZELAY, sise rue Saint-Pierre, 89450 VÉZELAY, représentée par son Maire, Monsieur Paul-Hervé VINTROU, dûment habilité par délibération du Conseil Municipal,

Ci-après dénommée « **la Commune** »,

Préambule

- Par arrêté préfectoral N°PREF/DCL/BCL/2021/0709 en date du 29 juin 2021, la CCAVM a pris la compétence « autorité organisatrice de la mobilité » (AOM) sur son territoire.
- La Commune de Vézelay assure, depuis 2018, un service gratuit de navette de transport chaque année **pendant la saison touristique**.
- Dès sa prise de compétence, la CCAVM a délégué la gestion de la navette à la commune de Vézelay par convention aujourd'hui caduque.
- Considérant que la Commune de Vézelay dispose d'une expertise locale avérée dans la gestion opérationnelle de cette navette touristique, ainsi que d'une connaissance fine des besoins spécifiques des visiteurs et des contraintes territoriales, il apparaît opportun de reconduire cette délégation de gestion.
- La présente convention a pour objet de formaliser la délégation de gestion de ce service par la CCAVM à la Commune, dans le respect des règles de transparence, d'équilibre financier et de responsabilité.



Article 1 : Objet de la convention

La CCAVM confie à la Commune qui l'accepte la gestion de la navette touristique sur son territoire, pour **la saison touristique 2026**, afin d'assurer la continuité du service public de mobilité touristique.

Article 2 : Durée de la convention

La présente convention est conclue à compter de la date de signature des parties jusqu'au **30 septembre 2026**.

Article 3 : Rôle de la Commune

La Commune est responsable de l'organisation et de la gestion opérationnelle du service. À ce titre, elle assure :

- Le recrutement, la formation et la rémunération du personnel affecté à la navette (le cas échéant).
- La passation de tous marchés publics de prestation nécessaires conformément aux règles de la commande publique, en mentionnant explicitement qu'elle agit au nom et pour le compte de la CCAVM.
- La signature des contrats nécessaires (assurances, maintenance, etc.), en mentionnant explicitement qu'elle agit au nom et pour le compte de la CCAVM.

Tous les actes administratifs devront mentionner explicitement que **la commune agit au nom et pour le compte de la CCAVM**.

La commune assure également :

- La mise en œuvre des mesures de sécurité, d'accessibilité et de signalétique nécessaire à ce transport collectif.
- La communication et la promotion du service auprès des touristes. Les actions de communication devront citer systématiquement la CCAVM.

Article 4 : Rôle de la CCAVM

La CCAVM conserve sa compétence d'AOM et s'engage à :

- Superviser la qualité du service et son intégration dans sa stratégie de mobilité, notamment son Plan de Mobilité Simplifié.
- Apporter un appui technique et juridique si nécessaire.
- Valider les modifications substantielles du service (trajets, horaires, etc.).

Article 5 : Modalités financières, comptables et budgétaires

Principe : La Commune prend en charge l'intégralité des coûts liés à la navette touristique, ce qui nécessite une écriture comptable neutre pour la CCAVM, basé sur l'état annuel des dépenses décrit à l'article 7 :

- Le montant des charges transférées par la Commune est retiré de ses attributions de compensation sur la proposition de la commission local d'évaluation des charges transférées dans le cadre de la fiscalité professionnelle unique.
- Le montant retiré des attributions de compensation est reversé à la commune par la CCAVM.

Article 6 : Responsabilités et assurances

La Commune est responsable des dommages liés à l'exécution de la convention y compris ceux résultant d'engagements ou d'actions au-delà des missions fixées.

Elle souscrit une **police d'assurance** couvrant les risques liés à l'exploitation de la navette (responsabilité civile, dommages aux passagers, etc.), et transmet une attestation à la CCAVM avant le début du fonctionnement de la navette pour la saison.

Article 7 : Etat des dépenses, suivi et évaluation

La Commune présente un **rapport d'activité** à la CCAVM avant le **31 octobre 2026**, incluant :

- Le nombre de passagers transportés,
- Les éventuelles difficultés rencontrées,
- Un bilan financier détaillé,
- Les perspectives pour 2027.

La CCAVM exerce un contrôle sur la base des documents transmis, qui sont présentés au Bureau Communautaire pour information. La CCAVM peut demander un audit ou une évaluation externe si nécessaire.

Dans le cas d'une volonté des deux parties de poursuivre ce service les années suivantes, une nouvelle convention, devrait être signée en temps utile.

Article 8 : Modification et résiliation

Toute modification de la convention fait l'objet d'un avenant signé par les deux parties.

En cas de manquement grave ou de non-respect des obligations, la CCAVM peut résilier la convention avec un préavis de **1 mois**.

Article 9 : Litiges

Les parties s'engagent à privilégier une résolution amiable avant toute action en justice.

A défaut, tout litige sera soumis au Tribunal Administratif de Dijon.

Fait à Avallon, le

Pour la Communauté de Communes Avallon-Vézelay-Morvan,

Le Président,

Pascal GERMAIN

Pour la Commune de Vézelay,

Le Maire,

Paul-Hervé VINTROU

Département de l'Yonne**Canton d'Avallon****COMMUNAUTÉ DE COMMUNES AVALLON-VÉZELAY-MORVAN
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**

Le mardi 26 mai 2026, à 17 heures 30, le Conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du marché couvert à Avallon sous la présidence de Monsieur Pascal GERMAIN.

49 Conseillers communautaires titulaires présents : Angélo ARENA, François BARBANCE, Dominin BENOIT, Olivier BERTRAND, Ysoline BIERRY, Alain BILLAUDEL, Camille BOÉRIO, Michel BRICAGE, Paule BUFFY, Françoise CHORON, Alain COMMARET (arrivé à l'OJ n°4), Ludivine DELHOSTAL, Gérard DELORME, Bernard DESCHAMPS, André DURUT, Alain GARNIER, Loïc GAUTHIER, Pascal GERMAIN, Chantal GUIGNEPIED, Alain GUITTET, Jamilah HABSAOUI, Isabelle HOUÉ-HUBERDEAU (arrivée à l'OJ n°3), Jérôme HUCHARD, Nicole JEDYNSKI, Julien LANDRÉ, Jean-Claude LANDRIER, Laëtitia LEVOY, Serge LUCY, Alain MARC, Bernard MASSOL, Florent MATHIEU, Patrice MENGONI, Nathalie MILLET, Patrick MOREAU, Serge NASSELEVITCH, Maryse OLIVIERI, Gérard PAILLARD, Marc PAUTET, Christian PERDU, Robert PUNGIER (arrivé à l'OJ n°3), Emmanuel REGNAULT, François ROUX, Philippe RUIZ, Céline SALMON, Sylvain SOLARO, Philippe VEYSSIÈRE, Louis VIGOUREUX, Élise VILLIERS et Paul-Hervé VINTROU.

12 Conseillers communautaires titulaires absents excusés en avant donné un pouvoir de vote : Stéphane BERTHELOT a donné pouvoir à Alain MARC, Régis BOURGINE a donné pouvoir à Christian PERDU, Christophe DARENNE a donné pouvoir à Serge NASSELEVITCH, Jean-Paul FILLION a donné pouvoir à Paule BUFFY, Sylvie GUILLOU a donné pouvoir à Alain GUITTET, Françoise LAURENT a donné pouvoir à Bernard DESCHAMPS, Olivier MAGUET a donné pouvoir à Pascal GERMAIN, Isabelle MARIANI a donné pouvoir à Alain COMMARET, Franck MOINARD a donné pouvoir à Olivier BERTRAND, Martial RENAULT a donné pouvoir à Florent MATHIEU, Didier SEILLIER a donné pouvoir à Gérard PAILLARD et Éric STÉPHAN a donné pouvoir à François ROUX.

7 Conseillers communautaires titulaires absents excusés sans avoir donné un pouvoir de vote : Laure AUDRY, Thierry BILLOT, Odile DOZOLME, Jordan HEITZMANN, Didier IDEs, Sonia PATOURET et Sébastien PAUTRE.

2 Conseillers communautaires titulaires absents non excusés : Damien BRIZARD et Roger HUARD.

12 Conseillers communautaires titulaires présents ayant un pouvoir de vote : Olivier BERTRAND, Paule BUFFY, Alain COMMARET, Bernard DESCHAMPS, Pascal GERMAIN, Alain GUITTET, Alain MARC, Florent MATHIEU, Serge NASSELEVITCH, Gérard PAILLARD, Christian PERDU et François ROUX.

Date de la convocation	20 mai 2026
Conseillers titulaires en fonction	70
Conseillers titulaires présents	49
Conseillers titulaires présents ayant un pouvoir de vote	12
Conseillers suppléants présents ayant un pouvoir de vote	0

Secrétaire de séance : Camille BOÉRIO.

Délibération 2026-91**Objet : Projet éducatif de territoire (PEDT)**

Madame Isabelle HOUÉ-HUBERDEAU explique que le projet éducatif de territoire de la Communauté de Communes Avallon-Vézelay-Morvan est un projet collectif construit avec les familles, les professionnels, les écoles, les associations et nos partenaires institutionnels. Son objectif est simple : garantir à chaque enfant et chaque jeune un parcours éducatif cohérent, sécurisant et accessible sur l'ensemble du territoire. Elle ajoute que ce PEDT s'appuie sur un diagnostic partagé qui met en évidence plusieurs réalités de notre territoire rural : l'éloignement géographique, les difficultés de mobilité, la baisse démographique, mais aussi la nécessité de mieux coordonner les acteurs éducatifs et de renforcer la continuité entre les différents temps de vie de l'enfant. En conséquence, pour répondre à ces enjeux, Madame Isabelle HOUÉ-HUBERDEAU indique que plusieurs priorités ont été définies :

- D'abord, renforcer la continuité éducative entre la petite enfance, l'école, les accueils périscolaires, les accueils de loisirs sans hébergement intercommunaux et la jeunesse, afin de rendre les transitions plus fluides pour les enfants et les familles,
- Ensuite, garantir l'égalité d'accès aux services éducatifs grâce au maintien de structures de proximité à Avallon, Châtel-Censoir et Quarré-les-Tombes, mais aussi grâce aux navettes gratuites permettant aux enfants des communes rurales d'accéder aux accueils de loisirs,

- Le PEDT affirme également une forte volonté de coéducation avec les familles, reconnues comme de véritables partenaires éducatifs, à travers des temps d'échanges, des ateliers et des actions parents-enfants,
- Une attention particulière est portée à l'inclusion et au bien-être des enfants, notamment pour les enfants à besoins spécifiques, grâce à un travail renforcé avec les partenaires médico-sociaux et les équipes éducatives,
- Enfin, ce projet donne une place importante à la jeunesse, en associant les adolescents à la construction des projets et à la vie du territoire, dans une logique de participation et de citoyenneté.

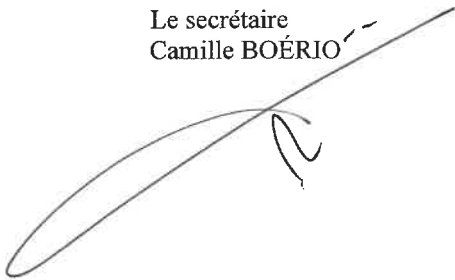
Madame Isabelle HOUÉ-HUBERDEAU souligne que ce PEDT constitue donc un cadre structurant et évolutif pour les années à venir et traduit une ambition forte : maintenir des services éducatifs de proximité, soutenir les familles et construire, ensemble, une politique éducative cohérente, inclusive et adaptée aux réalités de notre territoire rural.

Madame Isabelle HOUÉ-HUBERDEAU propose au Conseil communautaire, avec un avis favorable de principe du Bureau communautaire, d'approuver le Projet éducatif de territoire.

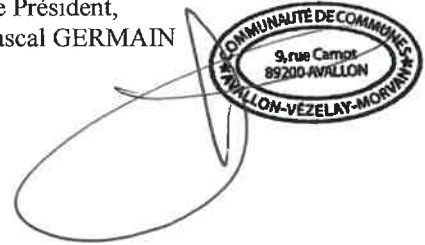
Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré et par un vote à main levée à l'unanimité, APPROUVE le Projet éducatif de territoire (cf. : document ci-annexé).

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits

Le secrétaire
Camille BOÉRIO



POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME
Le Président,
Pascal GERMAIN



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
9, rue Carnot
89200 VALLON
VALLON-VÉZELAY-MORVAN



PROJET EDUCATIF DE TERRITOIRE

CCAVM AVALLON

2026/2031

SOMMAIRE

PREAMBULE

UN DIAGNOSTIC PARTAGE POUR UN PROJET COMMUN

LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE (CTG) : UN CADRE STRUCTURANT AU SERVICE DU PEDT
DUREE DU PROJET
EN UN COUP D'ŒIL

UN TERRITOIRE MOBILISE POUR GRANDIR ENSEMBLE

LA CCAVM : UN TERRITOIRE RURAL AUX DYNAMIQUES CONTRASTEES
LES SERVICES DE LA CCAVM
LA COMMUNE D'AVALLON : VILLE CENTRE DE LA CCAVM
LES SERVICES DE LA COMMUNE D'AVALLON
LES PARTENAIRES
EN UN COUP D'ŒIL

UN PROJET EDUCATIF PARTAGE A L'ECHELLE DE LA CCAVM

LES ENJEUX DU PEDT
LES OBJECTIFS EDUCATIFS DU PEDT
EN UN COUP D'ŒIL

PANORAMA DES SERVICES ET DES MODALITES D'ACCOMPAGNEMENT DES ENFANTS, DES JEUNES ET DES FAMILLES

PETITE ENFANCE
ENFANCE
JEUNESSE
LES PASSERELLES
REPERES PARTAGES ET PARTICIPATION DE TOUS
EN UN COUP D'ŒIL

PILOTER, AJUSTER ET FAIRE VIVRE LE PEDT ENSEMBLE
LE COMITE DE PILOTAGE
LE COMITE TECHNIQUE
LES GROUPES THEMATIQUES
L'EVALUATION
EN UN COUP D'ŒIL

PREAMBULE

Éduquer un enfant est une responsabilité partagée. Cette ambition mobilise l'ensemble des acteurs du territoire : collectivités, familles, écoles, associations et professionnelles de l'éducation. Sur un territoire rural comme le nôtre, cette ambition prend une dimension particulière : garantir à chaque enfant, où qu'il vive, un accès équitable à des expériences éducatives riches, cohérentes et sécurisantes.

La Communauté de Communes Avallon-Vézelay-Monvan (CCAVM) et la ville d'Avallon ont fait le choix d'une politique éducative fondée sur la coopération et la confiance entre les acteurs.

Aujourd'hui, une nouvelle étape est franchie avec l'élaboration d'un Projet Educatif De Territoire (PEDT) unique à l'échelle de la CCAVM. Ce choix dépasse la seule organisation : il traduit une conviction. La continuité éducative ne peut pleinement se construire qu'à l'échelle du territoire, en mobilisant ses ressources, en dépassant les frontières administratives et en partageant une vision commune de l'enfant et de son développement.

Les travaux de Boris Cyrulnik rappellent combien le développement de l'enfant repose sur la qualité de son environnement relationnel. « Il faut tout un village pour élever un enfant » : cette idée fait pleinement écho à l'ambition portée.

Sur un territoire rural comme le nôtre, la sécurité affective, le lien social et l'ouverture à l'altérité se construisent grâce à l'entourage de l'enfant : famille, professionnelles, pairs, associations, institutions. C'est dans cette approche écosystémique que s'inscrit le PEDT, en considérant que le bien-être et l'épanouissement de l'enfant dépendent de la qualité des liens tissés autour de lui.

Il est donc construit à partir de ce que nous observons complété par ce que les familles expriment sur le territoire, mais il s'inscrit aussi dans un cadre plus large. Le rapport ASDO réalisé pour la DRAJES Bourgogne-Franche-Comté (novembre 2025) rappelle que la continuité éducative reste difficile à stabiliser : elle dépend fortement des personnes, manque souvent de temps de travail partagé et se heurte à des difficultés de reconnaissance et d'attractivité des métiers de l'animation. Le rapport souligne également l'intérêt des compétences psychosociales comme support de travail commun, parce qu'elles permettent de parler la même langue entre l'école, le périscolaire, l'extrascolaire et les familles, en considérant l'enfant dans sa globalité. Enfin, il pointe des "angles moins travaillés" sur de nombreux territoires, notamment le second degré et la place des parents.

Ces constats rejoignent notre réalité locale et renforcent le sens des choix retenus : sécuriser les transitions (entrée à l'école maternelle, élémentaire, collège, lycée) structurer des temps de coordination, consolider la coéducation, et développer des liens concrets avec les collèges et les actions à destination de la jeunesse.

Plus qu'un document, ce PEDT est un engagement collectif en faveur

- d'un parcours éducatif cohérent et bienveillant pour chaque enfant,
- de la reconnaissance du rôle des familles,
- de l'appui aux équipes éducatives,
- et de la valorisation des ressources locales pour offrir des expériences riches et structurantes.

UN DIAGNOSTIC PARTAGE POUR UN PROJET COMMUN

LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE (CTG) : UN CADRE STRUCTURANT AU SERVICE DU PEDT

Le PEDT repose sur le diagnostic réalisé dans le cadre de la Convention Territoriale Globale (CTG), qui met en lumière les réalités sociales, culturelles et géographiques du territoire. Dans un espace rural étendu et peu dense, les enjeux éducatifs dépassent la question du contenu des activités : ils incluent l'accès aux services, la mobilité, l'isolement, la dispersion des communes et les besoins spécifiques des enfants et des jeunes.

Sur la base de ces constats, le PEDT prend des orientations concrètes et directement utiles. Il renforce les passerelles entre la crèche, l'école et es Accueils Collectifs de Mineurs (ACM) et sécurise les transitions qui comptent pour les enfants et les familles, notamment l'entrée en maternelle, le passage au CP et l'entrée en 6e. Il travaille l'accessibilité en s'appuyant sur l'organisation multi-sites et les navettes, afin que les mercredis et les vacances ne dépendent pas uniquement de la capacité des familles à se déplacer. Il soutient l'inclusion en lien avec les partenaires, pour préparer les accueils, ajuster les pratiques et maintenir des repères quand un enfant a des besoins particuliers. Il affirme la place des parents dans une logique de coéducation, avec des temps d'échanges et des actions qui permettent de mieux se comprendre, de mieux accompagner et de garder un lien simple entre la maison, l'école et les structures. Enfin, il s'appuie sur les ressources du territoire : associations, équipements, nature, culture, patrimoine, pour proposer aux enfants et aux jeunes des expériences variées, proches de chez eux, et adaptées à leur âge.

Ce cadre commun a été élaboré avec l'ensemble des acteurs du territoire : les élus et les services des collectivités, les établissements scolaires, les associations sportives, culturelles et artistiques, ainsi que les partenaires institutionnels (CAF et MSA, Conseil départemental, PMI/UTS). Ce travail collectif s'appuie également sur les partenaires spécialisés qui accompagnent les enfants, les jeunes et les familles (Mission locale, Maison des Adolescents, SESSAD, ...). L'ensemble de cette démarche se construit avec l'appui du SDJES de l'Yonne, qui accompagne les organisateurs et garantit le cadre des accueils collectifs de mineurs, notamment en matière de réglementation, de sécurité et de qualité des accueils.

Entre juin 2025 et avril 2026, plusieurs temps de travail ont permis de croiser les regards et de faire apparaître les besoins réels pour le territoire et les familles.

Ces rencontres ont pris différentes formes, notamment

- Organisation de tables participatives menées sur l'ensemble du territoire de la CCAVM (Avallon, Quarré-les-Tombes et Châtel-Censoir), qui ont permis de croiser les regards des professionnelles, des élus, des familles et des partenaires institutionnels.
- Organisation d'un World Café, organisé en novembre 2025, invitant les participants à se questionner collectivement sur le PEDT, ses finalités, ses priorités et les conditions nécessaires à sa mise en œuvre.
- Diffusion de questionnaires aux familles, aux enfants et aux jeunes, afin de questionner leur représentation du territoire en termes de besoins et de service aux familles.

L'ensemble de ces contributions a permis de faire émerger des valeurs éducatives partagées, d'identifier les besoins prioritaires du territoire et de préciser les modalités d'organisation à déployer pour structurer les axes du projet.

ILLUSTRATION : NIVEAU DE BIEN-ETRE EXPRIME PAR LES ENFANTS D'AGE MATERNEL A L'ACCUEIL DE LOISIRS

Quand tu arrives à l'accueil de loisirs

11 réponses

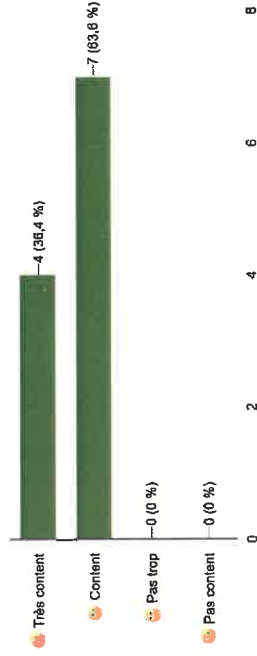


ILLUSTRATION : NIVEAU DE BIEN-ETRE EXPRIME PAR LES ENFANTS D'AGE ELEMENTAIRE A L'ACCUEIL DE LOISIRS

À l'accueil de loisirs, la plupart du temps, tu te sens

33 réponses



ENSEIGNEMENTS ISSUS DES QUESTIONNAIRES JEUNES

Les jeunes interrogés expriment globalement une satisfaction quant aux activités proposées et au rôle des équipes d'animation, qu'ils évaluent très positivement. Ils soulignent également leur attachement au territoire, à la qualité du lien social et à l'ambiance positive dans le groupe.

Les réponses mettent toutefois en évidence plusieurs enjeux : le besoin de diversité dans les activités proposées, la demande de lieux adaptés aux adolescents, et les difficultés liées à la mobilité, en particulier pour les jeunes résidant hors de la ville centre.

Les jeunes manifestent par ailleurs une volonté de participer davantage à la construction des projets. Nombre d'entre eux expriment avoir des idées et des envies, tout en soulignant le besoin d'être accompagnés pour les concrétiser. Ces éléments confortent l'orientation du PEDT en matière de participation, de pouvoir d'agir et d'accompagnement progressif de l'autonomie.

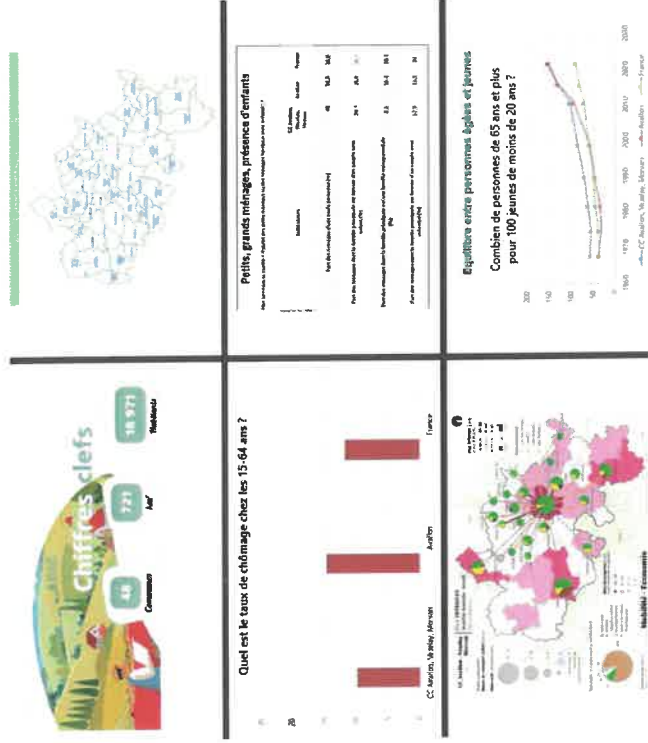
ILLUSTRATION : NIVEAU DE SATISFACTION DES ACTIVITES EXPRIME PAR LES JEUNES

Si tu participes aux activités proposées, quelle note de satisfaction sur 5 étoiles donnes-tu ?

26 réponses



Les données de cartographie territoriale partagées lors des tables rondes CTG/PEDT, mettent en évidence les spécificités démographiques et géographiques du territoire également.



UN PROJET EDUCATIF STRUCTURANT ET MOBILISATEUR

Ces constats viennent conforter les orientations retenues, en recentrant l'action publique sur l'essentiel : des parcours lisibles, des adultes repérés, des actions cohérentes et une organisation collective capable de coopérer avec exigence, respect et engagement, au service des enfants, des jeunes et de leurs familles sur l'ensemble du territoire.

DUREE DU PROJET

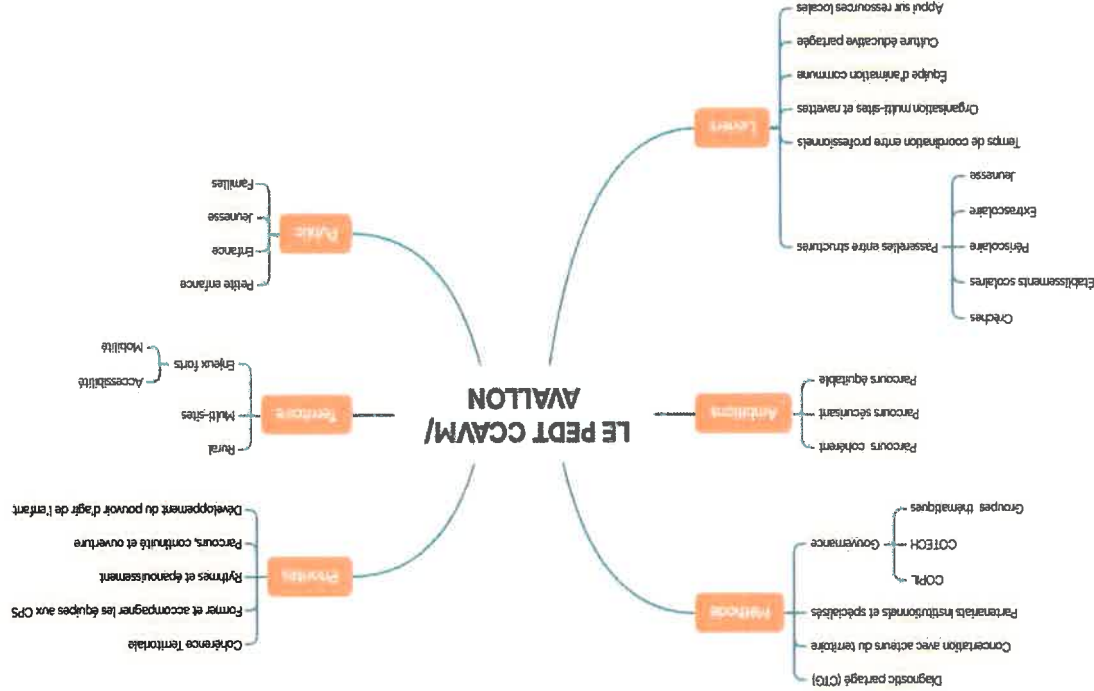
Dans une logique de cohérence et de lisibilité, nous avons fait le choix de renouveler le Projet Éducatif de Territoire sur la même durée que la Convention Territoriale Globale, soit jusqu'en décembre 2031. Ce choix repose sur une volonté partagée de s'inscrire dans un cadre commun, stable et compréhensible pour l'ensemble des acteurs du territoire.

Le PEDT constitue en effet une déclinaison opérationnelle de la CTG. Aligner les deux temporalités permet de renforcer la cohérence des politiques éducatives et familiales, d'éviter les ruptures de pilotage et de donner de la visibilité aux équipes, aux partenaires et aux familles.

Cette durée commune s'appuie également sur une gouvernance partagée : le PEDT et la CTG mobilisent les mêmes instances de pilotage et de suivi (comité de pilotage, comité technique, groupes thématiques). Cette organisation favorise une lecture commune des enjeux, une priorisation concertée des actions et un suivi régulier, tout en laissant la place aux ajustements nécessaires.

Inscrire le PEDT dans le temps long permet enfin de poser un cap éducatif clair, tout en conservant une capacité d'adaptation. Le projet n'est pas figé : il est appelé à évoluer au fil des évaluations annuelles, des besoins repérés sur le territoire et des propositions portées par les équipes et les partenaires. Cette temporalité partagée vise ainsi à sécuriser les dynamiques engagées, à soutenir l'amélioration continue des pratiques et à construire, dans la durée, un projet éducatif cohérent, évolutif et réaliste au service des enfants et des jeunes.

© DIAGNOSTIC - EN UN COUP D'ŒIL



UN TERRITOIRE MOBILISE POUR GRANDIR ENSEMBLE

LA CCAVM : UN TERRITOIRE RURAL AUX DYNAMIQUES CONTRASTEES

Préidée par Monsieur Pascal Germain depuis 2014, la Communauté de Communes Avallon-Vézelay-Morvan (CCAVM) regroupe 48 communes et compte 18 971 habitants. Elle occupe une position stratégique au cœur de l'ancienne région Bourgogne, à mi-distance entre Paris et Lyon, et bénéficie d'une desserte facilitée par l'autoroute A6, la RD 606 et la ligne TER Paris-Morvan.

Espace de transition tant géomorphologique (entre le Massif central et le Bassin parisien) que paysagère, le territoire se situe à la croisée de trois ensembles : le massif du Morvan au sud-est, les plateaux bourguignons au nord et la Terre-Plaine à l'est. Avec une densité moyenne de 25,6 habitants par km², la CCAVM s'inscrit dans un espace rural très peu dense, marqué par une forte dispersion géographique.

Le territoire compte 3 238 enfants et jeunes de 0 à 17 ans, soit 17,5 % de la population totale, répartis comme suit

- 0-3 ans : 281 (1,5 %)
- 3-6 ans : 608 (3,2 %)
- 6-11 ans : 934 (5,1 %)
- 11-14 ans : 763 (4,1 %)
- 14-17 ans : 652 (3,5 %)

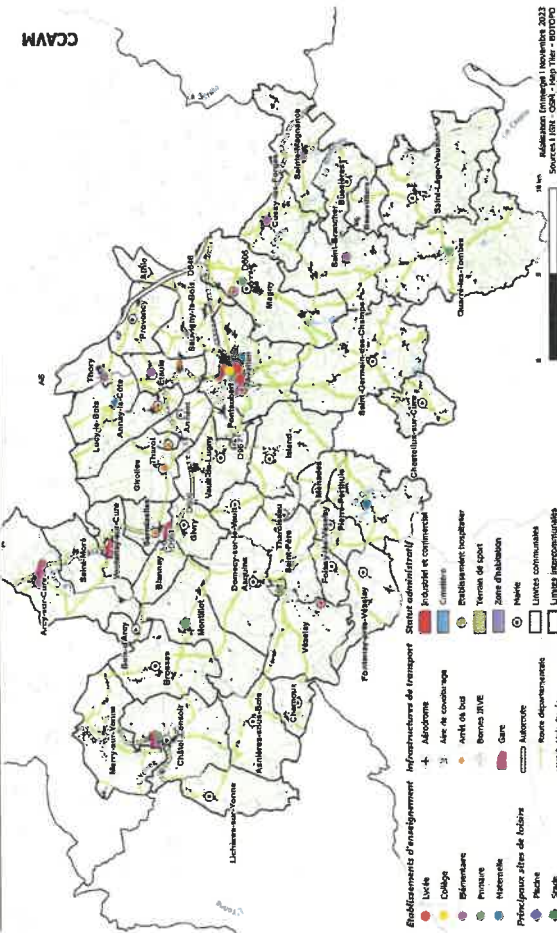
La majorité des communes connaît une déprise démographique, avec une population vieillissante, des revenus modestes et un éloignement marqué des services. Le bassin de vie est structuré autour de la commune centre d'Avallon (6 346 habitants en 2022, soit 34,3 % de la population intercommunale), qui concentre plus de 65 % des emplois du territoire et dont l'aire d'influence dépasse les limites intercommunales.

Entre les pôles d'Auxerre et de Dijon, dont les dynamiques s'orientent respectivement vers Paris et Lyon, la CCAVM connaît un développement plus modéré. La population est en baisse continue depuis 2010, après une période de stabilité autour de 20 700 habitants. Plus de 57 % des habitants ont 45 ans ou plus, tandis que les moins de 30 ans ne représentent que 26,5 %, traduisant un vieillissement démographique prononcé.

Le taux de chômage s'élevait à environ 10 % en 2022, avec de fortes disparités territoriales. Il touche plus particulièrement les femmes et les jeunes, plus d'un quart des 15-24 ans étant sans emploi, et près d'un jeune sur cinq n'étant ni en emploi ni en formation. La structure socioprofessionnelle se caractérise également par une faible représentation des cadres, comparativement aux moyennes nationales.

La CCAVM s'inscrit ainsi dans un territoire à dominante rurale, reconnu par les politiques publiques nationales, marqué par des enjeux de mobilité, d'accessibilité aux services, de dispersion géographique et de lutte contre l'isolement. Ce contexte influence directement l'organisation des services enfance-jeunesse et les parcours des enfants, des jeunes et des familles, et justifie des choix éducatifs fondés sur la proximité, la coopération et la continuité des parcours.

Communauté de communes Avallon-Vézelay-Morvan



LES SERVICES

LE RELAIS PETITE ENFANCE / GUICHET UNIQUE

3 Allée de la Croix Sirot, 89200 AVALLON
03 86 46 54 73
relais.petiteenfance@cc-avm.fr

Le Relais Petite Enfance est un espace ressource dédié à la petite enfance. Il constitue à la fois un lieu de socialisation pour les jeunes enfants et un espace de professionnalisation pour les assistants maternels. Il accompagne les familles et les professionnelles dans la relation contractuelle, en apportant une information fiable sur les droits et obligations de chacun, et en soutenant la qualité de l'accueil individuel sur le territoire.

LES 4 CRECHES

CARIBOU	GALIPETTE	CAPUCINE	VALENTINE
6 rue de la Maladière 89200 Avallon creche.caribou@cc-avm.fr 09 67 37 58 16	2 Allée de la Croix Sirot 89200 Avallon creche.galipette@cc-avm.fr 09 67 51 10 75	5 rue Neuve 89420 Cussy les Forges creche.capucine@cc-avm.fr 09 67 27 72 83	14 rue Romaine, Vassy 89200 Etalle creche.valentine@cc-avm.fr 03 86 31 90 86
Agrément : 20 places Ouverture : du lundi au vendredi de 7h30 à 18h30	Agrément : 20 places Ouverture : du lundi au vendredi de 7h30 à 19h00	Agrément : 20 places Ouverture : du lundi au vendredi de 7h30 à 18h30	Agrément : 10 places Ouverture : du lundi au vendredi de 7h30 à 18h30

Ces structures offrent un accueil de proximité, adapté aux besoins des familles et cohérent avec les orientations éducatives du territoire.

LES ACCUEILS DE LOISIRS

Accueils de Loisirs intercommunaux de la CCAVM
3, Allée de la Croix Sirot – 89200 Avallon
alsh.123soleilavallon@cc-avm.fr / 09 84 53 20 54

La CCAVM a fait le choix de mettre en place des accueils de loisirs intercommunaux, afin de répondre au mieux à la demande des familles. L'accueil de loisirs « 1, 2, 3 Soleil », situé à Avallon, coordonne les deux sites : « les Zoulous » situé à Châtel-Censoir et « les Copains d'abord » basé à Quarré-les-Tombes. Les accueils de loisirs intercommunaux incarnent une éducation populaire vivante, centrée sur la participation des enfants, l'exploration et l'ouverture culturelle. Les équipes favorisent l'initiative, l'autonomie et la créativité, en s'appuyant sur un large réseau de partenaires et sur les ressources du territoire. Leur action contribue à la socialisation, à l'épanouissement et à la construction de projets collectifs.

« 1, 2, 3 SOLEIL »

Périodes d'ouvertures en 2026	Ouvert tous les mercredis en période scolaire, du lundi au vendredi pendant les petites vacances et durant l'été (hors jours fériés) - Hiver : du lundi 09 février au vendredi 20 février - Printemps : du mardi 07 avril au vendredi 17 avril - Eté : du lundi 06 juillet au vendredi 28 août - Automne : du lundi 19 octobre au vendredi 30 octobre - Noël : fermeture entre Noël et jour de l'An		
Horaires	7h45 à 19h00		
Réservations	À la journée ou à la demi-journée, avec ou sans repas		
Arrivées et départs	7h30 - 9h30 11h30 - 12h30	13h30 - 14h00 17h00 - 19h00	
Public	Tous les enfants de 2 ans ½ (scolarisés) ou 3 ans, jusqu'à 12 ans		
Lieu	ALSH 1,2,3... Soleil ! 3, allée de la Croix Sirot 89200 Avallon Téléphone sur place : 09.84.53.20.54		

« LES ZOULOUS »

Périodes d'ouvertures en 2026	Ouvert le mercredi après-midi en période scolaire, du lundi au vendredi pendant la première semaine des petites vacances et les 5 premières semaines de la période estivale (hors jours fériés) - Hiver : du lundi 09 février au vendredi 13 février - Printemps : du mardi 07 avril au vendredi 10 avril - Eté : du lundi 06 juillet au vendredi 07 août - Automne : du lundi 19 octobre au vendredi 23 octobre - Noël : fermeture		
Horaires	8h00 à 18h00		
Réservations	À la journée ou à la demi-journée, avec ou sans repas		
Arrivées et départs	8h00 - 9h30 11h45 - 12h00	13h30 - 14h00 17h00 - 18h00	
Public	Tous les enfants de 2 ans ½ (scolarisés) ou 3 ans, jusqu'à 14 ans		
Lieu	ALSH Les Zoulous /École de Châtel-Censoir 8 rue Pierre et Annie Hervé 89660 Châtel-Censoir Téléphone sur place : 03.86.81.05.49 / 07.67.65.78.64 (Uniquement pendant les périodes d'ouvertures)		

« LES COPAINS D'ABORD »

Périodes d'ouvertures en 2026	Ouvert le mercredi après-midi en période scolaire, du lundi au vendredi pendant la deuxième semaine des petites vacances et les 5 premières semaines de la période estivale (hors jours fériés) - Hiver : du lundi 16 février au vendredi 20 février - Printemps : du lundi 13 avril au vendredi 17 avril - Eté : du lundi 06 juillet au vendredi 07 août - Automne : du lundi 26 octobre au vendredi 30 octobre - Noël : fermeture		
Horaires	7h45 à 18h15		
Réservations	À la journée ou à la demi-journée, avec ou sans repas		
Arrivées et départs	7h45 - 9h30 11h45 - 12h00	13h30 - 14h00 17h00 - 18h15	
Public	Tous les enfants de 2 ans ½ (scolarisés) ou 3 ans, jusqu'à 14 ans		
Lieu	ALSH Les Copains D'abord / Ecole de Quarré-les-Tombes 10 rue des Ecoles 89630 Quarré-les-Tombes Téléphone sur place : 03.86.31.95.00 / 07.66.52.86.30 (Uniquement pendant les périodes d'ouvertures)		

L'ACCUEIL JEUNESSE

Il accompagne les adolescents dans leurs besoins, leurs projets et leur autonomie. Il travaille à faire des jeunes de véritables auteurs de leurs projets, en les impliquant dans la vie du territoire, en les mobilisant pour imaginer leur futur espace jeunesse et en les associant à des actions solidaires afin de développer leur sens de l'engagement et de la citoyenneté. Cette dynamique éducative s'articule naturellement avec des activités ludiques et des temps de convivialité, qui favorisent l'épanouissement, la cohésion et la participation active des jeunes.

LE PORTAIL FAMILLES, UN OUTIL TRANSVERSAL

La CCAVM met à disposition des familles un portail dédié aux ALSH et accueil jeunesse. Cet outil permet d'effectuer les réservations, d'accéder aux actualités, aux projets pédagogiques et aux programmes d'animation. Il contribue à renforcer la lisibilité des services, à faciliter la relation avec les familles et à partager un cadre commun autour des actions éducatives proposées aux enfants et aux jeunes.

LA PISCINE INTERCOMMUNALE D'AVALLON

Piscine intercommunale
Avenue du Parc des Chaumes - 89200 Avallon
piscine@cc-avm.fr
03 86 34 08 51

HORAIRE D'OUVERTURE EN PERIODE SCOLAIRE	HORAIRE D'OUVERTURE PETITES VACANCES
LUNDI ET VENDREDI : 12H-19H MARDI ET JEUDI : 12H-14H ET 17H-19H MERCREDI : 9H-10H ET 15H-20H SAMEDI : 14H-18H DIMANCHE : 9H-13H	LUNDI, MARDI, JEUDI ET VENDREDI : 12H-19H MERCREDI : 12H-20H SAMEDI : 14H-18H DIMANCHE : 9H-13H

C'est un établissement totalement rénové et modernisé qui propose de nombreux services

- **La pataugeoire** : les familles avec de jeunes enfants se sont approprié ce petit bassin avec 25 cm d'eau à 30 degrés et des jeux aquatiques.
- **L'espace bien-être** : en liaison directe depuis les vestiaires et en relation avec l'accès à la halle des bassins, c'est un lieu apaisant avec sauna scandinave, hammam, bain bouillonnant, douches massantes, espace de relaxation et de détente.
- **Les jeux extérieurs** : pentagloss 4 pistes, splashpad ... autant de jeux d'eau, installés sur le solarium, qui ajoutent une dimension ludique estivale pour les publics les plus jeunes.
- **Les bassins** : Un grand bassin de 25 mètres profondeur de 1,30 à 2 mètres de profondeur complété par un petit bassin de 12,50 mètres.

Les activités proposées :

- Leçons de natation (apprentissage et aquaphobie) enfants > 6 ans et adultes
- Aquasports (adultes) : aquatraining, aquabike, aquatempo et aqua'multipl'

- Bébé nageurs (de 6 mois à 4 ans)
- Jardi Nautic (de 4 à 6 ans)
- Aquastage (enfant)
- Stage bleu

LA COMMUNE D'AVALLON : VILLE CENTRE DE LA CCAVM

Nombre d'habitants d'Avallon au 1^{er} janvier 2022 : 6 346 (évaluation INSEE)

Population des 0-17 ans : 1 091 soit 17.1 % de la population totale

- de 0 à 3 ans : 87 soit 1.3 %
- de 3 à 6 ans : 183 soit 2.8 %
- de 6 à 11 ans : 313 soit 4.9 %
- de 11 à 14 ans : 265 soit 4.1 %
- de 14 à 17 ans : 243 soit 3.8 %

Avallon est le chef-lieu d'arrondissement et la sous-préfecture du département de l'Yonne

Maire : Jamilah HABSAOUI depuis mars 2021.

Avallon est située sur un territoire avec une morphologie contrastée : entre les piémonts Nord du Morvan (grandes forêts humides) et la Terre Plaine (grands espaces agricoles). Le centre historique est perché sur un promontoire granitique isolé entre deux ravins. Il domine la vallée du Cousin.



La commune d'Avallon (Superficie : 2675 hectares) est la ville centre de la Communauté de Communes Avallon-Vézelay-Morvan. Elle se localise au sud du département de l'Yonne au carrefour de 3 départements : l'Yonne, la Nièvre et la Côte d'Or.

Elle est située à 60 km au sud d'Auxerre et à 100 km à l'ouest de Dijon aux Portes du Morvan. Elle est avantageusement située sur un axe de passage Paris-Lyon.

LES DIFFERENTS QUARTIERS D'AVALLON

LA MORLANDE : Le quartier de la Morlande est composé essentiellement d'un habitat collectif. La Morlande dispose de services (pharmacie, boulangerie, médecin...). Les actions et les aménagements menés depuis plusieurs années contribuent à l'amélioration de l'image du quartier au sein de la population.

LE CENTRE-VILLE : Le centre historique de l'agglomération est composé d'un habitat individuel et semi-collectif. Il recueille les principaux services économiques et administratifs qui composent la commune.

LA VALLEE DU COUSIN : La vallée du Cousin fait partie de l'un des faubourgs du centre-ville. Située en fond de la vallée, la végétation et la proximité du cousin sont les deux éléments remarquables de l'urbanisation.

LES CHAUMES ET LES CHAUMOTTES : Ces quartiers sont composés d'un habitat essentiellement individuel et d'un ensemble de logements collectifs. Il dispose de peu ou pas de services de proximité mais regroupe néanmoins les infrastructures sportives de la ville : piscine, gymnase, tennis ...

LES HAMEAUX : Les hameaux périphériques de la ville : Chassigny, Champien, Les Granges...

LES SERVICES MUNICIPAUX

L'ESPACE SOLIDARITE FAMILLE

L'ESPACE SOLIDARITE FAMILLE est un établissement public administratif autonome, doté d'un budget propre et présidé de droit par le maire de la ville d'Avallon.

En 2013, afin de permettre une meilleure lisibilité, la ville d'Avallon a décidé d'affirmer une politique sociale et familiale volontariste et de regrouper l'action sociale et l'enfance au sein d'un établissement unique.

Acteur majeur de la politique sociale et familiale, l'Espace Solidarité Famille a ainsi permis de donner une véritable dimension sociale et familiale, tout en rendant plus cohérente la politique enfance. Ces différents services, regroupés au sein d'un même établissement, constituent l'Espace Solidarité Famille, organisé autour de trois pôles : Le CCAS, Le Centre Social et Le Service Enfance.

LE CCAS : Le Centre Communal d'Action Sociale anime une action générale de prévention et de développement social dans la commune en liaison étroite avec les institutions publiques et privées.

Ses missions obligatoires

- L'aide sociale légale : participation à l'instruction des demandes d'aide sociale légale.
- L'analyse annuelle des besoins sociaux de l'ensemble de la population et notamment des familles, des jeunes, des personnes âgées, des personnes en situation de handicap et des personnes en difficultés.
- Tenue d'un registre "Canicule" ou "Grand Froid" recensant les personnes fragiles.
- Domiciliation de demandeur sans domicile stable.
- Action générale de prévention et de développement social dans la commune en étroite liaison avec les institutions publiques et privées.

Ses missions facultatives

- Des secours ponctuels : colis alimentaire, chèques services, bon de transport...
- L'accompagnement social
- Le suivi de bénéficiaires du revenu de solidarité active
- Le logement : gestion de bail glissant
- L'instruction et le suivi du micro-crédit social
- La possibilité d'intervenir sous forme de prestations remboursables ou non.
- Des actions en faveur des familles (participation dans le financement des activités de loisirs ou sportives et voyages scolaires pour les collèges et lycées d'Avallon)

- Des actions en faveur des seniors (repas annuel, visites, animations ponctuelles...).

FRANCE SERVICE : Vise à faciliter l'accès aux services publics pour tous. Il permet aux usagers d'effectuer diverses démarches administratives dans un lieu unique.

LE CENTRE SOCIAL – LA MAISON DES PART'AGES : Un centre social est un lieu d'animation sociale et culturelle, un lieu de citoyenneté et de proximité ouvert à tous les habitants :

- Il lutte contre l'exclusion
- Il privilégie la démocratie participative via la participation des habitants
- Il anime la vie sociale : c'est un équipement d'accueil et d'information, un lieu de rencontre et d'échange entre les générations.

Ses objectifs en direction des familles :

Côté parents...

- Accompagner les parents dans leur rôle d'éducateurs en leur offrant des espaces de parole et d'échange entre eux, sur leur expérience de parents. Proposer un partage de temps éducatifs, d'éveil et de loisirs avec leurs enfants, qu'ils peuvent refaire seuls ensuite (activités autour du jeu, ateliers créatifs...).
- Favoriser les relations parents / école au travers d'actions, facilitant les échanges entre parents sur leurs difficultés en matière d'éducation de leurs enfants et par la mise en place et le soutien de groupes de paroles (café parents...)

Côté familles...

- Accompagner les familles dans l'amélioration de leur vie quotidienne et le développement des personnes qui la composent en créant des espaces d'information et de discussion. Actions de ressource pour résoudre les problèmes de tous les jours en facilitant leur autonomie et leur reconnaissance sociale et mise en place des moments conviviaux entre parents et enfants qui permettent de renforcer les liens familiaux.
- Proposer des sorties accessibles à tous en fonction du quotient familial
- Apporter une aide aux départs en vacances dans le cadre d'une convention avec la CAF.

LE SERVICE ENFANCE : se compose d'un Accueil de Loisirs Périscolaire pour les enfants des écoles maternelles et élémentaires publiques d'Avallon et des Affaires scolaires

Périscolaire : L'EPA de la ville d'Avallon est responsable de la qualité de fonctionnement du périscolaire dans les domaines pédagogiques, administratifs, financiers et dans la gestion des ressources humaines. **Affaires scolaires** : afin de rendre lisible et cohérent l'organisation des services liés à l'enfance pour les usagers, la ville a souhaité un rapprochement des services scolaires (ville) et périscolaires. Ce service a en charge les inscriptions scolaires, le lien avec les écoles, la Caisse des écoles, les transports scolaires intra-muros...

ESPACE SENIOR

L'Espace Senior a pour objectif de rompre l'isolement social des personnes retraitées et de répondre à leurs besoins d'information, d'accompagnement et de loisirs. Il propose un lieu d'échanges, d'animations et de transmission de savoirs.

Parmi les activités proposées : sorties culturelles, ateliers informatiques, cours de gym douce, temps d'échanges et rencontres intergénérationnelles. L'espace organise également des actions de prévention en partenariat avec des spécialistes tels que la Mutualité Française, Présence Verte, l'Office des Sports d'Avallon et de l'Avallonnais, ou l'Association Française des Diabétiques de l'Yonne.

L'Espace Senior s'appuie aussi sur des bénévoles qui rendent visite tous les 15 jours aux personnes seules de plus de 70 ans ayant fait la demande, renforçant ainsi le lien social et la solidarité sur le territoire.

LE CONSERVATOIRE DE MUSIQUE, DE DANSE ET DE THEATRE JORGE FERREIRA

Le Conservatoire Jorge Ferreira propose un parcours d'éveil artistique adapté aux différents âges de l'enfant. Dès la petite enfance, des temps spécifiques sont proposés aux moins de 6 ans autour de l'éveil musical et corporel, favorisant la découverte, l'expression et le plaisir de pratiquer. Pour les enfants de 6 à 12 ans, l'offre combine formation musicale, pratique instrumentale et jeu collectif au sein d'orchestres ou d'ensembles.

Le conservatoire s'inscrit également dans une dynamique de partenariat avec les structures du territoire : à titre d'exemple, une intervenante du conservatoire intervient une fois par semaine au sein des crèches, permettant une première sensibilisation artistique directement sur les lieux d'accueil et participant à la continuité éducative et culturelle dès le plus jeune âge.

LA MEDIATHEQUE « LE POLYGONE »

Ouverte en novembre 2023, la médiathèque Le Polygone est un équipement culturel de proximité, accessible à tous grâce à une inscription gratuite. Elle s'inscrit dans une dynamique de partenariat avec les crèches, le Relais Petite Enfance, le périscolaire, les ALSH et l'accueil jeunesse, en proposant des actions de lecture adaptées aux différents temps de l'enfant. Les animations sont construites en lien étroit avec les équipes, en réponse à leurs besoins et à leurs projets

LE MUSEE DE L'AVALLONNAIS JEAN DESPRES

Le Musée de l'Avallonnais - Jean Després est un équipement culturel du territoire qui contribue à la découverte du patrimoine local et à l'ouverture culturelle des enfants et des jeunes. Il propose des collections et des expositions permettant d'aborder l'histoire, les savoir-faire et la création artistique à l'échelle de l'Avallonnais.

LE CINEMA LE VAUBAN

Le cinéma propose régulièrement des séances dédiées au jeune public, notamment des formats ludiques comme les ciné-concerts (projections accompagnées en direct par des musiciens).

- La programmation inclut en continu des films d'animation et films familiaux, adaptés aux enfants et variés dans les genres.
- Des événements jeune public (avant-premières, séances spéciales) sont intégrés ponctuellement à la programmation.

LUDOQUARRE

LudoQuarré propose des temps de jeux de société tout au long de l'année, gratuits et ouverts à tous à partir de 3-4 ans, favorisant le partage et le lien social. Les enfants de moins de 10 ans sont accompagnés d'un adulte.

L'association est ouverte chaque semaine impaire, elle propose jeux sur place et prêt de jeux sur adhésion. Elle développe également des actions spécifiques pour la petite enfance (88 Ludos 0-3 ans), les seniors, ainsi que des animations régulières (Tarot, Mahjong), des événements festifs et des interventions lors de manifestations locales.

LES PARTENAIRES

L'objectif du PEDT est de mobiliser l'ensemble des ressources du territoire afin de garantir la continuité éducative entre les projets portés par les écoles et les activités proposées aux élèves en dehors du temps scolaire.

Après une phase d'identification, les partenaires du territoire ont été consultés et mobilisés afin de construire un projet commun permettant d'offrir à chaque enfant un parcours éducatif cohérent et de qualité durant les temps périscolaires et extrascolaires.

Aujourd'hui, les accueils collectifs de mineurs (ACM) du territoire maintiennent leur volonté de s'ouvrir vers l'extérieur et d'être des acteurs pleinement inscrits dans la dynamique territoriale. Ils constituent des lieux d'enrichissement et de rencontres entre les différents acteurs éducatifs intervenant auprès des enfants.

Dans cette perspective, il est souhaité de renforcer les partenariats avec les différents acteurs éducatifs du territoire afin de mutualiser les moyens humains et matériels et de proposer des projets éducatifs cohérents et complémentaires au bénéfice des enfants.

LES PARTENAIRES INSTITUTIONNELS

La Communauté de Communes Avallon-Vézelay-Morvan et la Ville d'Avallon gèrent en régie directe différents accueils collectifs de mineurs (ACM). Dans ce cadre, elles entretiennent un partenariat actif et régulier avec plusieurs acteurs institutionnels du territoire.

Dans la mise en œuvre de leurs actions éducatives, la CCAVM et la Ville d'Avalon s'appuient sur un réseau de partenaires institutionnels et locaux. Parmi eux figurent notamment les services de l'État, en particulier la SDJES de l'Yonne, la Caisse d'Allocations Familiales (CAF), l'Éducation nationale, ainsi que les collectivités territoriales.

Ces partenariats permettent de soutenir le développement d'actions éducatives adaptées aux besoins des enfants et des familles, de favoriser la cohérence des interventions éducatives et de mutualiser les ressources et les compétences. Ils contribuent également à renforcer la qualité des projets proposés dans le cadre des temps périscolaires et extrascolaires.

LES ETABLISSEMENTS SCOLAIRES (ECOLES, COLLEGES, LYCEES)

Le territoire communautaire compte 20 écoles élémentaires, dont une privée. Il dispose également de trois collèges (dont un privé), d'un lycée général, d'un lycée professionnel et d'un lycée privé. Bien que la CCAVM ne détienne pas la compétence scolaire, l'organisation de l'accueil des enfants sur les temps périscolaires reste étroitement liée à celle des écoles.

Depuis plusieurs années, une diminution des effectifs scolaires est observée. Cette baisse entraîne des fermetures de classes, voire d'établissements, et renforce le risque d'éloignement des services pour les familles, avec un impact potentiel sur l'attractivité du territoire.

Dans ce contexte, la municipalité d'Avalon a engagé une réorganisation du réseau scolaire à partir de septembre 2022. Les élèves des écoles du centre-ville, de l'école maternelle des Jardins et de l'école élémentaire des Remparts sont désormais scolarisés dans les écoles André-Gendré et Victor-Hugo.

Le réseau scolaire demeure marqué par une forte hétérogénéité, liée aux projets d'école, aux contraintes locales, aux lieux d'implantation et aux modalités de transport scolaire, parfois mutualisées avec les collèges. L'absence d'harmonisation des rythmes scolaires (semaine de 4 jours ou de 4,5 jours), des horaires d'ouverture et des modes de gestion complexifie l'articulation des services. À ce titre, la ville d'Avalon et la commune de Châtel-Censoir ont conservé un rythme scolaire organisé sur 4,5 jours.

Malgré cette organisation complexe, la volonté politique reste de maintenir, autant que possible, les écoles dans les bourgs afin de garantir un service public de proximité. L'école est ainsi considérée comme un levier majeur d'éducation, mais aussi comme un facteur d'attractivité résidentielle, de lien social et d'ancrage territorial.

2025/2026	MATERNELLE	ELEMENTAIRE	2025/2026	MATERNELLE	ELEMENTAIRE
Avalon André Gendré	63		Thory		20
Avalon Les chaumes		131	Saint-Père		12
Avalon Victor Hugo		138	Vézelay	18	13
Avalon La Fontaine	95		Usy		22
Avalon Sainte-Chantal		223	Domecy-sur-cure	16	
Sainte-Magnance		20	Sauvigny-le-bois	29	59
Magny	37	17	Montillot	15	25
Cussy-les-forges		38	Quarré-les-tombes	39	60
Lucy-le-bois	20		Châtel-Censoir	17	25
Étaule		15	Arçay-sur-Cure		9
2025/2026	COLLEGE		2025/2026	LYCEE	
Maurice Clavel		335			
Collège Chaumes		305	Lycée Chaumes		427
Collège Jeanne d'Arc		161	Lycée Jeanne d'Arc		77

Les établissements scolaires sont des partenaires essentiels du PEDT, les temps scolaires et périscolaires se complétant dans le parcours de l'enfant et du jeune, pour que la journée se déroule dans de bonnes conditions, la transition entre les différents temps doit être fluide, sécurisante et compréhensible pour les enfants comme pour les familles.

La relation avec les équipes éducatives s'inscrit dans une approche globale : elle permet d'assurer une continuité dans l'accompagnement, en tenant compte du rythme des enfants, de leurs besoins et de la réalité du quotidien. À ce titre, les équipes enseignantes sont informées du fonctionnement des accueils périscolaires (règlement, projet éducatif et pédagogique, protocoles, organisation des temps et des espaces), afin de partager les repères et faciliter la coopération.

Des temps d'échanges réguliers sont organisés avec les équipes des écoles pour faciliter le passage des enfants entre le temps scolaire et le temps périscolaire, anticiper ou ajuster certaines situations (fatigue, difficultés de comportement, besoins spécifiques) et, lorsque c'est possible, construire des projets communs. Pour le périscolaire de la Ville d'Avalon, le responsable de site et le coordonnateur Enfance participent aux conseils d'école, ce qui permet de garder un lien direct et concret avec la vie des établissements. Cette même logique de lien et de représentation existe également dans les communes où un accueil de loisirs fonctionne, notamment à Quarré-les-Tombes et à Châtel-Censoir : la direction de l'ALSH est présente pour représenter la structure, assurer la continuité des échanges avec l'école et faciliter la coordination autour des enfants, des projets et des situations qui nécessitent un suivi partagé.

Le partenariat s'étend également aux collèges, qui occupent une place essentielle dans le parcours des jeunes du territoire. Il se traduit notamment par une présence régulière du chargé de mission jeunesse

au sein des établissements, durant la pause méridienne, à raison de deux interventions par semaine dans les collèges Maurice Clavel et des Chaumes.

Cette présence s'inscrit pleinement dans les projets éducatifs des établissements et vient en appui des dynamiques existantes, autour de thématiques telles que la lutte contre le harcèlement, la sensibilisation aux usages des écrans, le sport comme support éducatif ou encore la promotion de l'égalité filles-garçons.

Elle permet de maintenir un lien de proximité avec les adolescents, d'être identifié comme un adulte ressource, d'accompagner les initiatives et projets portés par les jeunes, de repérer les besoins émergents et de créer des passerelles avec les actions jeunesse déployées sur le territoire. Cette articulation contribue à renforcer la continuité éducative entre les temps scolaires et extrascolaires, dans une logique de complémentarité et de respect des rôles de chacun.

LES ACCUEILS PERISCOLAIRES

Dans le cadre de l'organisation des temps périscolaires sur le territoire, seul l'accueil périscolaire de la ville d'Avallon est déclaré et agréé auprès du SDJES de l'Yonne. À ce titre, il est soumis à la réglementation en vigueur, notamment en ce qui concerne les taux d'encadrement des enfants et les qualifications requises pour les personnels d'animation.

Par ailleurs, certaines communes du territoire proposent des services de garde non déclarés auprès du SDJES. Ces dispositifs, organisés à l'initiative des communes, ne sont pas soumis à la même réglementation que les accueils collectifs de mineurs déclarés. Ainsi, aucune norme réglementaire ne fixe le nombre d'enfants par adulte ni le niveau de qualification des personnels encadrants. Ces éléments relèvent de la responsabilité du maire, garant de l'organisation et du bon fonctionnement du service.

Les accueils périscolaires s'adressent à l'ensemble des enfants scolarisés, de la maternelle au collège, du lundi au vendredi. Les modalités d'accueil varient selon les structures, les horaires étant généralement adaptés aux temps scolaires. De manière générale, ces temps d'accueil sont proposés le matin avant la classe, pendant la pause méridienne et le soir après l'école.

LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES (CAF) ET LA MUTUALITE SOCIALE AGRICOLE (MSA)

La CAF et la MSA soutiennent financièrement les différentes structures d'accueil au moyen de conventions d'objectifs et de financement signées avec les collectivités, ainsi que dans le cadre de la Convention Territoriale Globale (CTG).

Ces deux organismes accompagnent également les collectivités dans le développement de nouveaux projets. Toutefois, la CAF et la MSA ne se limitent pas à leur rôle de financeurs : elles apportent également un soutien technique et des conseils dans le maintien et le développement des structures d'accueil de la petite enfance et de l'enfance-jeunesse.

Par ailleurs, la CAF propose aux familles

- un lieu d'accueil et d'information complet, actualisé et généraliste sur leurs droits et les services disponibles ;
- une orientation personnalisée, si nécessaire, pour répondre aux besoins spécifiques de chaque famille.

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES SERVICES DE L'ÉDUCATION NATIONALE - SERVICE DEPARTEMENTAL A LA JEUNESSE, A L'ENGAGEMENT ET AUX SPORTS DE L'YONNE

Le SDJES de l'Yonne a pour mission de renforcer le lien social, de favoriser le « bien vivre ensemble » et de lutter contre les exclusions, tout en veillant à la protection des enfants dans les accueils collectifs de mineurs (ACM).

Il accompagne et soutient les organisateurs d'ACM dans le développement de la pratique sportive et l'amélioration qualitative des loisirs éducatifs. Il participe également à la promotion et au développement des politiques sociales et soutient les politiques éducatives de jeunesse et d'éducation populaire. Le SDJES veille à la qualification et à la professionnalisation des équipes pédagogiques, contribuant ainsi à assurer un accueil de qualité pour les enfants et adolescents pendant les vacances scolaires et les temps de loisirs, et à favoriser leur épanouissement.

Le suivi et le contrôle des ACM constituent une mission fondamentale du SDJES, qui se décline principalement en deux volets :

- la sécurité des mineurs et le suivi des accueils,
- l'évaluation des activités éducatives et pédagogiques mises en place ainsi que l'aménagement des temps de vie des enfants et des jeunes.

CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'YONNE, UNITÉ TERRITORIALE DE SOLIDARITÉ DE L'AVALLONNAIS, SERVICE PMI, SERVICE ENFANCE FAMILLE

L'action sociale constitue une compétence majeure du Conseil départemental. À ce titre, le Conseil départemental de l'Yonne est un partenaire important dans la mise en œuvre des politiques Petite Enfance et Enfance-Jeunesse, notamment à travers ses missions de protection maternelle et infantile et de soutien aux familles en difficulté.

Sur le territoire, l'Unité Territoriale de Solidarité (UTS) de l'Avallonnais est un lieu d'accueil, d'écoute et d'accompagnement des publics en difficulté. Les personnes reçues bénéficient d'une prise en charge globale et d'un accompagnement personnalisé lorsqu'elles rencontrent des difficultés sociales, éducatives, budgétaires ou d'insertion socioprofessionnelle. Les travailleurs sociaux (assistants sociaux, conseillers en économie sociale et familiale, éducateurs) interviennent notamment dans les missions de prévention des exclusions et d'accompagnement des familles.

Dans le cadre de la mission « Enfance-Famille », les professionnelles apportent un soutien matériel, éducatif et psychologique aux mineurs et à leurs familles. Ils peuvent également mettre en place des actions éducatives à domicile et assurer le suivi des mineurs confiés au Conseil départemental. Par ailleurs, une cellule de recueil des informations préoccupantes est chargée d'évaluer les situations d'enfants en risque ou en danger.

Les services de la Protection Maternelle et Infantile (PMI) ont pour mission de protéger et de promouvoir la santé du jeune enfant et d'accompagner les familles dès la grossesse et jusqu'à l'entrée de l'enfant à l'école. Ils délivrent notamment les agréments nécessaires au fonctionnement des établissements d'accueil du jeune enfant (EAJE) et à l'exercice des assistants maternels, tout en veillant au respect de la réglementation et à la qualité de l'accueil.

Dans ce cadre, les structures Petite Enfance et Enfance-Jeunesse du territoire peuvent être amenées à travailler en lien avec l'UTS de l'Avallonnais, notamment pour favoriser la socialisation des enfants ou accompagner les mineurs suivis par les services du Conseil départemental.

LES PARTENARIATS SPECIALISES

LE COMITE DE PROTECTION DE L'ENFANCE DE L'YONNE (CPEY)

Le Comité de Protection de l'Enfance de l'Yonne (CPEY) est une association intervenant principalement dans le champ de la protection de l'enfance. À travers son service d'Action Éducative en Milieu Ouvert (AEMO), habilité par le ministère de la Justice, l'association intervient sur décision du juge des enfants lorsque la situation d'un mineur présente un risque de danger.

Dans ce cadre, les professionnelles du CPEY accompagnent les familles afin d'apporter un soutien éducatif et des conseils visant à prévenir ou à réduire les situations de danger pour l'enfant. L'association intervient, sur décision administrative ou judiciaire, pour assurer l'accueil et l'accompagnement éducatif des enfants, des adolescents et des jeunes majeurs en difficulté ou en situation de vulnérabilité.

L'intérêt de l'enfant constitue le fondement de l'action menée par l'association, dont l'objectif est de prévenir ou de faire cesser les situations de danger. Le CPEY inscrit son action dans le respect de la Convention internationale des droits de l'enfant et dans la mise en œuvre des politiques publiques de protection de l'enfance.

LA MAISON DES ADOLESCENTS (MDA)

La MDA est un lieu d'écoute, de conseils, d'orientation et d'accompagnement des adolescents de 11 à 21 ans et de leur famille. Elle apporte un soutien sur les questions médicales, psychologiques, sexuelles, relationnelles, scolaires, juridiques et sociales. Les prises en charge sont réalisées par une équipe pluridisciplinaire.

Elle constitue également un lieu de ressources et d'échanges pour les professionnelles travaillant avec les adolescents.

Une permanence est organisée tous les premiers mardis du mois, de 10h30 à 12h30, au Lycée du Parc des Chaumes à Avallon.

LA MISSION LOCALE

La Mission Locale accueille, informe, oriente et accompagne les jeunes de 16 à 25 ans sortis du système scolaire, afin de les aider à construire leur parcours vers l'emploi et l'autonomie. Elle soutient les jeunes dans la résolution de leurs difficultés et la levée des obstacles à leur insertion sociale et professionnelle. L'accompagnement peut être ponctuel (simple information) ou prolongé sur plusieurs mois, voire plusieurs années.

Acteur territorial des politiques publiques, la Mission Locale joue un rôle central dans la mise en œuvre des politiques de jeunesse et fait partie du Service Public de l'Emploi ainsi que du Service Public Régional de l'Orientation.

Au quotidien, la Mission Locale se mobilise pour favoriser l'autonomie des jeunes, impulser une dynamique partenariale et proposer des solutions adaptées à chaque situation.

L'ASSOCIATION ENFANCE ET JEUNESSE EN AVALLONNAIS

L'association Enfance et Jeunesse en Avalonnais a pour mission d'accompagner les enfants, adolescents et jeunes majeurs, en favorisant leur épanouissement, le développement de leur personnalité et leur préparation à l'autonomie. Elle agit dans le respect de l'enfant, de ses liens familiaux et de son histoire, en concertation avec le Conseil Départemental de l'Yonne.

L'association gère plusieurs structures et services

- **Maisons d'Enfants :**
 - Maison d'Enfants de la Grande Chaume (24 places, 3 à 18 ans)
 - Maison d'Enfants de Précy-le-Sec (14 places, 4 à 18 ans)
 - Unité d'Accueil d'Avallon (7 places pour adolescents)
 - Avec accompagnement continu, séquentiel ou d'urgence, interventions au domicile et accompagnement éducatif personnalisé.
- **Service de rencontres familiales :** lieu d'écoute et d'accueil permettant aux familles d'exercer leurs droits dans un cadre préservant l'intimité et, si nécessaire, bénéficiant d'une médiation.
- **Service d'Interventions Éducatives :** soutien et protection à domicile pour 120 enfants sur le territoire de l'Avalonnais, Tonnerrois et Auxerrois : mise en place d'accueils séquentiels ou à la journée ; accompagnement vers l'autonomie des jeunes de 16 à 21 ans.
- **Dispositif d'évaluation et d'accompagnement des Mineurs Non Accompagnés (MNA) :** accueil d'urgence, évaluation de la minorité et de l'isolement, soutien éducatif, insertion scolaire, formation ou professionnelle et accompagnement vers la vie autonome.
- **Équipé mobile Escalé (co-portée par EPNAK, VAGA-Priorité Enfance et Enfance et Jeunesse en Avalonnais) :** soutien aux professionnelles et aux familles pour maintenir la continuité éducative des enfants confiés à l'Aide Sociale à l'Enfance, avec suivi par la Maison Départementale des Personnes Handicapées si nécessaire.

LES SERVICE D'EDUCATION SPECIALE ET DE SOINS SPECIALISES A DOMICILE (SESSAD)

Les SESSAD apportent aux enfants et adolescents en situation de handicap, ainsi qu'à leurs familles, un accompagnement personnalisé favorisant l'intégration scolaire, l'autonomie et la participation sociale. Ils mobilisent des moyens médicaux, paramédicaux, psychosociaux, éducatifs et pédagogiques adaptés. Les interventions se déroulent dans les différents lieux de vie de l'enfant : domicile, crèche, école, centre de loisirs, ou dans les locaux du SESSAD.

Pour les enfants de 0 à 6 ans, l'action des SESSAD est centrée sur la prise en charge précoce. Dès la scolarisation, le service soutient l'intégration scolaire, en milieu ordinaire ou via des dispositifs collectifs (ULIS).

Deux structures sont présentes à Avallon :

- **SESSAD Multihandicap EPNAK :** accompagne les jeunes de la naissance à 20 ans dans leur insertion scolaire, sociale et culturelle. Chaque intervention repose sur un Projet d'Accompagnement Personnalisé co-construit avec le jeune, sa famille et les professionnelles, et se déroule majoritairement dans l'environnement du jeune. Le service collabore avec les partenaires locaux de l'Avalonnais, de l'Auxerrois et de la Puisaye-Forterre.

- **SESSAD RESAM Autisme 89** : dispose de 20 places pour enfants et jeunes de 0 à 20 ans présentant un handicap moteur ou des difficultés sociales, pour répondre aux besoins spécifiques des enfants autistes dans l'Avalonnais. L'accompagnement vise la prise en charge précoce des enfants de 0 à 6 ans et le soutien à l'intégration scolaire dès la scolarisation.

LE CENTRE D'ACTION MEDICO-SOCIALE PRECOCE (CAMSP)

Le CAMSP accueille les enfants de 0 à 6 ans, sur demande des parents :

- pour des difficultés de développement,
- lorsqu'un handicap est présumé ou reconnu.

Missions et actions :

- Consultations sur rendez-vous assurant un accompagnement global de l'enfant et de sa famille, coordonné par un médecin pédiatre ou un psychologue consultant.
- Bilans complémentaires pour évaluer les difficultés et potentialités de l'enfant.
- Soins adaptés aux besoins de l'enfant et aux ressources de l'équipe.
- Actions de prévention en partenariat avec la PMI, les crèches, le Conseil départemental de l'Yonne, l'Education nationale, les services hospitaliers et la politique de la ville.

Le financement est assuré par l'Assurance Maladie et le Conseil Départemental, sans avance de frais pour les familles.

L'ASSOCIATION LA PARENTHÈSE – LA PETITE RUCHE

L'espace rencontre « La Parenthèse » est un lieu neutre où les enfants peuvent rencontrer le parent avec lequel ils ne résident pas. D'autres membres de la famille (grands-parents, fratrie, titulaires d'un droit de visite) peuvent également y être accueillis.

Ce dispositif est particulièrement préconisé lorsque la relation parent-enfant est difficile, en cas de divorce, de séparation conjugale ou familiale, ou lorsque le droit de visite est interrompu ou conflictuel. Le service de médiation familiale : qui permet aux parents de contractualiser des accords notamment concernant leurs enfants avant, pendant ou après une séparation.

LES STRUCTURES POUR PERSONNES AGÉES

Avec l'allongement de l'espérance de vie, de plus en plus de générations cohabitent sur le territoire. Favoriser le lien entre les enfants et les personnes âgées permet de rompre l'isolement des seniors, de sensibiliser les plus jeunes au cycle de la vie et de valoriser les savoirs et expériences des aînés. Ces échanges offrent également aux structures éducatives l'opportunité de développer des compétences sociales et relationnelles.

Les accueils collectifs de mineurs (ACM) organisent des actions intergénérationnelles en partenariat avec

- Village Bleu – Quarré-les-Tombes
- Maison de retraite « La Chatonnière » – Châtel-Censoir
- Espace Seniors – Avallon
- EHPAD d'Avallon

Chaque rencontre intergénérationnelle est pensée pour être bénéfique aux deux publics : les activités proposées sont accessibles aux enfants et adaptées aux besoins et capacités des personnes âgées.

Par ailleurs, une convention de partenariat est établie avec la maison de retraite « La Chatonnière » à Châtel-Censoir, permettant la mutualisation du personnel de service pour le fonctionnement de l'ALSH. Dans ce cadre, les enfants prennent leurs repas au sein des locaux de la maison de retraite, dans un environnement sécurisé et adapté. Cette organisation favorise à la fois la continuité du service, l'optimisation des moyens et le développement de relations intergénérationnelles au quotidien.

LES ASSOCIATIONS SPORTIVES, CULTURELLES, ARTISTIQUES

Le territoire de la Communauté de Communes Avallon-Vézelay-Morvan (CCAVM) bénéficie d'un tissu associatif dynamique, reflet d'un fort engagement citoyen. Les associations interviennent dans de nombreux domaines : culture, sport, loisirs, patrimoine, éducation, action sociale, environnement... Cette richesse constitue un levier pour renforcer le lien social, transmettre des savoirs et des valeurs, et développer l'engagement des jeunes.

La ville d'Avallon organise chaque année un forum des associations, temps fort de rencontres et de mise en réseau, visant à encourager les synergies, faire émerger de nouveaux projets communs et identifier les besoins du territoire.

Dans le cadre du PEDT, les associations locales sont pleinement intégrées comme partenaires éducatifs. La vie associative constitue un espace concret d'apprentissage de la démocratie et de l'engagement collectif. La CCAVM affirme ainsi sa volonté de soutenir et valoriser durablement cette culture associative.

© L'ECOSYSTEME DU PÉD - EN UN COUP D'ŒIL

UN PROJET EDUCATIF PARTAGE A L'ECHELLE DE LA CCAVM

LES ENJEUX DU PEDT

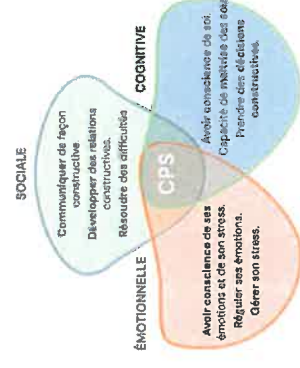
Les compétences psychosociales sont le fil conducteur du PEDT, parce qu'elles parlent à tous les professionnels et qu'elles sont utiles au quotidien : apprendre à coopérer, gérer ses émotions, prendre confiance, oser essayer, respecter l'autre, faire des choix. Elles permettent de travailler dans le même sens à l'école, sur le périscolaire, en accueil de loisirs, et avec les familles.

Le PDET s'appuie aussi sur des choix éducatifs simples : ouvrir les enfants à la culture et aux pratiques artistiques du territoire, leur donner des occasions d'agir et de participer, développer le vivre-ensemble, et s'appuyer sur la nature et l'environnement local pour proposer des activités dehors, proches et accessibles. Il intègre pleinement l'accueil de tous, en prévoyant l'adaptation des pratiques et la coopération avec les partenaires médico-sociaux quand un enfant a des besoins particuliers. Enfin, il reconnaît la place des parents et organise des temps qui permettent de se parler, de se comprendre et d'avancer ensemble.

Pour que ces orientations ne restent pas théoriques, le PDET prévoit un travail commun entre professionnels : formations partagées, outils communs, temps de coordination et retours réguliers sur ce qui fonctionne ou non. L'objectif est d'améliorer concrètement la qualité d'accueil, quel que soit le site, et d'ajuster en cours de route plutôt que d'attendre la fin du projet.

LES OBJECTIFS EDUCATIFS GENERAUX

A travers l'ensemble du PEDT, les compétences psychosociales servent de repère commun : elles nous aident à construire des activités et des temps de vie qui développent la confiance, la coopération, l'expression, la gestion des émotions, l'autonomie et le respect des autres, quel que soit le lieu d'accueil.



Les objectifs éducatifs du PEDT traduisent la volonté commune de la CCAVM et de la Ville d'Avallon d'offrir aux enfants et aux jeunes un parcours cohérent, sécurisant et favorable à leur développement. Ils servent de repères partagés pour les équipes et donnent une direction claire au quotidien, quels que

soient les sites et les temps d'accueil. Ils s'appuient sur le diagnostic, sur les valeurs éducatives du projet et sur les attentes exprimées par les familles, les enfants, les jeunes et les partenaires. Concrètement, ils orientent la façon d'organiser les temps de vie, de proposer les activités, de travailler avec les parents et de coopérer entre structures.

Pour s'assurer que ces objectifs se traduisent réellement dans les pratiques, des indicateurs de suivi sont associés à chaque axe. Ils permettent de constater l'évolution au fil du temps, d'objectiver ce qui fonctionne, et d'ajuster lorsque nécessaire.

1. DEVELOPPER LA PARTICIPATION ET LE POUVOIR D'AGIR DE L'ENFANT ET DU JEUNE

L'objectif est que chaque enfant puisse prendre sa place, être écouté et participer réellement à la vie de la structure. Cela passe par des occasions concrètes de choisir, proposer, essayer, se tromper et recommencer, dans un cadre sécurisé. Les équipes accompagnent progressivement l'autonomie, la prise d'initiative et la responsabilité, en tenant compte des besoins de chacun. Les projets et les activités s'appuient sur l'exploration sensorielle, motrice, artistique, culturelle ou scientifique, et laissent une place aux démarches initiées par les enfants (projets d'enfants, ateliers libres, espaces autonomes), avec des aménagements pensés pour que ce soit accessible à tous.

Indicateurs d'évaluation : Suivre le nombre de conseils d'enfants organisés sur la période, la part d'enfants ayant un rôle ou une responsabilité, l'évolution observée de la participation, de la prise d'initiative et de la coopération, les retours des familles et des équipes sur l'autonomie, ainsi que les traces produites par les enfants (affichages, règles co-construites, projets, productions).

2. SENSIBILISER LES ENFANTS ET LES JEUNES A LEUR ENVIRONNEMENT ET A LEUR TERRITOIRE

L'objectif est de permettre aux enfants de mieux connaître leur territoire et de développer leur curiosité. Il s'agit de leur faire découvrir ce qui existe autour d'eux (nature, patrimoine, acteurs locaux), d'encourager l'observation et l'envie de comprendre, et de faire vivre des habitudes simples liées au respect de l'environnement au quotidien (soin du matériel, attention aux lieux, éco-gestes).

Indicateurs d'évaluation : Suivre le nombre de sorties ou projets liés à l'environnement et au territoire, la participation de partenaires locaux, l'évolution des comportements observés (tri, respect des espaces, soin du matériel), les retours des enfants (verbatims, dessins, photos commentées) et l'intégration d'éco-gestes dans les routines.

3. FAVORISER L'EPANOUISSEMENT GLOBAL DE L'ENFANT ET DU JEUNE DANS SES LOISIRS

L'objectif est que les temps de loisirs soient de vrais temps de respiration et de construction, où l'enfant peut se sentir bien, trouver sa place et progresser. Les équipes veillent au respect des rythmes, à la sécurité affective, au climat de groupe et à l'accès de tous aux activités, y compris pour les enfants ayant des besoins particuliers. L'offre doit rester variée, motivante, adaptée, et valoriser la diversité (culturelle, corporelle, sociale, fonctionnelle) comme une richesse.

Indicateurs d'évaluation : Observer la diversité des activités proposées (culture, sport, nature, jeux libres), la participation volontaire, le climat de groupe (conflits, coopération, entraide), les retours des familles

sur le bien-être, et les observations des équipes sur le respect des rythmes (fatigue, agitation, disponibilité).

4. RENFORCER LE LIEN SOCIAL ET LA COEDUCATION

L'objectif est de faire des structures des lieux où l'on travaille avec les parents, et pas "à côté" d'eux. Les familles sont associées autant que possible à la vie des accueils, et leur place dans le parcours éducatif de l'enfant est reconnue. Cet axe vise aussi à renforcer les partenariats locaux (associations, collectivités, acteurs culturels et sportifs, structures médico-sociales) et à développer des actions communes entre structures du territoire, afin d'améliorer la continuité éducative et de construire une culture partagée de l'inclusion avec les familles et les partenaires (PMI, Éducation nationale, médico-social, associations spécialisées).

Indicateurs d'évaluation : Suivre le nombre d'actions menées avec les familles, leur participation aux événements, le nombre de projets interstructures, le nombre de partenaires mobilisés et la régularité des collaborations, ainsi que la qualité de la coordination (réunions, outils partagés, retours des équipes).

5. ACCOMPAGNER LES TRANSITIONS EDUCATIVES

L'objectif est que les grandes étapes du parcours ne soient pas vécues comme des ruptures. Le PEDT consolide les passerelles entre crèche, école et ALSH, et organise des temps spécifiques pour les transitions importantes, notamment l'entrée au CP et le passage du CM2 au collège. Pour les enfants à besoins particuliers, les transitions sont préparées plus finement grâce à une coordination renforcée avec les partenaires (enseignants, AESH, CAMSP, SESSAD, PMI...). afin d'assurer la continuité des repères, des aménagements et des pratiques entre les différents lieux de vie.

Indicateurs d'évaluation : Suivre la part d'enfants ayant bénéficié d'au moins une action passerelle, le nombre annuel de temps de coordination interprofessionnelle (réunions ou échanges formalisés entre crèche, école, ALSH, AESH, CAMSP, SESSAD, PMI...). la part des enfants à besoins particuliers disposant d'un plan de transition individualisé (PAI/PPS/PAP ou protocole de transition transmis et appliqué), le niveau de satisfaction des familles sur les transitions (questionnaire court), et le taux de continuité réelle des aménagements et repères prévus.

I. PETITE ENFANCE : UN ACCUEIL DE QUALITE ET INCLUSIF

Les Établissements d'Accueil du Jeune Enfant (EAJE) de la CCAVM accueillent les enfants de deux mois et demi jusqu'à quatre ans (six ans sous certaines conditions), y compris après leur entrée à l'école maternelle

Ancrés dans une démarche d'inclusion et de mixité sociale, les EAJE proposent des modalités d'accueil souples que ce soit régulier, occasionnel ou d'urgence, permettant d'accompagner les familles au plus près de leurs besoins. Cette souplesse s'exprime également dans la possibilité d'accueillir les enfants scolarisés les mercredis et pendant les vacances scolaires, afin d'assurer une continuité éducative cohérente et rassurante. Cet accueil « sur mesure » permet de respecter le rythme de chaque enfant et de soutenir les organisations familiales parfois complexes sur un territoire rural étendu.

En petite enfance, le développement des Compétences Psycho Sociales (CPS) passe d'abord par la sécurité affective, les repères, l'autonomie au quotidien et les premières compétences relationnelles. Les équipes soutiennent l'expression (par les mots, le corps, le jeu), l'entrée progressive dans la vie collective, et l'apprentissage de la coopération à hauteur d'enfant.

ÉTABLISSEMENTS D'ACCUEIL DES JEUNES ENFANTS (EAJE)

- Petite Crèche Caribou - Avallon
- Petite Crèche Galipette - Avallon
- Petite Crèche Capucine – Cussy-Les-Forges
- Micro-Crèche Valentine – Etaule

Chaque structure applique un projet d'établissement spécifique, éducatif et social, avec une attention particulière portée à la santé, à l'inclusion des enfants en situation de handicap ou atteints de maladies chroniques, ainsi qu'au soutien à la parentalité.

Les différents projets sont communiqués aux familles via l'application KIDIZZ et le site internet de la CCAVM. Ils sont validés par la CAF, la PMI, le Conseil Communautaire et soumis au conseil inter-crèches pour avis.

PETITE CRECHE CARIBOU

Caribou porte une vision de l'enfant comme acteur de son développement. L'équipe, engagée et pluridisciplinaire, accompagne chaque enfant avec bienveillance, en valorisant l'autonomie, la confiance et la coopération. La structure s'appuie sur de nombreux partenariats culturels et sociaux, renforçant l'ouverture sur le territoire.

PETITE CRECHE GALIPETTE

Galipette se distingue par une pédagogie tournée vers l'itinérance ludique, l'autonomie et l'ouverture sur le monde. L'équipe propose un environnement lumineux, riche en univers de jeu, où l'enfant explore librement et développe sa curiosité. L'écocitoyenneté, la place du livre et l'implication des familles sont au cœur de son projet.

De plus, elle est labellisée AVIP. Nous proposons des places réservées aux parents engagés dans un parcours d'insertion professionnelle. Cela implique un accueil adapté, souple et sécurisé, permettant aux familles de concilier recherche d'emploi, formation ou reprise d'activité avec un mode de garde fiable.

PETITE CRECHE CAPUCINE

Capucine place l'observation fine et la réponse aux besoins au cœur de son action. L'équipe propose un environnement sécurisé et stimulant, où l'enfant peut explorer librement et gagner en autonomie. Le travail étroit avec les partenaires du territoire renforce la cohérence éducative et le soutien aux familles.

MICRO-CRECHE VALENTINE

Valentine offre un cadre familial et apaisant, où la sécurité affective et la continuité sont des priorités. L'équipe accueille chaque enfant dans sa singularité, en valorisant ses émotions, ses initiatives et ses besoins. La petite taille du groupe favorise un accompagnement individualisé et une relation étroite avec les familles.

MODES D'ACCUEIL ET PARTICIPATION FINANCIERE

- Accueil régulier : un accueil contractualisé, sécurisant et stable, permettant à l'enfant de s'inscrire dans un rythme régulier.
- Accueil occasionnel : une réponse souple pour des besoins ponctuels, selon les disponibilités, afin d'accompagner les familles dans leur organisation quotidienne.
- Accueil d'urgence : une place réservée dans chaque structure pour faire face à des situations exceptionnelles, garantissant un soutien immédiat aux familles en difficulté.
- Accueil des enfants scolarisés : les EAJE peuvent accueillir les enfants jusqu'à 6 ans, y compris après leur entrée à l'école, les mercredis et pendant les vacances scolaires. Cette possibilité constitue un véritable levier de continuité éducative et permet un accompagnement « sur mesure » respectueux du rythme de chaque enfant.

La participation financière des familles est calculée selon le barème national de la Caisse d'Allocations Familiales, en fonction des ressources et du nombre d'enfants à charge. Ce système garantit une accessibilité financière pour toutes les familles du territoire

DES ACTIONS PARENTS-ENFANTS POUR RENFORCER LA CO-EDUCATION

Les familles sont régulièrement invitées à participer à des ateliers, des temps festifs ou des sorties éducatives, notamment lors de la quinzaine de la parentalité, de la semaine de la petite enfance ou encore lors des fêtes de l'été.

Ces moments partagés permettent :

- de renforcer la relation de confiance,
- de soutenir les parents dans leur rôle,
- de créer un lien vivant entre la maison et la structure.

LES CONSEILS INTER-CRECHES : CONSTRUIRE UNE CULTURE EDUCATIVE PARTAGEE

Cette instance collective permet de dépasser le fonctionnement par structure pour favoriser une réflexion commune autour de la qualité d'accueil, des pratiques professionnelles, de l'inclusion, de la relation aux familles et des passerelles entre les différents temps de l'enfant. Les Conseils inter-crèches constituent un espace de dialogue, d'écoute et de co-construction, au service d'une continuité éducative renforcée dès le plus jeune âge et d'une meilleure lisibilité pour les familles. Ils participent à l'harmonisation des pratiques et à la reconnaissance de l'expertise des professionnelles.

UN TRAVAIL EN RESEAU AU SERVICE DE L'ENFANT

Les EAJE collaborent étroitement avec

- Les écoles maternelles du territoire,
- Les Accueils de Loisirs intercommunaux,
- La médiathèque, le conservatoire et d'autres partenaires locaux.

Santé et inclusion :

- Une référente santé et accueil inclusif engagée,
- La référente santé et accueil inclusif, infirmière puéricultrice et directrice de la crèche Galipette, accompagne l'ensemble des structures dans :
 - La mise en œuvre des protocoles de santé,
 - La prévention et la sensibilisation des équipes,
 - Le repérage précoce des situations à risque,
 - L'adaptation de l'accueil pour les enfants présentant des besoins spécifiques,
 - L'orientation vers les professionnelles de santé lorsque cela est nécessaire.

LES ASSISTANTES MATERNELLES

Les assistantes maternelles sont directement employées par les familles et gardent les enfants à leur domicile. Les familles peuvent percevoir de la CAF et de la MSA la prestation d'accueil du jeune enfant (Paje).

LA GARDE A DOMICILE

Dans le cadre de la garde à domicile, le professionnel intervient au domicile des parents pour garder leurs enfants. Les enfants demeurent ainsi dans leur environnement familial. Les parents peuvent directement employer le professionnel ou faire appel à une association ou une entreprise habilitée.

LE RELAIS PETITE ENFANCE (RPE) / GUICHET UNIQUE

Le territoire bénéficie d'un réseau de 50 assistantes maternelles agréées, qui offrent un accueil individualisé et peuvent répondre à des besoins spécifiques, notamment en matière d'horaires atypiques. Elles constituent un maillon essentiel de l'offre petite enfance, permettant aux familles de choisir le mode d'accueil le plus adapté à leur organisation et à leurs valeurs éducatives.

Le Relais Petite Enfance (RPE) occupe une place centrale dans cette dynamique territoriale. Véritable guichet ressource, il informe, accompagne et oriente les familles dans leur recherche d'un mode d'accueil, tout en soutenant les professionnelles dans l'exercice de leur métier.

UN GUICHET UNIQUE POUR LES FAMILLES ET LES PROFESSIONNELLES

Le RPE assure une mission d'information et d'accompagnement de proximité

- Présentation des différents modes d'accueil,
- Appui dans les démarches administratives,
- Conseils personnalisés selon les besoins et contraintes des familles.

Il constitue également un espace ressource pour les assistantes maternelles, en leur offrant écoute, soutien et informations actualisées.

DES TEMPS COLLECTIFS POUR LES ENFANTS ET LES PROFESSIONNELLES

Le RPE organise régulièrement des ateliers collectifs destinés aux jeunes enfants accompagnés de leur assistante maternelle ou de leur parent. Ces temps favorisent

- La socialisation progressive de l'enfant,
- La découverte d'activités variées,
- L'échange de pratiques entre professionnelles,
- La construction d'une culture éducative commune.

Un espace de professionnalisation et de réflexion

Le RPE propose des soirées thématiques, des temps d'information et des actions de formation continue pouvant porter sur

- La posture professionnelle,
- Le développement de l'enfant,
- Le cadre réglementaire et le statut des assistants maternels,
- Les pratiques d'accueil et la relation aux familles.

Ces actions contribuent à la qualité de l'accueil individuel et soutiennent la montée en compétence des professionnelles du territoire.

ENFANCE : CONTINUITE EDUCATIVE ET HARMONISATION TERRITORIALE

Sur les temps périscolaires et extrascolaires, les CPS servent de repère pour organiser le vivre-ensemble : apprendre à coopérer, gérer les émotions, prendre sa place dans le groupe, respecter des règles compréhensibles et participer aux choix d'activités. Ces compétences sont travaillées dans la vie quotidienne (repas, transitions, jeux, temps libres) autant que dans les activités proposées.

Les structures d'accueil de l'enfance ont pour mission d'accueillir les enfants scolarisés, 2 ans ou 3 ans (selon les établissements) à 15 ans, sur les temps périscolaires et extrascolaires. Elles contribuent à leur épanouissement, socialisation et développement, en complémentarité avec l'école et la famille.

Ces structures offrent un cadre éducatif favorisant :

- L'autonomie et la responsabilité des enfants,
- Le vivre-ensemble et la socialisation,
- L'apprentissage par le jeu et les activités culturelles, artistiques et sportives.

Les actions mises en œuvre s'inscrivent dans une logique de continuité éducative, prenant en compte les besoins, rythmes et attentes des enfants. L'objectif est de proposer des accueils adaptés aux contraintes des familles sur l'ensemble du territoire de la CCAVM le mercredi et les vacances scolaires.

Malgré la diversité des rythmes scolaires sur le territoire, les collectivités assurent une continuité éducative grâce :

- A des passerelles organisées entre écoles et ALSH,
- A des navettes facilitant l'accès aux structures,
- A des projets pédagogiques harmonisés.

Des temps de réunions réguliers (directeurs de structures, équipes, partenaires) permettent :

- L'évaluation continue des actions,
- L'ajustement des projets pédagogiques,
- La mutualisation des pratiques.

Les équipes bénéficient d'un plan de formation régulier (CNFPT) et de temps de coordination favorisant la cohérence des pratiques.

L'ensemble de ces dispositifs permet à la CCAVM de proposer une offre diversifiée accessible et adaptée aux réalités de vie des familles, dans un objectif constant : garantir à chaque enfant un accueil de qualité, sécurisant et respectueux de son développement.

UNE DYNAMIQUE EDUCATIVE COMMUNE EN CONSTRUCTION

Dans la continuité du travail partenarial engagé autour du PEDT, la CCAVM et la Ville d'Avallon souhaitent renforcer les temps de coopération et de réflexion partagée entre les acteurs éducatifs.



Parallèlement aux assises de l'enfance, les services de la Ville d'Avallon et les ALSH de la CCAVM ont engagé l'élaboration d'un projet commun, mis en œuvre dès septembre 2026.

Le thème retenu, « *Les Explorateurs du Temps* », accompagnera les enfants tout au long de l'année à travers la découverte de différentes époques de la préhistoire, en passant par l'antiquité, les temps modernes, jusqu'au futur, au moyen d'activités, de projets artistiques, de rencontres et de productions collectives.

Ce projet partagé illustre la volonté du territoire de proposer des expériences éducatives cohérentes, stimulantes et accessibles à tous, tout en renforçant les liens entre les équipes et les structures.

ACCUEILS PERISCOLAIRES DE LA VILLE D'AVALLON

Depuis 2013, la gestion des accueils périscolaires de la Ville d'Avallon est confiée à l'Espace Solidarité Famille.

Une organisation pensée pour garantir des repères stables

Les accueils périscolaires de la Ville d'Avallon sont organisés sur quatre sites scolaires

- Jean de La Fontaine (maternelle – Morlande)
- André Gendrie (maternelle – Chaumes)
- Victor Hugo (élémentaire – Morlande)
- Les Chaumes (élémentaire – Chaumes)

Chaque site dispose de locaux adaptés (espaces de restauration, salles d'activités et de motricité, lieux de repos et de soins), permettant de respecter les rythmes et les besoins des enfants tout au long de la journée.

L'organisation repose sur un cadre commun partagé par l'ensemble des équipes :

- Le Projet Éducatif de Territoire (PEDT), commun à l'ensemble des temps périscolaires et extrascolaires du territoire ;
- Un projet pédagogique spécifique aux accueils périscolaires de la Ville d'Avallon, tenant compte des particularités de chaque site et des différents temps de la journée ;
- Un règlement de fonctionnement précisant les modalités d'accueil, d'organisation et de participation des familles.

Ces documents sont affichés sur les sites, mis à disposition des familles et validés par les services compétents (SDJES), la CAF et la collectivité.

DES TEMPS PERISCOLAIRES ADAPTES AU RYTHME DE L'ENFANT

Les accueils périscolaires offrent plusieurs temps d'accueil pensés pour répondre aux besoins des enfants tout en tenant compte des organisations familiales :

- **Le matin** : un temps calme, favorisant un réveil progressif et une entrée en douceur dans la journée scolaire.
- **La pause méridienne** : un moment éducatif structuré, combinant repas, détente et activités adaptées aux envies des enfants.
- **Le soir** : un temps de transition permettant aux enfants de se détendre avant le retour à la maison ou de bénéficier d'un accompagnement aux devoirs. Un goûter est proposé gratuitement par la Ville d'Avallon.

Les familles peuvent opter pour une inscription régulière ou occasionnelle, en fonction de leurs besoins.

La tarification de la pause méridienne et de l'aide aux devoirs est calculée selon le quotient familial, afin de garantir l'accessibilité au plus grand nombre.

Pour favoriser l'égalité d'accès, la Ville d'Avallon a fait le choix de rendre gratuits plusieurs services :

- L'accueil du matin,
- L'accueil du soir,
- Les NAP (Nouvelles Activités Périscolaires).

LES NOUVELLES ACTIVITES PERISCOLAIRES (NAP)

Les NAP constituent un temps pédagogique et éducatif dédié aux activités culturelles, artistiques, sportives, manuelles ou environnementales. Elles offrent aux enfants des occasions de découvrir, d'expérimenter et de développer leur curiosité, tout en respectant le principe de participation volontaire.

Chaque semaine, plusieurs activités sont proposées simultanément afin de permettre aux enfants de faire des choix. Les projets annuels (par exemple Le périscolaire s'ouvre au monde, Ma ville, ma planète et moi. De la terre à l'assiette) structurent ces temps et donnent une cohérence d'ensemble aux activités proposées.

Les équipes s'appuient sur les ressources du territoire et sur des partenariats (bibliothèque, conservatoire, Office des sports, associations locales) pour enrichir les projets. Les plannings sont affichés sur les sites et transmis aux familles afin de garantir une information claire et lisible.

SANTE, INCLUSION ET QUALITE DE L'ACCUEIL

La qualité de l'accueil repose sur une attention constante portée à la santé, à la sécurité et à l'inclusion de tous les enfants :

Chaque site dispose d'un référent sanitaire assurant le suivi des soins et des protocoles ;

- Les enfants ayant des besoins spécifiques bénéficient de Protocoles d'Accueil Individualisés (PAI), construits en lien avec les familles, l'école et les professionnelles de santé
- Les équipes sont formées aux premiers secours (PSC1 / SST) et accompagnées dans la mise en place d'accueils adaptés
- Des outils et supports sont mis à disposition pour accompagner les équipes et les familles dans l'accueil des enfants en situation de handicap.

DES EQUIPES ENGAGEES ET ACCOMPAGNEES

Les accueils périscolaires de la Ville d'Avallon s'appuient sur une équipe pluridisciplinaire de 41 agents permanents (coordinateur, animateurs, ATSEM, agents de service, responsables et adjoints de site). Cette organisation favorise la continuité éducative et la cohérence des pratiques entre les différents temps et lieux d'accueil.

Les missions des équipes d'animation s'articulent autour de plusieurs axes :

- Accueillir les enfants et les familles dans un climat bienveillant ;
- Garantir la sécurité, l'hygiène et le bien-être des enfants ;
- Proposer et encadrer des activités adaptées à l'âge et aux besoins des enfants ;
- Favoriser l'autonomie, la participation et l'expression des enfants ;
- Assurer une communication régulière avec les familles et les écoles.

Les ATSEM, présentes dans les écoles maternelles, jouent un rôle essentiel dans la continuité entre le temps scolaire et le temps périscolaire. Les responsables de site participent aux conseils d'école et des temps d'échanges réguliers sont organisés avec les directions d'école afin de faciliter la coordination et le suivi des enfants.

LES TAUX D'ENCADREMENT PRIVILEGIES PERMETTENT UN ACCOMPAGNEMENT DE QUALITE

- 1 animateur pour 10 enfants en maternelle ;
- 1 animateur pour 14 enfants en élémentaire, avec la possibilité de recourir aux taux réglementaires maximums lorsque l'organisation l'exige.

Les équipes bénéficient de temps de coordination et de formations régulières (CNEPT), dans une logique d'amélioration continue des pratiques.

LES ACCUEILS DE LOISIRS INTERCOMMUNAUX DE LA CCAVM

Des accueils de loisirs de proximité au service des enfants et des familles

La Communauté de Communes Avallon-Vézelay-Morvan (CCAVM) propose trois Accueils de Loisirs Sans Hébergement (ALSH), afin de répondre aux besoins des familles sur les temps périscolaires (mercredis) et extrascolaires (vacances scolaires) :

- **ALSH 1-2-3 Soleil – Avallon**
- **ALSH Les Copains d'Abord – Quarré-les-Tombes**
- **ALSH Les Zoulous – Châtel-Censoir**

Ces structures s'inscrivent pleinement dans la politique Enfance-Jeunesse de la CCAVM, en cohérence avec le Projet Éducatif de Territoire (PEDT) et la Convention Territoriale Globale (CTG).

Les ALSH de Châtel-Censoir et de Quarré-les-Tombes jouent un rôle essentiel dans un territoire rural étendu et excentré de la ville-centre. Ils garantissent une offre de proximité, accessible et adaptée aux réalités locales, afin que l'accès aux loisirs ne dépende pas uniquement des capacités de déplacement des familles.

UN CADRE EDUCATIF COMMUN, DECLINE LOCALEMENT

Chaque ALSH dispose de locaux adaptés et sécurisés, permettant d'accueillir les enfants dans des conditions favorables à leur bien-être, à leur épanouissement et au développement de leurs activités. Les espaces sont aménagés en fonction de l'âge des enfants et des projets proposés.

L'organisation de chaque accueil repose sur un projet pédagogique propre à la structure, qui décline les orientations du PEDT en tenant compte :

- Des infrastructures disponibles,
- Des besoins spécifiques des enfants,
- Du rythme de vie des familles,
- Et des réalités du territoire.

Ces projets pédagogiques constituent le cadre de référence pour les équipes d'animation. Ils précisent l'organisation des temps de la journée, la nature des activités proposées et la répartition des encadrants. Les documents sont accessibles aux familles, par affichage sur site et via le portail familles.

DES MODALITES D'ACCUEIL PENSEES POUR L'EQUITE ET L'ACCESSIBILITE

Les ALSH proposent plusieurs formules d'accueil, adaptées aux besoins des enfants et aux contraintes des familles :

- Journée complète ou demi-journée,
- Avec ou sans repas.

La tarification est calculée à partir du quotient familial (CAF, MSA ou avis d'imposition), afin de garantir une accessibilité financière équitable. Toute fréquentation nécessite une inscription préalable via le Portail Famille.

Un système de navettes gratuites est mis en place pour les mercredis et les vacances scolaires, permettant aux enfants des communes du territoire de rejoindre les ALSH, et assurant ainsi une continuité éducative malgré les distances.

DES JOURNEES STRUCTUREES AUTOUR DU RYTHME DE L'ENFANT

L'organisation quotidienne des ALSH vise à respecter les besoins fondamentaux des enfants et à leur offrir des repères stables :

- Accueil échelonné, avec des espaces de jeux et des ateliers libres ;
- Activités variées (artistiques, sportives, culturelles, manuelles, culinaires, jeux libres) ;
- Repas et goûters pensés comme des temps éducatifs, favorisant l'autonomie, la socialisation et la santé.

Les activités sont conçues comme des temps de participation volontaire, jamais imposés. L'enfant est encouragé à choisir, à proposer et à s'impliquer, dans un cadre sécurisant et bienveillant.

UNE OFFRE D'ACTIVITES RICHE ET OUVERTE SUR LE TERRITOIRE

Les équipes d'animation proposent des activités diversifiées, à l'intérieur comme à l'extérieur, en veillant à :

- Répondre aux objectifs du PDET,
- Tenir compte des moyens humains et matériels,
- Permettre à chaque enfant d'explorer, d'apprendre et de se construire à son rythme.

Les enfants peuvent être force de proposition et porter des activités « par eux et pour eux », accompagnés par les adultes.

Les ALSH s'appuient sur de nombreux partenariats locaux :

- Associations sportives, culturelles et artistiques,
- Accueils périscolaires,
- Artistes,
- Bibliothèque, piscine, cinéma, Office des sports,
- Et plus largement les ressources éducatives du territoire.

Les familles sont associées à la vie des structures à travers des temps festifs, des rencontres et des ateliers parents-enfants. Une communication régulière (plaquettes, portail familles, site internet, Intra-Muros) permet de garantir une information claire et accessible.

SANTÉ, INCLUSION ET ACCOMPAGNEMENT DES BESOINS SPECIFIQUES

La CCAVM porte une attention particulière à l'inclusion et à la santé des enfants accueillis :

- Les enfants présentant un handicap ou des besoins spécifiques bénéficient de Protocoles d'Accueil Individualisés (PAI), construits avec les familles et les partenaires,
- L'accueil est préparé en amont avec les équipes, afin d'adapter les pratiques et les environnements,
- Chaque site dispose d'un référent sanitaire assurant le suivi des soins et des protocoles.

Les ALSH sont accompagnés par le Pôle d'Appui Ressource Handicap 89 (PARH 89), qui soutient les équipes tout au long de l'année par :

- Des conseils individualisés,
- Des outils et ressources pédagogiques,
- Des analyses de situations,
- Un appui à l'adaptation des pratiques.

Cet accompagnement renforce la capacité des équipes à proposer un accueil inclusif, sécurisant et respectueux de chaque enfant. Les équipes bénéficient de temps de coordination et de formations régulières via le CNFPT, dans une logique d'amélioration continue des pratiques.

DES EQUIPES ENGAGEES ET COORDONNEES

Les ALSHI s'appuient sur une organisation coordonnée, avec :

- Un directeur par structure,
- Un directeur adjoint,
- Des animateurs diplômés ou en formation,
- Des agents de service,
- Et, selon les périodes des stagiaires.

Les membres permanents interviennent sur l'ensemble des sites de la CCAVM (mercredis, vacances scolaires et certains temps périscolaires), afin de garantir une cohérence éducative territoriale.

Les missions des équipes d'animation sont clairement identifiées :

- Accueillir les enfants et les familles dans un climat de confiance
- Assurer la sécurité, l'hygiène et le bien-être
- Proposer des activités adaptées aux besoins et aux âges
- Favoriser l'autonomie, l'épanouissement et la participation
- Communiquer régulièrement avec les familles.

Les équipes bénéficient de temps de préparation, de bilans réguliers et d'un accompagnement continu, dans une logique d'amélioration des pratiques et de montée en compétence.

LES TAUX D'ENCADREMENT

	2,5 - 6 ans	6 - 12 ans
Extra scolaire	1 animateur pour 8 enfants	1 animateur pour 12 enfants
Périscolaire	1 animateur pour 10 enfants	1 animateur pour 14 enfants

LA JEUNESSE : UNE DYNAMIQUE EN COURS DE CONSOLIDATION

L'accueil jeunesse a pour vocation d'accompagner les adolescents dans leur développement personnel, social et citoyen. Il vise à favoriser leur bien-être, leur sécurité et leur épanouissement, tout en leur permettant de s'exprimer, de faire des choix et de s'impliquer progressivement dans la vie locale. Les actions menées s'inscrivent dans une démarche éducative accessible à tous, attentive aux parcours individuels et à la mixité sociale.

Sur le territoire de la CCAVM, l'accueil jeunesse s'adresse aux jeunes de 11 à 15 ans. Il propose des activités éducatives, culturelles, sportives et de loisirs, construites en cohérence avec la Convention Territoriale Globale (CTG) et la politique jeunesse de la collectivité. Ces actions reposent sur un travail partenarial avec les communes, les établissements scolaires, les familles et les acteurs locaux, afin d'assurer une continuité éducative et une présence régulière auprès des jeunes.

Le projet pédagogique de l'accueil jeunesse fixe les objectifs éducatifs, les modalités d'organisation et les actions mises en œuvre. Il cherche à développer l'autonomie des adolescents, à soutenir la socialisation, à encourager la créativité et à accompagner l'émergence de projets portés par les jeunes eux-mêmes. Les temps proposés (mercredis, vacances scolaires, mini-camps, soirées adolescents, interventions dans les collèges) constituent des espaces d'expérimentation, d'expression et d'apprentissage du vivre-ensemble.

Les années 2024 et 2025 ont permis de poser les bases de cette offre jeunesse à travers une phase d'expérimentation. Cette période a été consacrée à l'observation des usages, à l'identification des besoins et à l'ajustement progressif des actions, des moyens humains et des lieux d'accueil. Les interventions ont été organisées sur différents sites du territoire, en lien étroit avec les communes partenaires.

L'accueil jeunesse reste aujourd'hui en cours de consolidation. Dans ce cadre, la collectivité souhaite renforcer les démarches d'« aller vers », afin de mieux comprendre les attentes des adolescents, et notamment celles des jeunes les plus âgés, parfois plus difficiles à mobiliser. Cette présence éducative de proximité vise à maintenir le lien, à instaurer un climat de confiance et à construire des propositions adaptées, en partant des réalités vécues par les jeunes.

À partir de 2028, l'ouverture d'un pôle enfance dans les locaux de l'ancienne école des Jardins à Avallon viendra structurer davantage l'organisation Enfance/Jeunesse. Ce pôle intégrera un espace dédié aux adolescents. Dès à présent, les jeunes sont associés à la réflexion autour de l'aménagement et de l'usage de ces futurs espaces, afin de favoriser leur implication et leur sentiment d'appartenance.

Le développement des compétences psychosociales constitue un fil conducteur des actions jeunesse. Il s'agit notamment d'accompagner les adolescents dans la prise de décision, l'expression de leurs émotions, la gestion des conflits, l'engagement dans des projets collectifs et l'apprentissage de l'autonomie. Les interventions sur les temps méridiens dans les collèges participent à maintenir un lien régulier avec les jeunes et à créer des passerelles vers les actions proposées en dehors du temps scolaire.

Les inscriptions se réalisent à la demi-journée ou à la journée avec ou sans repas. Les horaires d'accueil sont proches du fonctionnement des accueils de loisirs pour faciliter l'organisation des familles, l'organisation d'atelier passerelle et la mutualisation des locaux et du matériel. Les modalités d'inscription et les tarifs sont les mêmes que les ALSH de la CCAVM.

Objectifs pédagogiques

- Accompagnement global : développement personnel, social et citoyen des adolescents et jeunes adultes.
- Bien-être et sécurité : cadre sécurisé et éducatif favorisant l'épanouissement.
- Participation et citoyenneté : encouragement à l'engagement dans la vie locale et la co-construction des activités.
- Mixité sociale et accessibilité : actions ouvertes à tous, diversité et inclusion favorisées.

Organisation des journées

L'organisation quotidienne comprend des temps d'accueil, des activités structurées, des moments de détente et de partage (repas, goûter, échanges) et des temps libres, permettant aux jeunes de s'exprimer, de se ressourcer et de participer activement aux projets collectifs.

Projets et activités

- Activités régulières : créatives, sportives, scientifiques, manuelles, numériques, culturelles.
- Séjours et mini-camps : période estivale, autonomie, vie collective, apprentissage social, coopération et amitiés.
- Interventions dans les collèges
 - Lien avec jeunes, continuité éducative
 - Animations thématiques, projets extrascolaires
 - Cadre formalisé par convention avec l'établissement
- Soirées ados : une fois par trimestre, temps festif et ludique pour découvrir de nouvelles activités dans un cadre convivial.

DONNER LA PAROLE AUX JEUNES : CREER ENSEMBLE LEUR ESPACE DE REVE



La création du futur espace jeunesse s'appuie sur une démarche innovante de co-construction avec les jeunes, menée en partenariat avec le CAUE 89 et portée par le Pays Avallonnais dans le cadre des Enseignements Artistiques et Culturels (EAC). À travers des ateliers participatifs, les jeunes sont invités à exprimer leurs envies, leurs besoins et leur vision de ce lieu, en définissant eux-mêmes les usages, les ambiances et les espaces.

Cette démarche reconnaît les jeunes comme de véritables acteurs de leur environnement, capables de réflexion, de proposition et d'engagement. Elle favorise l'apprentissage de la citoyenneté, le pouvoir d'agir et l'appropriation des lieux, tout en renforçant le lien entre les jeunes, les professionnelles et les élus. Le projet devient ainsi un support éducatif à part entière, porteur de sens et de fierté collective.

Inclusion et santé

Le service jeunesse veille à l'inclusion de tous les adolescents, y compris ceux présentant des troubles de santé ou un handicap, grâce à des Protocoles d'Accueil Individualisés (PAI). La prévention des risques (internet, addictions, sécurité) et la protection de l'enfance sont intégrées dans le projet éducatif.

L'équipe

Un chargé de mission jeunesse et des animateurs saisonniers

Missions principales :

- Accueil, accompagnement et animation des adolescents
- Développement de projets et activités selon demandes des jeunes
- Organisation sorties, mini-camps, événements
- Suivi réglementaire et sécurité
- Participation à la politique jeunesse, partenariats et communication
- Valorisation du territoire : permettre aux jeunes de découvrir leur environnement, d'exprimer leurs besoins et de s'impliquer dans la vie locale pour en vivre pleinement les ressources et les opportunités

Les temps de réunion et de coordination au sein de l'Accueil Jeunesse sont organisés en lien étroit avec l'ALSH. Cette collaboration permet de garantir une véritable continuité éducative entre les différents temps de vie des enfants et des jeunes. Elle favorise également le partage de bonnes pratiques, l'harmonisation des approches pédagogiques et une meilleure cohérence dans l'accompagnement proposé aux familles et aux publics accueillis.

ORGANISATION DES TEMPS PASSERELLES ENTRE LES STRUCTURES

UNE CONTINUITE EDUCATIVE Pensee comme un parcours

Nous avons structuré le Projet Éducatif de Territoire autour d'un principe fondamental : garantir la continuité éducative tout au long du parcours de l'enfant et du jeune, de la petite enfance à l'adolescence.

Les temps passerelles visent à

- sécuriser les transitions entre les différents modes d'accueil ;
- prévenir les ruptures dans le parcours éducatif ;
- accompagner progressivement l'enfant vers de nouveaux environnements ;
- associer les familles aux étapes clés de changement ;
- assurer la transmission d'informations utiles entre professionnelles.

PASSERELLES PETITE ENFANCE – ÉCOLE MATERNELLE

L'entrée à l'école constitue une étape structurante pour l'enfant et sa famille.

Afin de faciliter cette transition, plusieurs actions sont mises en œuvre :

Temps de découverte progressive

- Organisation de visites des écoles maternelles pour les enfants accueillis en EAJE.
- Participation à des temps communs lorsque cela est possible (rencontres, échanges).
- Présentation des locaux et des adultes référents.

Transmission d'informations

- Échanges entre professionnelles
- Accompagnement des familles dans la compréhension des nouveaux rythmes scolaires.
- Anticipation des besoins spécifiques (PAI, accompagnement individualisé).

Ces actions permettent une entrée à l'école plus sereine, progressive et sécurisée.

PASSERELLES PETITE ENFANCE – ALSH

Pour les enfants fréquentant les EAJE et intégrant ensuite les accueils de loisirs, des temps d'adaptation peuvent être organisés :

- visites des locaux de l'ALSH en amont de la première inscription ;
- temps d'accueil partagé sur certaines périodes (notamment avant l'été) ;
- échanges entre professionnelles et avec les familles concernant les habitudes et besoins de l'enfant ;

Ces dispositifs permettent de limiter l'appréhension liée au changement d'environnement et favorisent une transition en douceur vers un cadre plus collectif.

PASSERELLES ÉCOLE – PERISCOLAIRE

Les temps de transition quotidiens entre les écoles d'Avallon et le périscolaire font l'objet d'une organisation rigoureuse.

Transmission quotidienne d'informations

- Lien direct entre enseignants, ATSEM et équipes d'animation.
- Transmission des informations relatives à la journée, à l'état de l'enfant ou à des besoins particuliers.

Participation aux conseils d'école

- Les responsables de site périscolaire participent aux conseils d'école de la Ville d'Avallon.
- Échanges réguliers entre directions d'école et responsables périscolaires.

Harmonisation des pratiques

- Présentation des projets d'école et des projets pédagogiques.
- Organisation commune des temps festifs

Cette articulation garantit une cohérence éducative entre les temps d'enseignement et les temps de loisirs.

PASSERELLE DU MERCREDI VERS LES ALSH

Une organisation spécifique est mise en place pour les mercredis

- Système de navettes permettant le déplacement des enfants depuis les écoles de la ville d'Avallon vers l'ALSH 1,2,3 Soleil.
- Continuité de la journée pour les familles (dépôt à l'école le matin, récupération à l'ALSH le soir).
- Coordination logistique entre équipes scolaires, périscolaires et ALSH.
- Navette de ramassage sur les communes de la CCAVM vers les ALSH pour les enfants non scolarisés ce jour-là

Cette organisation répond aux contraintes des familles et assure une continuité éducative adaptée aux différentes organisations scolaires (4 jours / 4,5 jours).

PASSERELLES ALSH – ACCUEIL JEUNESSE

Le passage de l'accueil enfance vers l'accueil jeunesse constitue une étape importante vers plus d'autonomie.

Plusieurs actions facilitent cette transition :

- Participation ponctuelle des plus grands aux activités jeunesse ;
- Organisation d'ateliers communs ;
- Présentation du fonctionnement du secteur jeunesse aux enfants et aux familles ;
- Échanges entre équipes pédagogiques.

L'objectif est d'accompagner progressivement les enfants vers un mode d'accueil favorisant davantage l'autonomie, la participation et la co-construction des projets.

PORTES OUVERTES DES ECOLES MATERNELLES ET ELEMENTAIRES ET PERISCOLAIRES VILLE D'AVALLON

Les écoles du territoire, en lien avec les équipes périscolaires, proposent une porte ouverte dédiés aux familles et aux futurs élèves.

Ces temps permettent :

- La découverte des locaux (classes, cour, restauration, espaces périscolaires) ;
- La rencontre avec les enseignants, ATSEM et équipes d'animation ;
- La présentation du fonctionnement de la journée scolaire ;
- L'explication des modalités d'inscription aux services périscolaires ;
- Un premier repérage des espaces pour l'enfant.

Ces moments participent à réduire l'appréhension liée au changement d'environnement et favorisent une entrée progressive et rassurante dans le nouveau cadre scolaire.

VERS DES ASSISES DE L'ENFANCE A L'ECHELLE DU TERRITOIRE



Dans la continuité de ces temps passerelles et afin de renforcer encore la dynamique collective autour de l'enfant, la CCAVM réfléchit, sur proposition de l'élu en charge de l'enfance, à l'organisation des Assises de l'Enfance.

Ce temps fort permettrait de réunir l'ensemble des acteurs éducatifs du territoire, professionnelles, élus, familles, partenaires institutionnels et associatifs, afin de partager les pratiques, valoriser les initiatives locales, identifier les besoins émergents et poursuivre la construction d'une culture éducative commune.

Ces Assises constitueraient un espace de dialogue et de co-construction, au service d'un objectif partagé : mieux comprendre, mieux accompagner et mieux soutenir les enfants et les jeunes du territoire.

REPÈRES PARTAGES ET PARTICIPATION DE TOUS

LES ENFANTS : ÉCOUTER, SECURISER, FAIRE GRANDIR

L'enfant est au cœur PEDT. Chaque dispositif d'accueil, de la petite enfance à l'adolescence, vise son bien-être, son développement et son épanouissement. L'enfant est reconnu comme un acteur de son parcours éducatif : il participe aux activités, exprime ses envies et est encouragé à développer son autonomie et sa créativité.

Les structures offrent des environnements sécurisés et adaptés à l'âge des enfants, des espaces d'écoute, de participation et d'expérimentation, où chaque enfant peut s'exprimer, proposer, agir et apprendre, selon ses besoins et son rythme.

L'ENFANT ACTEUR ET RESPONSABLE

Nous recueillons les souhaits et besoins des enfants afin de stimuler leur curiosité intellectuelle, culturelle et sportive. Les enfants sont encouragés à :

- Proposer et choisir des activités
- Participer à l'élaboration des règles de vie
- Prendre des initiatives individuelles et collectives
- Exprimer leur avis et échanger dans un climat de confiance

Des temps formels (réunions d'enfants) et informels permettent à chacun de s'exprimer et d'apprendre à écouter les autres. L'objectif est de développer l'autonomie, la responsabilité et la citoyenneté, tout en favorisant le respect et la coopération.

L'ACCUEIL DES ENFANTS DE MOINS DE 6 ANS

Les enfants de moins de 6 ans ont des besoins spécifiques : rythme, développement physique et cognitif, langage, socialisation et rapport au temps et à l'espace. Le respect de ces besoins est essentiel pour leur santé, leur disponibilité pour apprendre et leur épanouissement.

- Dans les écoles de la ville d'Avallon, la collectivité met en place une ATSEM par classe.
- Dans les ACM périscolaires et extrascolaires
- Les groupes sont réduits et adaptés
- L'aménagement des locaux et des activités prend en compte leur âge et leur confort
- Les temps de repas, de repos et d'animations sont organisés pour respecter leur rythme
- Les différents temps de la journée
- Accueil du matin : transition douce entre la famille et l'école, pour débiter la journée dans de bonnes conditions.
- Pause méridienne : repas, repos ou activités adaptées
- Temps d'activités et accueil du soir : alternance d'activités dynamiques et de temps libres, permettant à l'enfant de choisir ses activités et de se reposer.

Ces temps sont organisés autour de cinq thématiques :

- Repas : se servir seul, partager, utiliser les couverts
- Hygiène : se laver les mains, aller aux toilettes, adopter des gestes respectueux de l'environnement
- Habillement : mettre et enlever manteau et chaussures
- Activités : découvrir, expérimenter, ranger, coopérer
- Repas : temps calme ou sieste selon le besoin

L'ACCUEIL DES ENFANTS DE MOINS DE 3 ANS

Pour les enfants de moins de 3 ans, l'accueil repose principalement sur les EAJE (Établissements d'Accueil des Jeunes Enfants) et les assistantes maternelles, garantissant un encadrement spécialisé par des professionnelles diplômées.

Sur le territoire seul l'école Jean de La Fontaine à Avallon, propose une classe de TPS. Cette classe bénéficie d'un accueil adapté, où l'organisation de la journée tient compte des besoins spécifiques et de la fragilité de ce public.

Dans les ACM périscolaires et extrascolaires, l'accueil des moins de 3 ans est encadré :

- Un personnel qualifié et stable, garantissant un suivi sécurisant

- Un lieu et un planning d'activités adaptés, avec un rythme moins soutenu que pour les enfants plus âgés
- Des temps de jeux libres et de socialisation en douceur, favorisant l'autonomie et les interactions sociales

Cet accompagnement spécifique vise à offrir aux tout-petits un cadre sécurisé, stimulant et bienveillant, qui favorise progressivement leur intégration dans la vie collective.

LES JEUNES : PROPOSER, CO-CONSTRUIRE, S'ENGAGER

Les adolescents sont encouragés à s'exprimer, proposer et co-construire les activités, qu'il s'agisse d'ateliers, de projets collectifs, de mini-séjours ou d'actions dans les collèges. L'objectif est de développer leur autonomie, leur responsabilité et leur esprit citoyen, tout en favorisant la coopération et le vivre ensemble.

L'ALSH jeunesse favorise également le lien avec les familles, la prévention des risques (numérique, addictions, protection de l'enfance) et l'apprentissage de la citoyenneté active.

LE LIEN AVEC LES FAMILLES

Dans la réalité du quotidien, ce lien se construit d'abord par des échanges courts à l'accueil, des informations claires, et des temps plus posés quand une situation le demande. Mais il se construit aussi par des actions qui donnent aux parents des espaces pour souffler, poser des questions, partager et faire avec leur enfant, sans jugement et sans obligation de "bien faire". C'est dans cet esprit que la Quinzaine de la parentalité et les appels à projets parentalité sont utilisés comme des leviers pour créer des temps conviviaux dans les structures, au plus près des familles.

Concrètement, ces actions prennent la forme de « bulles » parents-enfants et de rencontres thématiques. Un exemple : le cycle « Un ado, c'est quoi ? », proposé une fois par mois de février à juin, associe un professionnel et le chargé de mission jeunesse. L'objectif est d'offrir aux parents un cadre informel pour s'informer, échanger et trouver des repères, tout en faisant le lien avec les actions jeunesse du territoire. D'autres ateliers sont proposés autour du « corps en mouvement » (jeux, danse), pour permettre aux parents et aux enfants de vivre un moment partagé, renforcer la relation et soutenir la confiance réciproque. Ces temps complètent les échanges du quotidien et participent à une coéducation concrète, qui s'adapte aux réalités des familles. Les équipes ont ainsi expérimenté différents formats, parfois sans retour immédiat des familles. Ces expériences sont précieuses : elles nourrissent la réflexion collective, permettent d'identifier les freins et constituent des appuis concrets pour ajuster progressivement les pratiques et affiner les réponses proposées.

UN APPEL A PROJETS PARENTALITE DEPLOYE SUR L'ENSEMBLE DES SERVICES



L'appel à projets Parentalité porté par la CAF de l'Yonne s'inscrit dans une approche globale et transversale, déployée sur l'ensemble des services : crèches, Relais Petite Enfance, ALSH, accueil jeunesse et centre social. Les actions mises en œuvre visent à soutenir les compétences parentales, renforcer le lien parent-enfant et proposer des espaces de rencontre, d'échange et d'expression adaptés à chaque âge.

Ateliers parents/enfants, actions familles-ados, temps collectifs et théâtre-débat intergénérationnel viennent nourrir une dynamique territoriale cohérente, accessible et bienveillante. Cette démarche

traduit la volonté de considérer les familles comme des partenaires éducatifs à part entière et de proposer un accompagnement lisible, coordonné et ancré dans les lieux de vie de l'enfant.

PILOTER, AJUSTER ET FAIRE VIVRE LE PEDT ENSEMBLE

1. LE COMITE DE PILOTAGE

L'élaboration, la mise en œuvre et le suivi du Projet Éducatif de Territoire (PEDT) sont assurés par un comité de pilotage réunissant l'ensemble des acteurs concernés : élus et techniciens des collectivités, représentants des établissements scolaires, associations, organismes sociaux, services de l'État, partenaires du médico-social et de la petite enfance, ainsi que des représentants des familles.

Le comité de pilotage constitue l'instance stratégique du PEDT. Il veille à la cohérence globale du projet, à son articulation avec la Convention Territoriale Globale (CTG) et à l'implication durable des partenaires dans la dynamique éducative du territoire.

Il se réunit au minimum une fois par an, et autant que nécessaire en fonction de l'avancement des projets.

Missions

Le comité de pilotage a pour missions principales de :

- Prendre connaissance et partager l'évaluation du projet réalisée par le comité technique,
- Analyser les difficultés rencontrées et valoriser les actions menées,
- Valider l'évaluation du PEDT et décider de ses évolutions,
- Définir et prioriser les actions à engager,
- Suivre l'avancement des projets et l'implication des partenaires.

Composition

Le comité de pilotage est présidé conjointement par le Président de la CCAVM et le Maire de la Ville d'Avallon, ou leurs représentants.

Il est composé de :

Représentants des familles

- 8 parents titulaires (maternelle / élémentaire / répartition territoriale)
- 8 parents suppléants

Représentants des équipes éducatives

- 6 directions d'établissements scolaires (écoles d'Avallon, Châtel-Censoir, Quarré-les-Tombes, collèges et lycées de la CCAVM)
- 6 enseignants suppléants

Représentants des Accueils Collectifs de Mineurs

- 1 représentant par site périscolaire de la Ville d'Avallon (André Gendreau, La Fontaine, Victor Hugo, Les Chaumes)
- 1 représentant de l'ALSH 1-2-3 Soleil (Avallon)
- 1 représentant de l'ALSH Les Zoulous (Châtel-Censoir)
- 1 représentant de l'ALSH Les Copains d'Abord (Quarré-les-Tombes)

Représentants des partenaires locaux

- 6 représentants d'associations éducatives, culturelles ou sociales
- 4 élus titulaires de la CCAVM et de la Ville d'Avallon
- 2 élus suppléants

- 1 représentant du service Petite Enfance – Enfance – Jeunesse de la CCAVM
 - 1 agent chargé des Affaires scolaires de la Ville d'Avallon
 - 1 coordonnateur du service Enfance-Jeunesse
 - 1 représentant de la Direction de l'Espace Solidarité Famille
- Les membres sont nommés pour la durée du PEDT, avec renouvellement en cas de vacance de poste.

Invités permanents ou ponctuels

- Représentants des services de l'État (Préfecture / Sous-préfecture),
- SDJES de l'Yonne,
- CAF de l'Yonne,
- MSA,
- ARS ou Promotion Santé, selon les thématiques abordées.

2. LE COMITE TECHNIQUE

Le comité technique a pour vocation de traduire les orientations stratégiques définies par le comité de pilotage en actions concrètes et opérationnelles. Il constitue l'instance de mise en œuvre et de suivi du PEDT.

Il est composé de techniciens des collectivités, de représentants institutionnels, d'acteurs associatifs et, selon les projets, d'usagers. Il joue un rôle essentiel dans l'articulation entre les orientations politiques et la réalité du terrain, afin de garantir la faisabilité des actions et leur adéquation avec les besoins du territoire.

Missions

Le comité technique a pour missions de :

- Élaborer le plan d'actions annuel,
- Assurer la mise en œuvre opérationnelle des actions,
- Participer à l'évaluation annuelle du PEDT,
- Identifier les freins, leviers et opportunités d'action,
- Proposer des ajustements et une programmation pour l'année suivante (N+1),
- Préparer les travaux du comité de pilotage.

Il se réunit une fois par trimestre, avec la possibilité de rencontres complémentaires selon les besoins identifiés.

3. LES GROUPES THEMATIQUES

Les groupes thématiques constituent des espaces de travail ciblés et temporaires, mobilisés en fonction des besoins identifiés dans le cadre du PEDT. Ils permettent d'approfondir une problématique spécifique, de croiser les regards et de faire émerger des propositions concrètes, en lien direct avec les réalités du terrain.

Ces groupes s'inscrivent dans une logique de co-construction accompagnée : ils favorisent l'expression, l'expérimentation et l'innovation, tout en s'appuyant sur un cadre partagé, garant de la cohérence du projet éducatif territorial.

Composition

La composition des groupes thématiques est variable selon la thématique travaillée. Ils peuvent associer :

- Des membres du comité de pilotage,
- Des membres du comité technique,
- Des professionnelles des services et structures concernées,
- Des partenaires institutionnels ou associatifs,
- Des intervenants extérieurs (selon les sujets abordés),
- Et, lorsque cela est pertinent, des usagers (familles, jeunes).

Cette ouverture permet d'enrichir la réflexion, tout en veillant à ce que chaque participant soit clairement identifié dans son rôle et sa contribution.

Missions et fonctionnement

Les groupes thématiques ont pour missions de :

- Engager une réflexion collective autour d'une thématique précise (ex. continuité éducative, inclusion, compétences psychosociales, parentalité, jeunesse, transitions, organisation des temps...);
- Identifier les enjeux, les besoins et les opportunités d'action sur le territoire ;
- Proposer des pistes de travail, des actions ou des expérimentations concrètes ;
- Réfléchir aux modalités de mise en œuvre, aux moyens nécessaires et aux partenariats à mobiliser.

Les travaux des groupes thématiques donnent lieu à des propositions structurées, qui sont ensuite présentées au comité technique pour mise en cohérence opérationnelle, puis soumises au comité de pilotage pour validation.

Cadre et articulation avec les autres instances

Les groupes thématiques ne constituent pas des espaces décisionnels. Ils s'inscrivent dans une dynamique claire :

- Ils alimentent la réflexion,
- Ils formulent des propositions,
- Ils ne se substituent ni au comité technique, ni au comité de pilotage.

Fréquence de réunion

Les groupes thématiques se réunissent selon les besoins, à l'initiative du comité de pilotage, du comité technique ou des collectivités, pour une durée limitée dans le temps, correspondant à l'objectif fixé.

4. L'EVALUATION

L'évaluation du Projet Éducatif de Territoire constitue un levier essentiel pour garantir la qualité, la cohérence et l'évolution des actions éducatives menées à l'échelle de la CCAVM. Elle permet d'analyser l'écart entre :

- Les besoins identifiés sur le territoire,
- Les actions effectivement mises en œuvre,
- Les effets observés sur les enfants, les familles et les équipes.

Pensée comme un outil d'accompagnement et d'amélioration continue, l'évaluation vise avant tout à ajuster les pratiques, renforcer les coopérations et maintenir un cap éducatif partagé.

UNE EVALUATION CONTINUE, ANCRÉE DANS LE QUOTIDIEN

L'évaluation repose en grande partie sur la qualité des échanges réguliers entre les professionnelles :

- Animateurs,
- ATSEM,
- Enseignants,
- Responsables de sites,
- Equipes de direction.

Ces échanges permettent une observation fine du quotidien, des transitions, du climat éducatif et des besoins émergents. Ils constituent une évaluation en continu, indispensable pour garantir la cohérence éducative entre les différents temps de vie de l'enfant (scolaire, périscolaire et extrascolaire).

LE RÔLE DU COMITÉ DE PILOTAGE DANS L'EVALUATION

Chaque année, le comité de pilotage analyse les résultats de l'évaluation à partir d'indicateurs qualitatifs et quantitatifs. Cette analyse porte notamment sur :

- Les rythmes de vie, la concentration et la fatigue des enfants ;
- La participation aux activités (quantité, qualité, engagement) ;
- La continuité éducative entre les différents temps (transitions, cohérence des règles, circulation de l'information) ;
- La cohérence des actions menées par les partenaires ;
- La qualité et la pertinence des activités proposées ;
- La capacité d'adaptation des organisations (ajustements, innovations, réponses aux besoins).

Cette lecture collective permet d'identifier les réussites, les points de vigilance et les priorités à retenir pour l'année suivante.

Outils mobilisés pour l'évaluation

L'évaluation s'appuie sur une diversité d'outils permettant de croiser les regards et de disposer d'une vision complète du fonctionnement.

Outils centrés sur les enfants

- Réunions régulières avec les enfants,
- Outils ludiques d'expression (smileys, votes, codes couleurs, affichages),
- Productions d'enfants (dessins, photos, verbatims).

Outils centrés sur les familles

- Questionnaires de satisfaction,
- Temps d'échanges (cafés parents, réunions, ateliers partagés),
- Retours informels recueillis par les équipes.

Outils centrés sur les professionnelles

- Réunions d'équipe,
- Bilans de période,
- Retours des intervenants extérieurs ;
- Observations partagées.

Outils quantitatifs

- Statistiques de fréquentation,
- Taux de participation aux activités,
- Evolution des inscriptions

Outils qualitatifs

- Grilles d'observation,
- Grilles d'évaluation des objectifs pédagogiques,
- Analyse des transitions et du climat éducatif,
- Retours des partenaires institutionnels (CAF, SDJES, Éducation nationale...).

UNE EVALUATION PARTENARIALE ET EVOLUTIVE

L'évaluation du PEDT est menée de manière collaborative, en associant :

- Les enfants,
- Les familles,
- Les équipes éducatives,
- Les directions de sites,
- Les élus,
- Les partenaires institutionnels et associatifs.

Une attention particulière est portée à la parole des enfants et des jeunes, placés au cœur du dispositif. Des outils adaptés à chaque tranche d'âge sont mobilisés afin de recueillir leur ressenti et leur évaluation des actions ou projets auxquels ils ont participé. Ces retours permettent d'ajuster le contenu des activités proposées.

Cette démarche partenariale s'inscrit dans une logique d'amélioration continue, en cohérence avec les recommandations du rapport ASDO. Elle vise à ajuster régulièrement les objectifs, les moyens et les pratiques, afin de garantir une continuité éducative cohérente, respectueuse et de qualité sur l'ensemble du territoire.

LA GOUVERNANCE – EN UN COUP D’ŒIL

	COMPOSITION	ATTRIBUTIONS	FREQUENCES DE REUNIONS
COMITE DE PILOTAGE	Elus communautaires et municipaux, représentants des services, institutions signataires, représentants des établissements scolaires, représentants de parents, représentants d'associations impliquées	• Veiller au bon déroulement du projet • Valider les plans d'actions et garantir leur cohérence avec les orientations et objectifs du projet • Définir les priorités • Proposer des ajustements/ évolutions • Prendre connaissance des bilans annuels des actions	A minima une fois par an
COMITE TECHNIQUE	Professionnelles des services et structures impliquées	• Élaborer le plan d'actions annuel • Assurer la mise en œuvre opérationnelle du projet • Participer au bilan annuel • Identifier les freins et les leviers d'action • Proposer des adaptations • Préparer les comités de pilotage	Rencontres trimestrielles avec ajustements possibles si besoin
GROUPES THEMATIQUES	Variable selon la thématique. Présence des membres du COPIL, du COTECH, Présence d'intervenants extérieurs possible pour enrichir la réflexion.	• Engager une réflexion autour de la thématique du groupe de travail : identifier les enjeux, les opportunités et les modalités de mise en œuvre • Soumettre les actions au comité de pilotage pour validation	Selon les besoins

UN CADRE COMMUN, VIVANT ET EVOLUTIF

Ce PEDT pose un cadre commun et évolutif, appelé à vivre, s'ajuster et s'enrichir des pratiques, des propositions et de l'engagement des équipes, au service des enfants, des jeunes et de leurs familles.

Signatures du PEDT de la CCAVM et de la ville d'Avallon	
Monsieur Le Président de la CCAVM Pascal GERMAIN	Madame Le Maire d'Avallon Jamilah HABSAOUI
Date et signature :	Date et signature :
Monsieur le Préfet ou son représentant	
Avis :	
Date et signature :	
Monsieur le Directeur Académique des Services de l'Education nationale ou son représentant	Madame la Directrice de la Caisse d'Allocation Familiales ou son représentant
Avis :	Avis :
Date et signature :	Date et signature :

Département de l'Yonne
Canton d'Avallon
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES AVALLON-VÉZELAY-MORVAN
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Le mardi 26 mai 2026, à 17 heures 30, le Conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du marché couvert à Avallon sous la présidence de Monsieur Pascal GERMAIN.

49 Conseillers communautaires titulaires présents : Angélo ARENA, François BARBANCE, Domnin BENOIT, Olivier BERTRAND, Ysoline BIERRY, Alain BILLAUDEL, Camille BOÉRIO, Michel BRICAGE, Paule BUFFY, Françoise CHORON, Alain COMMARET (arrivé à l'OJ n°4), Ludivine DELHOSTAL, Gérard DELORME, Bernard DESCHAMPS, André DURUT, Alain GARNIER, Loïc GAUTHIER, Pascal GERMAIN, Chantal GUIGNEPIED, Alain GUITTET, Jamilah HABSAOUI, Isabelle HOUÉ-HUBERDEAU (arrivée à l'OJ n°3), Jérôme HUCHARD, Nicole JEDYNSKI, Julien LANDRÉ, Jean-Claude LANDRIER, Laétitia LEVOY, Serge LUCY, Alain MARC, Bernard MASSOL, Florent MATHIEU, Patrice MENGONI, Nathalie MILLET, Patrick MOREAU, Serge NASSELEVITCH, Maryse OLIVIERI, Gérard PAILLARD, Marc PAUTET, Christian PERDU, Robert PUNGIER (arrivé à l'OJ n°3), Emmanuel REGNAULT, François ROUX, Philippe RUIZ, Céline SALMON, Sylvain SOLARO, Philippe VEYSSIÈRE, Louis VIGOUREUX, Élise VILLIERS et Paul-Hervé VINTROU.

12 Conseillers communautaires titulaires absents excusés en ayant donné un pouvoir de vote : Stéphane BERTHELOT a donné pouvoir à Alain MARC, Régis BOURGINE a donné pouvoir à Christian PERDU, Christophe DARENNE a donné pouvoir à Serge NASSELEVITCH, Jean-Paul FILLION a donné pouvoir à Paule BUFFY, Sylvie GUILLOU a donné pouvoir à Alain GUITTET, Françoise LAURENT a donné pouvoir à Bernard DESCHAMPS, Olivier MAGUET a donné pouvoir à Pascal GERMAIN, Isabelle MARIANI a donné pouvoir à Alain COMMARET, Franck MOINARD a donné pouvoir à Olivier BERTRAND, Martial RENAULT a donné pouvoir à Florent MATHIEU, Didier SEILLIER a donné pouvoir à Gérard PAILLARD et Éric STÉPHAN a donné pouvoir à François ROUX.

7 Conseillers communautaires titulaires absents excusés sans avoir donné un pouvoir de vote : Laure AUDRY, Thierry BILLOT, Odile DOZOLME, Jordan HEITZMANN, Didier IDES, Sonia PATOURET et Sébastien PAUTRE.

2 Conseillers communautaires titulaires absents non excusés : Damien BRIZARD et Roger HUARD.

12 Conseillers communautaires titulaires présents ayant un pouvoir de vote : Olivier BERTRAND, Paule BUFFY, Alain COMMARET, Bernard DESCHAMPS, Pascal GERMAIN, Alain GUITTET, Alain MARC, Florent MATHIEU, Serge NASSELEVITCH, Gérard PAILLARD, Christian PERDU et François ROUX.

Date de la convocation	20 mai 2026
Conseillers titulaires en fonction	70
Conseillers titulaires présents	49
Conseillers titulaires présents ayant un pouvoir de vote	12
Conseillers suppléants présents ayant un pouvoir de vote	0

Secrétaire de séance : Camille BOÉRIO.

Délibération 2026-92

Objet : Autorisations d'engagement et de crédits de paiement pour les études techniques préalables au transfert des compétences « alimentation en eau potable et assainissement collectif »

Monsieur Camille BOÉRIO rappelle les principes suivants des autorisations d'engagement et de crédits de paiement :

- La gestion sous forme d'AE (autorisation d'engagement) et CP (crédits de paiement) permet à une collectivité de ne pas faire supporter, au budget d'un exercice donné, l'intégralité d'une dépense pluriannuelle et de ne pas devoir prévoir, en recette, l'intégralité des recettes correspondantes,
- Seules les dépenses à payer au cours de l'exercice donné sont retracées au budget et l'équilibre de chaque section s'apprécie qu'au regard des seuls crédits de paiement.

Monsieur Camille BOÉRIO propose au Conseil communautaire, avec un avis favorable de principe du Bureau communautaire, de délibérer pour fixer l'autorisation d'engagement et les crédits de paiement pour les études techniques préalables au transfert des compétences « alimentation en eau potable et assainissement collectif » comme suit :

Autorisation d'engagement			Numéro de compte	Crédits de paiement 2026	Crédits de paiement 2027	Crédits de paiement 2028
Numéro	Libellé	Montant TTC				
2026-1	Études techniques préalables au transfert des compétences « alimentation en eau potable et assainissement collectif »	1 187 434,08	617	377 000,00	593 000,00	217 434,08

Autorisation d'engagement			Numéro de compte	Crédits de recettes 2026	Crédits de recettes 2027	Crédits de recettes 2028
Numéro	Libellé	Montant				
2026-1A	Subvention de l'agence de l'eau	949 947,26	747888	301 600,00	474 400,00	173 947,26

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré et par un vote à main levée à la majorité des voix (58 voix pour, 2 abstentions et 1 voix contre), **FIXE** l'autorisation d'engagement et les crédits de paiement pour les études techniques préalables au transfert des compétences « alimentation en eau potable et assainissement collectif » comme suit :

Autorisation d'engagement			Numéro de compte	Crédits de paiement 2026	Crédits de paiement 2027	Crédits de paiement 2028
Numéro	Libellé	Montant TTC				
2026-1	Études techniques préalables au transfert des compétences « alimentation en eau potable et assainissement collectif »	1 187 434,08	617	377 000,00	593 000,00	217 434,08

Autorisation d'engagement			Numéro de compte	Crédits de recettes 2026	Crédits de recettes 2027	Crédits de recettes 2028
Numéro	Libellé	Montant				
2026-1A	Subvention de l'agence de l'eau	949 947,26	747888	301 600,00	474 400,00	173 947,26

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits

Le secrétaire
Camille BOÉRIO

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME
Le Président,
Pascal GERMAIN



Département de l'Yonne

Canton d'Avallon

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES AVALLON-VÉZELAY-MORVAN
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Le mardi 26 mai 2026, à 17 heures 30, le Conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du marché couvert à Avallon sous la présidence de Monsieur Pascal GERMAIN.

49 Conseillers communautaires titulaires présents : Angélo ARENA, François BARBANCE, Domnin BENOIT, Olivier BERTRAND, Ysoline BIERRY, Alain BILLAUDEL, Camille BOÉRIO, Michel BRICAGE, Paule BUFFY, Françoise CHORON, Alain COMMARET (arrivé à l'OJ n°4), Ludivine DELHOSTAL, Gérard DELORME, Bernard DESCHAMPS, André DURUT, Alain GARNIER, Loïc GAUTHIER, Pascal GERMAIN, Chantal GUIGNEPIED, Alain GUITTET, Jamilah HABSAOUI, Isabelle HOUÉ-HUBERDEAU (arrivée à l'OJ n°3), Jérôme HUCHARD, Nicole JEDYNSKI, Julien LANDRÉ, Jean-Claude LANDRIER, Laétitia LEVOY, Serge LUCY, Alain MARC, Bernard MASSOL, Florent MATHIEU, Patrice MENGONI, Nathalie MILLET, Patrick MOREAU, Serge NASSELEVITCH, Maryse OLIVIERI, Gérard PAILLARD, Marc PAUTET, Christian PERDU, Robert PUNGIER (arrivé à l'OJ n°3), Emmanuel REGNAULT, François ROUX, Philippe RUIZ, Céline SALMON, Sylvain SOLARO, Philippe VEYSSIÈRE, Louis VIGOUREUX, Élise VILLIERS et Paul-Hervé VINTROU.

12 Conseillers communautaires titulaires absents excusés en avant donné un pouvoir de vote : Stéphane BERTHELOT a donné pouvoir à Alain MARC, Régis BOURGINE a donné pouvoir à Christian PERDU, Christophe DARENNE a donné pouvoir à Serge NASSELEVITCH, Jean-Paul FILLION a donné pouvoir à Paule BUFFY, Sylvie GUILLOU a donné pouvoir à Alain GUITTET, Françoise LAURENT a donné pouvoir à Bernard DESCHAMPS, Olivier MAGUET a donné pouvoir à Pascal GERMAIN, Isabelle MARIANI a donné pouvoir à Alain COMMARET, Franck MOINARD a donné pouvoir à Olivier BERTRAND, Martial RENAULT a donné pouvoir à Florent MATHIEU, Didier SEILLIER a donné pouvoir à Gérard PAILLARD et Éric STÉPHAN a donné pouvoir à François ROUX.

7 Conseillers communautaires titulaires absents excusés sans avoir donné un pouvoir de vote : Laure AUDRY, Thierry BILLOT, Odile DOZOLME, Jordan HEITZMANN, Didier IDEs, Sonia PATOURET et Sébastien PAUTRE.

2 Conseillers communautaires titulaires absents non excusés : Damien BRIZARD et Roger HUARD.

12 Conseillers communautaires titulaires présents ayant un pouvoir de vote : Olivier BERTRAND, Paule BUFFY, Alain COMMARET, Bernard DESCHAMPS, Pascal GERMAIN, Alain GUITTET, Alain MARC, Florent MATHIEU, Serge NASSELEVITCH, Gérard PAILLARD, Christian PERDU et François ROUX.

Date de la convocation	20 mai 2026
Conseillers titulaires en fonction	70
Conseillers titulaires présents	49
Conseillers titulaires présents ayant un pouvoir de vote	12
Conseillers suppléants présents ayant un pouvoir de vote	0

Secrétaire de séance : Camille BOÉRIO.

Délibération 2026-93

Objet : Décision modificative n°2026-1 du budget principal 2026

Monsieur Camille BOÉRIO propose au Conseil communautaire de délibérer pour approuver la décision modificative n°2026-1 du budget principal 2026 afin d'inscrire des crédits budgétaires conformément au tableau ci-dessous :

Dépenses d'investissement		Recettes d'investissement	
Comptes	Montants	Comptes	Montants
458110 – Dépenses Blannay	1 030,00	458210 – Recettes Blannay	1 030,00
458138 – Dépenses Saint-Léger-Vauban	13 000,00	458238 – Recettes Saint-Léger-Vauban	13 000,00
458139 – Dépenses Saint-Moré	650,00	458239 – Recettes Saint-Moré	650,00
Total	14 680,00	Total	14 680,00
Budget après décision modificative	1 507 401,46	Budget après décision modificative	1 507 401,46

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré et par un vote à main levée à l'unanimité, **APPROUVE** la décision modificative n°2026-1 du budget principal 2026 afin d'inscrire des crédits budgétaires conformément au tableau ci-dessous :

Dépenses d'investissement		Recettes d'investissement	
Comptes	Montants	Comptes	Montants
458110 – Dépenses Blannay	1 030,00	458210 – Recettes Blannay	1 030,00
458138 – Dépenses Saint-Léger-Vauban	13 000,00	458238 – Recettes Saint-Léger-Vauban	13 000,00
458139 – Dépenses Saint-Moré	650,00	458239 – Recettes Saint-Moré	650,00
Total	14 680,00	Total	14 680,00
Budget après décision modificative	1 507 401,46	Budget après décision modificative	1 507 401,46

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits

Le secrétaire
 Camille BOÉRIO

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME
 Le Président,
 Pascal GERMAIN



**Département de l'Yonne
Canton d'Avallon**

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES AVALLON-VÉZELAY-MORVAN
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**

Le mardi 26 mai 2026, à 17 heures 30, le Conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du marché couvert à Avallon sous la présidence de Monsieur Pascal GERMAIN.

49 Conseillers communautaires titulaires présents : Angélo ARENA, François BARBANCE, Dominin BENOIT, Olivier BERTRAND, Ysoline BIERRY, Alain BILLAUDEL, Camille BOÉRIO, Michel BRICAGE, Paule BUFFY, Françoise CHORON, Alain COMMARET (*arrivé à l'OJ n°4*), Ludivine DELHOSTAL, Gérard DELORME, Bernard DESCHAMPS, André DURUT, Alain GARNIER, Loïc GAUTHIER, Pascal GERMAIN, Chantal GUIGNEPIED, Alain GUITTET, Jamilah HABSAOUI, Isabelle HOUE-HUBERDEAU (*arrivée à l'OJ n°3*), Jérôme HUCHARD, Nicole JEDYNSKI, Julien LANDRÉ, Jean-Claude LANDRIER, Laétitia LEVOY, Serge LUCY, Alain MARC, Bernard MASSOL, Florent MATHIEU, Patrice MENGONI, Nathalie MILLET, Patrick MOREAU, Serge NASSELEVITCH, Maryse OLIVIERI, Gérard PAILLARD, Marc PAUTET, Christian PERDU, Robert PUNGIER (*arrivé à l'OJ n°3*), Emmanuel REGNAULT, François ROUX, Philippe RUIZ, Céline SALMON, Sylvain SOLARO, Philippe VEYSSIÈRE, Louis VIGOUREUX, Élise VILLIERS et Paul-Hervé VINTROU.

12 Conseillers communautaires titulaires absents excusés en avant donné un pouvoir de vote : Stéphane BERTHELOT a donné pouvoir à Alain MARC, Régis BOURGINE a donné pouvoir à Christian PERDU, Christophe DARENNE a donné pouvoir à Serge NASSELEVITCH, Jean-Paul FILLION a donné pouvoir à Paule BUFFY, Sylvie GUILLOU a donné pouvoir à Alain GUITTET, Françoise LAURENT a donné pouvoir à Bernard DESCHAMPS, Olivier MAGUET a donné pouvoir à Pascal GERMAIN, Isabelle MARIANI a donné pouvoir à Alain COMMARET, Franck MOINARD a donné pouvoir à Olivier BERTRAND, Martial RENAULT a donné pouvoir à Florent MATHIEU, Didier SEILLIER a donné pouvoir à Gérard PAILLARD et Éric STÉPHAN a donné pouvoir à François ROUX.

7 Conseillers communautaires titulaires absents excusés sans avoir donné un pouvoir de vote : Laure AUDRY, Thierry BILLOT, Odile DOZOLME, Jordan HEITZMANN, Didier IDEs, Sonia PATOURET et Sébastien PAUTRE.

2 Conseillers communautaires titulaires absents non excusés : Damien BRIZARD et Roger HUARD.

12 Conseillers communautaires titulaires présents ayant un pouvoir de vote : Olivier BERTRAND, Paule BUFFY, Alain COMMARET, Bernard DESCHAMPS, Pascal GERMAIN, Alain GUITTET, Alain MARC, Florent MATHIEU, Serge NASSELEVITCH, Gérard PAILLARD, Christian PERDU et François ROUX.

Date de la convocation	20 mai 2026
Conseillers titulaires en fonction	70
Conseillers titulaires présents	49
Conseillers titulaires présents ayant un pouvoir de vote	12
Conseillers suppléants présents ayant un pouvoir de vote	0

Secrétaire de séance : Camille BOÉRIO.

Délibération 2026-94

Objet : Comité social territorial (CST)

Après les explications apportées en cours de séance et vu les articles L.251-5 et suivants ainsi que les articles R.252-30 et suivants du code général de la fonction publique, le Président propose au Conseil communautaire, avec un avis favorable de principe du Bureau communautaire de délibérer pour :

- Fixer le nombre de représentants du personnel titulaires et suppléants pour siéger au sein du CST à cinq (5),
- Maintenir le paritarisme numérique entre le collège des représentants du personnel et celui de la collectivité en fixant le nombre de représentants de la collectivité titulaires et suppléants pour siéger au sein du CST à cinq (5),
- Prévoir le recueil de l'avis des représentants des élus avec voix délibérative sur tous les points inscrits à l'ordre du jour du CST,
- Autoriser le Président à ester en justice pour tout litige lié aux élections professionnelles,
- Inscrire les crédits nécessaires au budget de l'exercice pour tout règlement des sommes dues au titre de frais d'honoraires et d'actes contentieux,

Et, le cas échéant,

- L'autoriser à mettre en œuvre la présente délibération.



Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré et par un vote à main levée à l'unanimité,

- **FIXE** le nombre de représentants du personnel titulaires et suppléants pour siéger au sein du CST à cinq (5),
- **MAINTIENT** le paritarisme numérique entre le collège des représentants du personnel et celui de la collectivité en fixant le nombre de représentants de la collectivité titulaires et suppléants pour siéger au sein du CST à cinq (5),
- **PRÉVOIT** le recueil de l'avis des représentants des élus avec voix délibérative sur tous les points inscrits à l'ordre du jour du CST,
- **AUTORISE** le Président à ester en justice pour tout litige lié aux élections professionnelles,
- **INSCRIT** les crédits nécessaires au budget de l'exercice pour tout règlement des sommes dues au titre de frais d'honoraires et d'actes contentieux,
- **AUTORISE** le Président à mettre en œuvre la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits

Le secrétaire
Camille BOÉRIO

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME
Le Président,
Pascal GERMAN

**Département de l'Yonne
Canton d'Avallon**

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES AVALLON-VÉZELAY-MORVAN
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**

Le mardi 26 mai 2026, à 17 heures 30, le Conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du marché couvert à Avallon sous la présidence de Monsieur Pascal GERMAIN.

49 Conseillers communautaires titulaires présents : Angélo ARENA, François BARBANCE, Dominin BENOIT, Olivier BERTRAND, Ysoline BIERRY, Alain BILLAUDEL, Camille BOÉRIO, Michel BRICAGE, Paule BUFFY, Françoise CHORON, Alain COMMARET (*arrivé à l'OJ n°4*), Ludivine DELHOSTAL, Gérard DELORME, Bernard DESCHAMPS, André DURUT, Alain GARNIER, Loïc GAUTHIER, Pascal GERMAIN, Chantal GUIGNEPIED, Alain GUITTET, Jamilah HABSAOUI, Isabelle HOUÉ-HUBERDEAU (*arrivée à l'OJ n°3*), Jérôme HUCHARD, Nicole JEDYNSKI, Julien LANDRÉ, Jean-Claude LANDRIER, Laétitia LEVOY, Serge LUCY, Alain MARC, Bernard MASSOL, Florent MATHIEU, Patrice MENGONI, Nathalie MILLET, Patrick MOREAU, Serge NASSELEVITCH, Maryse OLIVIERI, Gérard PAILLARD, Marc PAUTET, Christian PERDU, Robert PUNGIER (*arrivé à l'OJ n°3*), Emmanuel REGNAULT, François ROUX, Philippe RUIZ, Céline SALMON, Sylvain SOLARO, Philippe VEYSSIÈRE, Louis VIGOUREUX, Élise VILLIERS et Paul-Hervé VINTROU.

12 Conseillers communautaires titulaires absents excusés en avant donné un pouvoir de vote : Stéphane BERTHELOT a donné pouvoir à Alain MARC, Régis BOURGINE a donné pouvoir à Christian PERDU, Christophe DARENNE a donné pouvoir à Serge NASSELEVITCH, Jean-Paul FILLION a donné pouvoir à Paule BUFFY, Sylvie GUILLOU a donné pouvoir à Alain GUITTET, Françoise LAURENT a donné pouvoir à Bernard DESCHAMPS, Olivier MAGUET a donné pouvoir à Pascal GERMAIN, Isabelle MARIANI a donné pouvoir à Alain COMMARET, Franck MOINARD a donné pouvoir à Olivier BERTRAND, Martial RENAULT a donné pouvoir à Florent MATHIEU, Didier SEILLIER a donné pouvoir à Gérard PAILLARD et Éric STÉPHAN a donné pouvoir à François ROUX.

7 Conseillers communautaires titulaires absents excusés sans avoir donné un pouvoir de vote : Laure AUDRY, Thierry BILLOT, Odile DOZOLME, Jordan HEITZMANN, Didier IDES, Sonia PATOURET et Sébastien PAUTRE.

2 Conseillers communautaires titulaires absents non excusés : Damien BRIZARD et Roger HUARD.

12 Conseillers communautaires titulaires présents avant un pouvoir de vote : Olivier BERTRAND, Paule BUFFY, Alain COMMARET, Bernard DESCHAMPS, Pascal GERMAIN, Alain GUITTET, Alain MARC, Florent MATHIEU, Serge NASSELEVITCH, Gérard PAILLARD, Christian PERDU et François ROUX.

Date de la convocation	20 mai 2026
Conseillers titulaires en fonction	70
Conseillers titulaires présents	49
Conseillers titulaires présents ayant un pouvoir de vote	12
Conseillers suppléants présents ayant un pouvoir de vote	0

Secrétaire de séance : Camille BOÉRIO.

Délibération 2026-95

Objet : Création d'un poste d'Adjoint technique (responsable de déchetteries) de catégorie C, permanent et à temps plein (35/35^{ème}) à compter du 1^{er} juillet 2026

Vu le code général de la fonction publique et notamment son article L.313-1,

Après les explications données en cours de séance, le Président propose au Conseil Communautaire, avec un avis favorable de principe du Bureau Communautaire, de délibérer pour :

- Créer un emploi permanent de responsable de déchetteries à temps complet (35/35^{ème}) sur le cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux à compter du 1^{er} juillet 2026 dans le cadre de la stagiairisation d'un agent pour assurer les missions suivantes :
 - Planification et gestion administrative,
 - Gestion des plannings et des congés des agents des déchetteries,
 - Suivi de la fréquentation,
 - Suivi logistique,
 - Assurer les opérations de réception des déchets, de surveillance du tri, de gardiennage et de gestion des équipements de la déchetterie communautaire,
 - Accueillir, informer et orienter les usagers,
 - Veiller à la sécurité des usagers,
 - Gérer et suivre les enlèvements,

- Nettoyer et entretenir les équipements du site,
- Assurer le gardiennage et la protection du site,
- Enlever les dépôts sauvages autour du site,
- Interdire l'accès du site aux personnes non autorisées ou en dehors des horaires d'ouverture au public,
- Participer aux réunions relatives à ses missions selon les nécessités de service ou à la demande du Président,
- Mettre en œuvre toutes activités ponctuelles ou imprévues qui lui seraient confiées dans l'intérêt de l'intercommunalité.
- Cet emploi créé relève de la catégorie C, cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux, grade d'adjoint technique.
- Le niveau de recrutement et de rémunération sera défini comme suit :
 - Le niveau de recrutement : diplôme de niveau IV et / ou expérience professionnelle équivalente,
 - Le niveau de rémunération sera calculé au maximum de l'indice brut terminal de la grille indiciaire du grade d'adjoint technique en tenant compte du fait que le traitement indiciaire obtenu à l'issue du classement est inférieur à la rémunération antérieure détenue par l'agent stagiairisé.

Et, le cas échéant,

- Autoriser le Président à mettre en œuvre la présente décision, étant précisé que :
 - La rémunération sera calculée en application de l'article 5.-III du décret n°2016-595 du 12/05/2016 dans la limite de l'indice brut afférent au dernier échelon du grade de nomination C1 et le déroulement de carrière correspondra au grade concerné,
 - Les crédits suffisants seront inscrits au budget principal de l'exercice 2026 et suivants.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et par un vote à main levée à l'unanimité,

- **CRÉE un emploi permanent de gardien de déchetterie / responsable de déchetterie à temps complet (35/35^{ème}) sur le cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux à compter du 1^{er} juillet 2026 pour assurer les missions suivantes :**
 - Planification et gestion administrative,
 - Gestion des plannings et des congés des agents des déchetteries,
 - Suivi de la fréquentation,
 - Suivi logistique,
 - Assurer les opérations de réception des déchets, de surveillance du tri, de gardiennage et de gestion des équipements de la déchetterie communautaire,
 - Accueillir, informer et orienter les usagers,
 - Veiller à la sécurité des usagers,
 - Gérer et suivre les enlèvements,
 - Nettoyer et entretenir les équipements du site,
 - Assurer le gardiennage et la protection du site,
 - Enlever les dépôts sauvages autour du site,
 - Interdire l'accès du site aux personnes non autorisées ou en dehors des horaires d'ouvertures au public,
 - Participer aux réunions relatives à ses missions selon les nécessités de service ou à la demande du Président,
 - Mettre en œuvre toutes activités ponctuelles ou imprévues qui lui seraient confiées dans l'intérêt de l'intercommunalité.
- **DIT que cet emploi créé relève de la de catégorie C cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux, grade d'adjoint technique.**
- **Le niveau de recrutement et de rémunération sera défini comme suit :**
 - **Le niveau de recrutement : diplôme de niveau IV et / ou expérience professionnelle équivalente,**
 - **Le niveau de rémunération sera calculé au maximum de l'indice brut terminal de la grille indiciaire du grade d'adjoint technique en tenant compte du fait que le traitement indiciaire obtenu à l'issue du classement est inférieur à la rémunération antérieure détenue par l'agent stagiairisé.**
- **AUTORISE le Président à mettre en œuvre la présente décision, étant précisé que :**
 - **La rémunération sera calculée en application de l'article 5.-III du décret n°2016-595 du 12/05/2016 dans la limite de l'indice brut afférent au dernier échelon du grade de nomination C1 et le déroulement de carrière correspondra au grade concerné.**
 - **Les crédits suffisants seront inscrits au budget principal des exercices 2026 et suivants.**



Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits

Le secrétaire
Camille BOÉRIO

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME
Le Président,
Pascal GERMAIN

**Département de l'Yonne
Canton d'Avallon**

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES AVALLO-N-VÉZELAY-MORVAN
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**

Le mardi 26 mai 2026, à 17 heures 30, le Conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du marché couvert à Avallon sous la présidence de Monsieur Pascal GERMAIN.

49 Conseillers communautaires titulaires présents : Angélo ARENA, François BARBANCE, Dominin BENOIT, Olivier BERTRAND, Ysoline BIERRY, Alain BILLAUDEL, Camille BOÉRIO, Michel BRICAGE, Paule BUFFY, Françoise CHORON, Alain COMMARET (*arrivé à l'OJ n°4*), Ludivine DELHOSTAL, Gérard DELORME, Bernard DESCHAMPS, André DURUT, Alain GARNIER, Loïc GAUTHIER, Pascal GERMAIN, Chantal GUIGNEPIED, Alain GUITTET, Jamilah HABSAOUI, Isabelle HOUÉ-HUBERDEAU (*arrivée à l'OJ n°3*), Jérôme HUCHARD, Nicole JEDYNSKI, Julien LANDRÉ, Jean-Claude LANDRIER, Laëtitia LEVOY, Serge LUCY, Alain MARC, Bernard MASSOL, Florent MATHIEU, Patrice MENGONI, Nathalie MILLET, Patrick MOREAU, Serge NASSELEVITCH, Maryse OLIVIERI, Gérard PAILLARD, Marc PAUTET, Christian PERDU, Robert PUNGIER (*arrivé à l'OJ n°3*), Emmanuel REGNAULT, François ROUX, Philippe RUIZ, Céline SALMON, Sylvain SOLARO, Philippe VEYSSIÈRE, Louis VIGOUREUX, Élise VILLIERS et Paul-Hervé VINTROU.

12 Conseillers communautaires titulaires absents excusés en avant donné un pouvoir de vote : Stéphane BERTHELOT a donné pouvoir à Alain MARC, Régis BOURGINE a donné pouvoir à Christian PERDU, Christophe DARENNE a donné pouvoir à Serge NASSELEVITCH, Jean-Paul FILLION a donné pouvoir à Paule BUFFY, Sylvie GUILLOU a donné pouvoir à Alain GUITTET, Françoise LAURENT a donné pouvoir à Bernard DESCHAMPS, Olivier MAGUET a donné pouvoir à Pascal GERMAIN, Isabelle MARIANI a donné pouvoir à Alain COMMARET, Franck MOINARD a donné pouvoir à Olivier BERTRAND, Martial RENAULT a donné pouvoir à Florent MATHIEU, Didier SEILLIER a donné pouvoir à Gérard PAILLARD et Éric STÉPHAN a donné pouvoir à François ROUX.

7 Conseillers communautaires titulaires absents excusés sans avoir donné un pouvoir de vote : Laure AUDRY, Thierry BILLOT, Odile DOZOLME, Jordan HEITZMANN, Didier IDES, Sonia PATOURET et Sébastien PAUTRE.

2 Conseillers communautaires titulaires absents non excusés : Damien BRIZARD et Roger HUARD.

12 Conseillers communautaires titulaires présents avant un pouvoir de vote : Olivier BERTRAND, Paule BUFFY, Alain COMMARET, Bernard DESCHAMPS, Pascal GERMAIN, Alain GUITTET, Alain MARC, Florent MATHIEU, Serge NASSELEVITCH, Gérard PAILLARD, Christian PERDU et François ROUX.

Date de la convocation	20 mai 2026
Conseillers titulaires en fonction	70
Conseillers titulaires présents	49
Conseillers titulaires présents ayant un pouvoir de vote	12
Conseillers suppléants présents ayant un pouvoir de vote	0

Secrétaire de séance : Camille BOÉRIO.

Délibération 2026-96

Objet : Création d'un poste « Éducateur de jeunes enfants » de catégorie A, permanent et à temps plein (35/35^{ème}) à compter du 22 juin 2026

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le code général de la fonction publique et notamment son article L.313-1,

Après les explications apportées en cours de séance, le Président propose au Conseil Communautaire, avec un avis favorable de principe du Bureau Communautaire, de délibérer pour :

- Créer un emploi permanent d'Éducateur de jeunes enfants (H/F) à temps complet (35/35^{ème}) sur le cadre d'emploi d'Éducateur Jeunes Enfants à compter du 22 juin 2026 pour assurer les missions suivantes :
 - Direction de la petite crèche Galipette
 - Garantir la mise en œuvre et le suivi du projet d'établissement,
 - Veiller à l'application du règlement de fonctionnement,
 - Favoriser le développement et l'épanouissement de l'enfant,
 - Repérer les signes d'appel, de mal-être physique et psychique et alerter les services compétents,

- Assurer avec l'équipe la cohérence de l'action éducative et pédagogique,
 - Accueillir et accompagner les familles ou substituts parentaux (inscription, suivi des contrats, facturation-parentalité),
 - Animer et gérer les ressources humaines (planning, congés),
 - Accueillir et accompagner des stagiaires,
 - Organiser et animer les réunions d'équipe,
 - Gérer les stocks et les commandes de la structure en tenant compte du budget.
 - Participer à l'élaboration et à la gestion du budget en lien avec la Responsable du Pôle Enfance-Jeunesse et la Responsable Financière,
 - Assurer le maintien d'un taux de fréquentation conforme aux possibilités de la structure en lien avec les engagements contractuels CAF et dans le respect des règles de sécurité,
 - Faire le lien avec les agents d'entretien et vérifier si les procédures d'hygiène et de restauration sont bien respectés,
 - Sensibiliser les agents aux principes de sécurité physique et d'économie d'effort (formation PRAP),
 - Mettre en place et participer aux manifestations du service (fêtes, sorties, ...),
 - Participer aux réunions relatives à ses missions selon les nécessités de service ou à la demande du Président,
 - Mettre en œuvre toutes activités ponctuelles ou imprévues qui lui seraient confiées dans l'intérêt de l'intercommunalité.
- Cet emploi sera pourvu par un fonctionnaire de catégorie A, sur le grade d'Educateur Jeunes Enfantsal selon l'agent recruté ou par un agent contractuel conformément aux dispositions de l'article L.332-8-2 du code général de la fonction publique, à savoir, pour les emplois de catégorie A, B ou C lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté.
- Son niveau de recrutement et de rémunération seront défini comme suit :
- Le niveau de recrutement : diplôme de niveau VI et / ou expérience professionnelle équivalente,
 - Le niveau de rémunération sera calculé au maximum de l'indice brut terminal de la grille indiciaire du grade d'Educateur Jeunes Enfants.
- Et, le cas échéant,
- L'autoriser à mettre en œuvre la présente décision, étant précisé que :
- La rémunération et le déroulement de carrière correspondront au grade concerné,
 - Les crédits suffisants seront inscrits au budget annexe « gestion du service Petite Enfance-Enfance – Jeunesse » des exercices 2026 et suivants.

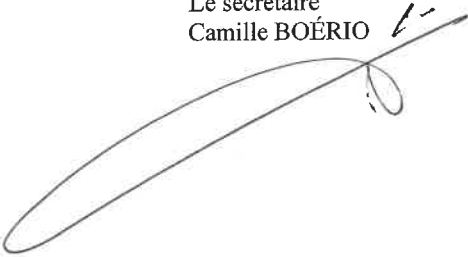
Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et par un vote à main levée à l'unanimité,

- **CRÉER un emploi permanent d'Éducateur de jeunes enfants (H/F) à temps complet (35/35^{ème}) sur le cadre d'emplois d'Educateur Jeunes Enfants à compter du 22 juin 2026 pour assurer les missions suivantes :**
- **Direction de la petite crèche Galipette**
 - **Garantir la mise en œuvre et le suivi du projet d'établissement,**
 - **Veiller à l'application du règlement de fonctionnement,**
 - **Favoriser le développement et l'épanouissement de l'enfant,**
 - **Repérer les signes d'appel, de mal-être physique et psychique et alerter les services compétents,**
 - **Assurer avec l'équipe la cohérence de l'action éducative et pédagogique,**
 - **Accueillir et accompagner les familles ou substituts parentaux (inscription, suivi des contrats, facturation-parentalité),**
 - **Animer et gérer les ressources humaines (planning, congés),**
 - **Accueillir et accompagner des stagiaires,**
 - **Organiser et animer les réunions d'équipe,**
 - **Gérer les stocks et les commandes de la structure en tenant compte du budget.**
 - **Participer à l'élaboration et à la gestion du budget en lien avec la Responsable du Pôle Enfance-Jeunesse et la Responsable Financière,**

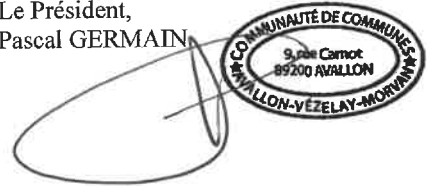
- Assurer le maintien d'un taux de fréquentation conforme aux possibilités de la structure en lien avec les engagements contractuels CAF et dans le respect des règles de sécurité,
 - Faire le lien avec les agents d'entretien et vérifier si les procédures d'hygiène et de restauration sont bien respectés,
 - Sensibiliser les agents aux principes de sécurité physique et d'économie d'effort (formation PRAP),
 - Mettre en place et participer aux manifestations du service (fêtes, sorties, ...),
 - Participer aux réunions relatives à ses missions selon les nécessités de service ou à la demande du Président,
 - Mettre en œuvre toutes activités ponctuelles ou imprévues qui lui seraient confiées dans l'intérêt de l'intercommunalité.
- DIT que cet emploi sera pourvu par un fonctionnaire de catégorie A, sur le grade d'Agent social selon l'agent recruté ou par un agent contractuel conformément aux dispositions de l'article L.332-8-2 du code général de la fonction publique, à savoir, pour les emplois de catégorie A, B ou C lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté.
 - DIT que son niveau de recrutement et de rémunération seront défini comme suit :
 - Le niveau de recrutement : diplôme de niveau VI et / ou expérience professionnelle équivalente,
 - Le niveau de rémunération sera calculé au maximum de l'indice brut terminal de la grille indiciaire du grade d'Éducateur de jeunes enfants .
 - AUTORISE le Président à mettre en œuvre la présente décision, étant précisé que :
 - La rémunération et le déroulement de carrière correspondront au grade concerné,
 - Les crédits suffisants seront inscrits au budget annexe « gestion du service Petite Enfance-Enfance – Jeunesse » des exercices 2026 et suivants.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an susdits

Le secrétaire
Camille BOÉRIO



POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME
Le Président,
Pascal GERMAIN



CO MMUNAUTÉ DE COMMUNES
9, rue Camot
89200 AVALLON
VALLON-VÉZELAY-MORVAN

**Département de l'Yonne
Canton d'Avallon**

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES AVALLON-VÉZELAY-MORVAN
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**

Le mardi 26 mai 2026, à 17 heures 30, le Conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du marché couvert à Avallon sous la présidence de Monsieur Pascal GERMAIN.

49 Conseillers communautaires titulaires présents : Angélo ARENA, François BARBANCE, Dominin BENOIT, Olivier BERTRAND, Ysoline BIERRY, Alain BILLAUDEL, Camille BOÉRIO, Michel BRICAGE, Paule BUFFY, Françoise CHORON, Alain COMMARET (*arrivé à l'OJ n°4*), Ludivine DELHOSTAL, Gérard DELORME, Bernard DESCHAMPS, André DURUT, Alain GARNIER, Loïc GAUTHIER, Pascal GERMAIN, Chantal GUIGNEPIED, Alain GUITTET, Jamilah HABSAOUI, Isabelle HOUÉ-HUBERDEAU (*arrivée à l'OJ n°3*), Jérôme HUCHARD, Nicole JEDYNSKI, Julien LANDRÉ, Jean-Claude LANDRIER, Laétitia LEVOY, Serge LUCY, Alain MARC, Bernard MASSOL, Florent MATHIEU, Patrice MENGONI, Nathalie MILLET, Patrick MOREAU, Serge NASSELEVITCH, Maryse OLIVIERI, Gérard PAILLARD, Marc PAUTET, Christian PERDU, Robert PUNGIER (*arrivé à l'OJ n°3*), Emmanuel REGNAULT, François ROUX, Philippe RUIZ, Céline SALMON, Sylvain SOLARO, Philippe VEYSSIÈRE, Louis VIGOUREUX, Élise VILLIERS et Paul-Hervé VINTROU.

12 Conseillers communautaires titulaires absents excusés en avant donné un pouvoir de vote : Stéphane BERTHELOT a donné pouvoir à Alain MARC, Régis BOURGINE a donné pouvoir à Christian PERDU, Christophe DARENNE a donné pouvoir à Serge NASSELEVITCH, Jean-Paul FILLION a donné pouvoir à Paule BUFFY, Sylvie GUILLOU a donné pouvoir à Alain GUITTET, Françoise LAURENT a donné pouvoir à Bernard DESCHAMPS, Olivier MAGUET a donné pouvoir à Pascal GERMAIN, Isabelle MARIANI a donné pouvoir à Alain COMMARET, Franck MOINARD a donné pouvoir à Olivier BERTRAND, Martial RENAULT a donné pouvoir à Florent MATHIEU, Didier SEILLIER a donné pouvoir à Gérard PAILLARD et Éric STÉPHAN a donné pouvoir à François ROUX.

7 Conseillers communautaires titulaires absents excusés sans avoir donné un pouvoir de vote : Laure AUDRY, Thierry BILLOT, Odile DOZOLME, Jordan HEITZMANN, Didier IDES, Sonia PATOURET et Sébastien PAUTRE.

2 Conseillers communautaires titulaires absents non excusés : Damien BRIZARD et Roger HUARD.

12 Conseillers communautaires titulaires présents avant un pouvoir de vote : Olivier BERTRAND, Paule BUFFY, Alain COMMARET, Bernard DESCHAMPS, Pascal GERMAIN, Alain GUITTET, Alain MARC, Florent MATHIEU, Serge NASSELEVITCH, Gérard PAILLARD, Christian PERDU et François ROUX.

Date de la convocation	20 mai 2026
Conseillers titulaires en fonction	70
Conseillers titulaires présents	49
Conseillers titulaires présents ayant un pouvoir de vote	12
Conseillers suppléants présents ayant un pouvoir de vote	0

Secrétaire de séance : Camille BOÉRIO.

Délibération 2026-97

Objet : Création d'un poste d'Adjoint d'animation pour accroissement temporaire d'activités du 1^{er} mai au 31 août 2026

Vu le code général de la fonction publique, notamment son article L 332-23 1°,

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale,

Le Président explique que la collectivité a régulièrement recours à des contrats non permanents pour faire face à un accroissement temporaire d'activités sur des emplois permanents. Après les explications apportées en cours de séance et en application de l'article L.332-23 1^{er} du Code général de la fonction publique, le Président propose au Conseil communautaire, avec un avis favorable de principe du Bureau communautaire, de délibérer pour :

- Créer un emploi d'Adjoint d'animation, catégorie C - non permanent à temps complet pour faire face à un accroissement saisonnier temporaire d'activités au niveau des Accueils de loisirs sans hébergement intercommunaux pour la période allant du 1^{er} mai au 31 août 2026,

Étant précisé qu'un tel emploi ne pourrait pas excéder une durée maximale de douze mois sur une période consécutive de dix-huit mois, renouvellement compris,

Et, le cas échéant,

- L'autoriser à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération,

- Dire que les crédits sont inscrits au budget annexe « Petite Enfance-Enfance-Jeunesse » de l'exercice budgétaire de l'année N.

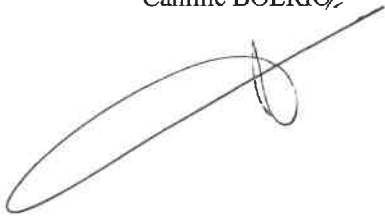
Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré et par un vote à main levée à l'unanimité :

- **CRÉE** un emploi d'Adjoint d'animation, catégorie C - non permanent à temps complet pour faire face à un accroissement saisonnier temporaire d'activités au niveau des Accueils de loisirs sans hébergement intercommunaux pour la période allant du 1^{er} mai au 31 août 2026,
- **PRÉCISE** qu'un tel emploi ne pourrait pas excéder une durée maximale de douze mois sur une période consécutive de dix-huit mois, renouvellement compris,
- **AUTORISE** le Président à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération,
- **DIT** que les crédits sont inscrits au budget annexe « Petite Enfance-Enfance-Jeunesse » de l'exercice budgétaire de l'année N.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits

Le secrétaire

Camille BOÉRIO



POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

Le Président,

Pascal GERMAIN

